

Plan d'actions



Plan de paysage

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

plan paysage

Maître d'ouvrage

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Maître d'œuvre

Atelier POLIS

Dessin d'espace

Amance, Argançon, Assencières, Blaincourt-sur-Aube, Bossancourt, Bouranton, Bouy-Luxembourg, Brévonnes, Briell-sur-Barse, Brienne-la-Vielle, Brienne-le-Château, Champ-sur-Barse, Chauffour-lès-Bailly, Courteranges, Dienville, Dolancourt, Dosches, Épagne, Géraudot, Hampigny, Jessains, Juvanhé, La Loge-aux-Chèvres, La Villeneuve-au-Chêne, Lassicourt, Laubressel, Lesmont, Lusigny-sur-Barse, Luyères, Magny-Fouchard, Maison-des-Champs, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Mesnil-Saint-Père, Mesnil-Sellières, Molins-sur-Aube, Montiéramey, Montreuil-sur-Barse, Onjon, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Piney, Précý-Notre-Dame, Précý-Saint-Martin, Puits-et-Nuisement, Radonvilliers, Rosnay-l'Hôpital, Rouilly-Sacey, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Thennelières, Trannes, Unienville, Val-d'Auzon, Vallentigny, Vauchonvilliers, Vendeuvre-sur-Barse, Villemoyenne





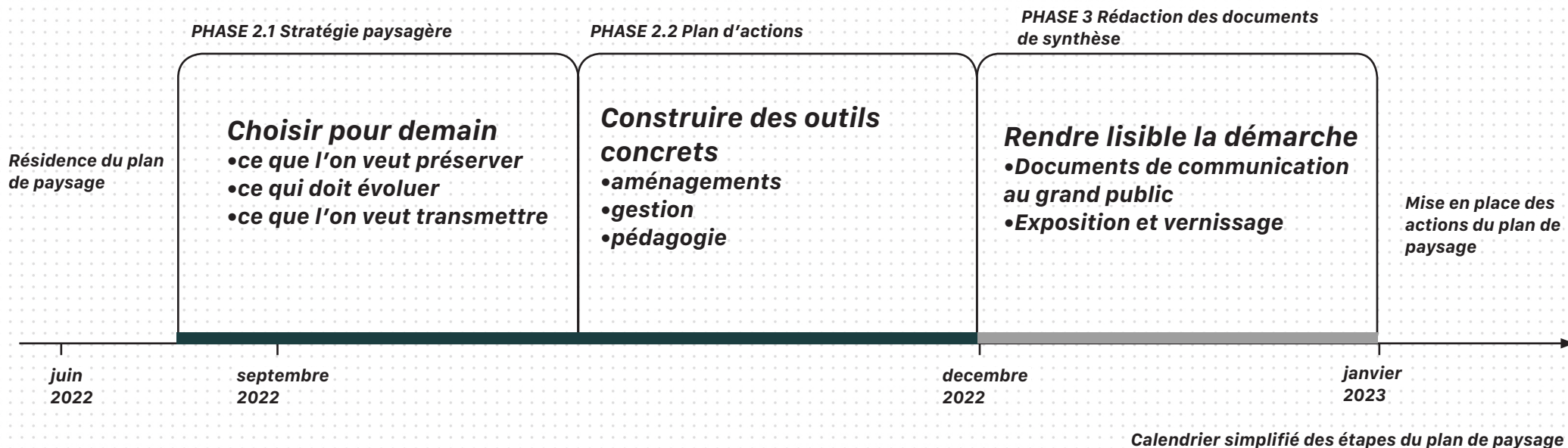
Plan de paysage

01_ Contexte de l'étude

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

Contexte de l'étude

Le plan de paysage s'inscrit dans l'appel à projets 2019 « plans de paysage » lancé par le Ministère de la Transition Écologique dont le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient s'est porté candidat. «Le plan de paysage est une démarche volontaire, portée par une collectivité qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire.»



Fiche d'identité du territoire

Département : Aube

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

58 communes

Superficie : 82 000 ha

Nombre d'habitants : 23 960 hab.

Contexte de la commande

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est lauréat de l'appel à projet 2019 « plan de paysage » lancé par le Ministère de la

Transition Écologique.

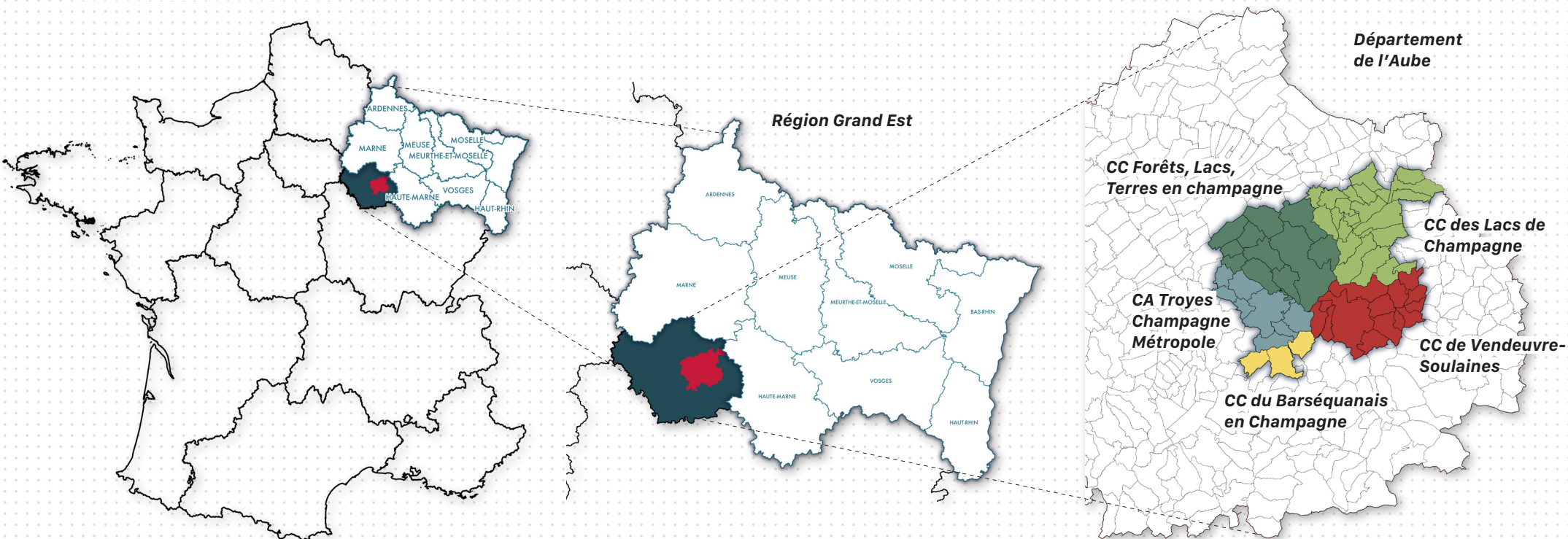
Habituellement réalisée en trois grandes phases allant du diagnostic jusqu'au plan d'actions, cette démarche innovante s'appuie sur le diagnostic paysager de la révision de la charte du Parc. Le plan de paysage est une démarche de projet en trois étapes dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble élus, habitants et usagers pour élaborer des stratégies d'adaptation partagées à court, moyen et long terme.

Le plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage, qu'il s'agisse de sa protection,

sa gestion ou de son aménagement, dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture).

Le plan de paysage est une occasion rare de créer une dynamique collective autour des paysages. Au-delà d'un document de référence sur un paysage particulier, il vise la prise de conscience collective des fonctionnements et des qualités des paysages afin de mieux en préserver ou valoriser les identités dans un contexte de transition écologique, énergétique et agricole.

Contexte territorial



Le Parc naturel régional au sein du territoire métropolitain

Le Pnr au sein de la région Grand Est

Le Pnr au sein du département de l'Aube partagé entre 5 EPCI

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est situé en région Grand Est au cœur du département de l'Aube.

Région Grand-Est

La région Grand Est est issue du rassemblement des anciennes régions de la Champagne-Ardenne, de l'Alsace et de la Lorraine mise en place par la loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) promulguée en 2015.

Le Département de l'Aube

Le département de l'Aube est un des 10 départements de la Région Grand-Est. Il fait partie de la Champagne-Ardenne et sa préfecture est Troyes, située à la porte d'entrée ouest du territoire du Parc naturel régional.

Un territoire partagé en 5 EPCI

Le Pnr s'inscrit au sein d'une organisation intercommunale complexe. En effet, on compte cinq Établissements Publics de Coopération

Intercommunale (EPCI) qui se partagent les 58 communes du Parc.

La communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole qui influence la partie ouest du Parc, la communauté de communes Forêts Lacs Terres en Champagne autour de Piney, la communauté de communes des Lacs de Champagne autour de Brienne-le-Château, la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines ainsi que celle du Barséquanais en Champagne.

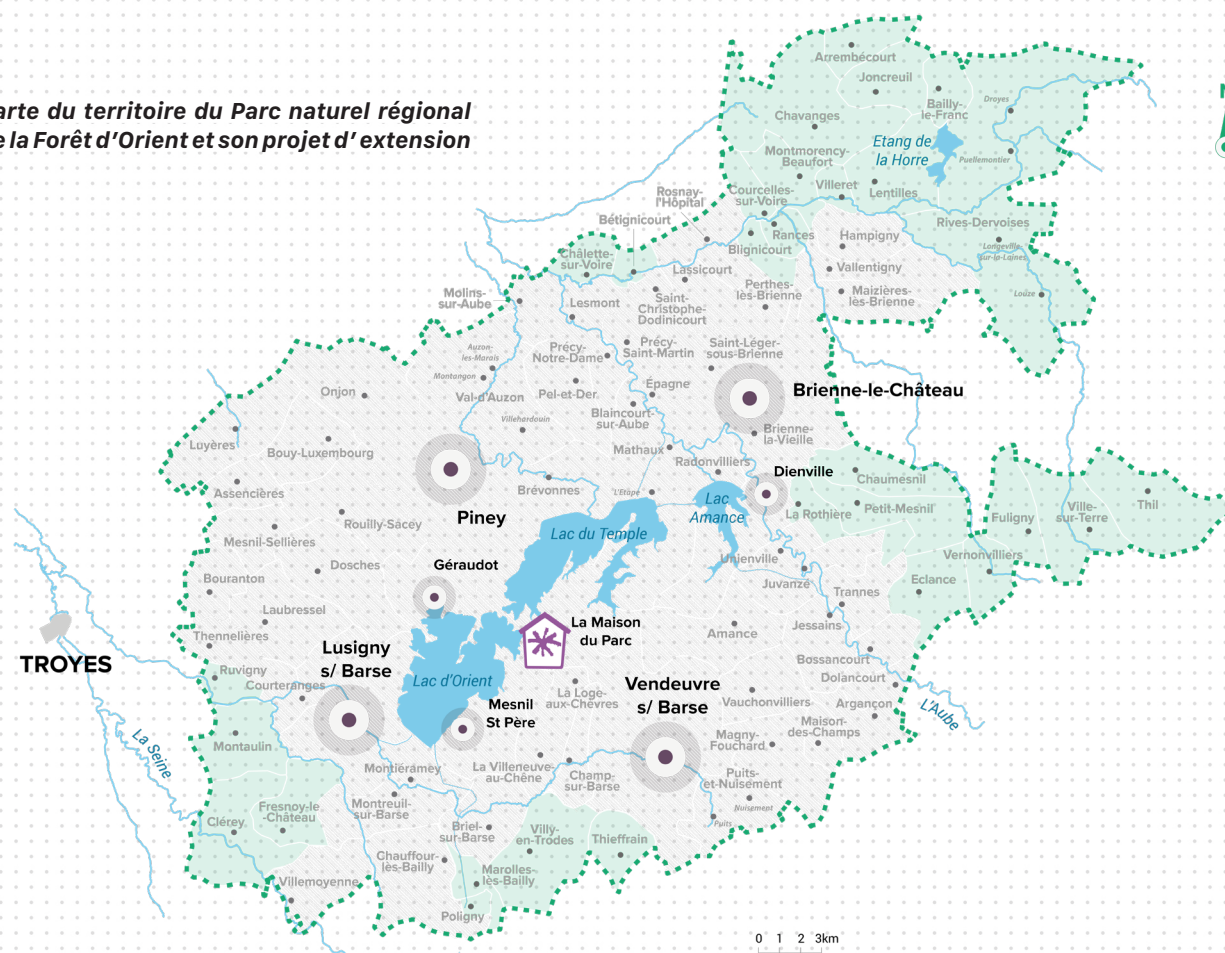
Contexte territorial



Communes actuelles du PnrFO

Communes supplémentaires
du périmètre d'étude (charte
2022)

Carte du territoire du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient et son projet d'extension



Le Parc naturel régional

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est aujourd'hui constitué de 58 communes. Il s'étend sur plus de 80 000 hectares soit 8 fois la taille de Paris intra-muros et compte près de 24 000 habitants.

Le territoire est structuré par un réseau de petites communes dont Lusigny-sur-Barse, Vendœuvre-sur-Barse, Brienne-le-Château et Piney forment les bourgs centres. On retrouve également au sein du territoire des communes avec moins de 40 habitants qui témoignent du caractère rural du Parc.

Un Parc en mutation

La construction historique et politique du Parc en 1970 est gravée dans la mémoire collective par l'arrivée des lacs. Son périmètre était alors concentré autour de ces derniers. Le Parc est aujourd'hui dans une nouvelle dynamique et souhaite renforcer son identité paysagère autour de la Champagne humide. Cet élargissement permet de fédérer de manière plus globale autour des valeurs du Parc ainsi que de mettre à disposition un outil d'ingénierie aux communes adhérentes. En regroupant partiellement plusieurs intercommunalités, il représente une autre échelle

de dialogue entre les communes et permet de réfléchir de manière plus large à l'évolution du territoire.

Le Parc jouit d'une richesse naturelle et paysagère exceptionnelle notamment grâce à la présence des lacs (Orient, Temple et Amance) équilibrant les usages de l'homme avec les milieux naturels. Les paysages du Parc sont constitués d'une mosaïque riche marquée par de grands massifs boisés et la présence d'une polyculture remarquable alternant grandes cultures et paysages d'élevage.

Démarche du plan de paysage

La démarche de plan de paysage s'inscrit dans la révision de la charte du Parc qui permet de faire réfléchir collectivement à l'avenir du territoire



La Voie Verte des lacs



Parvis de l'église de Lusigny-sur-Barse

Une démarche partagée

Le plan de paysage n'est pas une démarche descendante d'analyse par un prestataire, mais bien une opportunité pour caractériser collectivement les paysages en organisant une démarche participative fertile.

Une mobilisation des forces vives

Une résidence in-situ organisée à vélo a permis une première rencontre des paysages du Parc. C'est un premier temps de sensibilisation et de mobilisation autour des thématiques liées aux paysages

(agricoles, forestières, urbaines, touristiques). Ces temps d'échanges sous forme d'entretien ou de rencontres informelles ont permis d'initier la démarche auprès des habitants et des élus. Le reste de la démarche participative est mutualisée avec les ateliers liés à la révision de la Charte.

Pour une montée en compétences des acteurs du territoire

Le plan de paysage intègre également un cycle de conférences qui permettra aux élus et aux habitants de se saisir des dynamiques et des enjeux en cours sur leur territoire. Cela prendra la forme de retours

d'expérience et d'un temps d'échange libre sur les enjeux du Parc.

Quelle retranscription de la démarche participative ?

L'apport de la démarche participative a été pris en compte dans la rédaction des fiches actions que ce soit à travers les thématiques abordées, les références proposées ou la priorisation des actions.

Une synthèse de la résidence à vélo est également annexée au plan d'action



Olivier Berthaut,
Bâtitseur d'Avenir



Marie-Hélène Tressou, Maire de
Lusigny-sur-Barse et son adjointe



Gildas Collignon, Château de Brantigny ,
Association des Croqueurs de Pommes



Frédéric Gateau,
Les Charpentiers de Troyes



Christian Denormandie,
Maire de Piney



Charlotte Deglaire,
Éleveuse



Mathias Petit,
Confiturier



Véronique Lamblin et Gilles Deborde
CRESPEFO



François Monniot,
Scierie Monniot



Mathieu Huard,
ONF (unité de Radonvilliers)

Des rencontres à l'action

Ainsi, le temps de résidence à vélo a permis de rencontrer une liste non exhaustive d'acteurs du territoire (associations, élus, agriculteurs, artisans) qui ont éclairé le plan d'action sur les pratiques et savoir-faire du territoire.

Ces rencontres permettent de cibler les enjeux et problématiques propres au Parc naturel régional et orienter vers l'action. Ce sont également des acteurs qui permettront de faire vivre et d'animer le plan de paysage en menant à bien des actions ou en partageant la démarche.



Plan de paysage

02_Présentation du projet de paysage

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

Présentation du projet de paysage

3 formats de livrables



Le livrable papier



L'exposition

N°	Titre de l'opération	Description de l'opération	2023		2024		2025		Statut	Commentaires
			Prévu	Effectué	Prévu	Effectué	Prévu	Effectué		
1	Opération 1	Description de l'opération 1								
2	Opération 2	Description de l'opération 2								
3	Opération 3	Description de l'opération 3								

Tableau collaboratif de suivi du projet de paysage

Présentation du plan d'action

Les 4 volets du livrable



01_ Contexte de l'étude

02_ Présentation du projet de paysage

03_ Les Objectifs de Qualités Paysagères

04_ Plan d'actions

Présentation du plan d'actions

Organisation du plan d'actions

Liste des actions

OQP n°2

OQP N°2 Habiter et appartenir au Parc Naturel Régional

- Sous OQP 2.1 Préserver et restaurer l'équilibre du patrimoine bâti et végétal
- Sous OQP 2.2 Préserver cet équilibre végétal, durable et équilibré sur le territoire
- Sous OQP 2.3 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré
- Sous OQP 2.4 Affirmer la place du parc dans le paysage

Sous OQP 2.1 Préserver et restaurer l'équilibre du patrimoine bâti et végétal

- ACTON 2.1.1 Préserver et restaurer le patrimoine végétal (coprésence, hêtres, pechies ou arbres, porcs de montagne)
- ACTON 2.1.2 Préserver et restaurer le patrimoine végétal (coprésence, hêtres, pechies ou arbres, porcs de montagne)
- ACTON 2.1.3 Préserver et restaurer le patrimoine végétal (coprésence, hêtres, pechies ou arbres, porcs de montagne)

Sous OQP 2.2 Préserver cet équilibre végétal, durable et équilibré sur le territoire

- ACTON 2.2.1 Préserver et restaurer l'équilibre du patrimoine bâti et végétal
- ACTON 2.2.2 Préserver et restaurer l'équilibre du patrimoine bâti et végétal
- ACTON 2.2.3 Préserver et restaurer l'équilibre du patrimoine bâti et végétal
- ACTON 2.2.4 Préserver et restaurer l'équilibre du patrimoine bâti et végétal
- ACTON 2.2.5 Préserver et restaurer l'équilibre du patrimoine bâti et végétal
- ACTON 2.2.6 Préserver et restaurer l'équilibre du patrimoine bâti et végétal
- ACTON 2.2.7 Préserver et restaurer l'équilibre du patrimoine bâti et végétal
- ACTON 2.2.8 Préserver et restaurer l'équilibre du patrimoine bâti et végétal
- ACTON 2.2.9 Préserver et restaurer l'équilibre du patrimoine bâti et végétal
- ACTON 2.2.10 Préserver et restaurer l'équilibre du patrimoine bâti et végétal

Sous OQP 2.3 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré

- ACTON 2.3.1 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré
- ACTON 2.3.2 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré
- ACTON 2.3.3 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré
- ACTON 2.3.4 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré
- ACTON 2.3.5 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré
- ACTON 2.3.6 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré
- ACTON 2.3.7 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré
- ACTON 2.3.8 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré
- ACTON 2.3.9 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré
- ACTON 2.3.10 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré

Sous OQP 2.4 Affirmer la place du parc dans le paysage

- ACTON 2.4.1 Affirmer la place du parc dans le paysage
- ACTON 2.4.2 Affirmer la place du parc dans le paysage
- ACTON 2.4.3 Affirmer la place du parc dans le paysage
- ACTON 2.4.4 Affirmer la place du parc dans le paysage
- ACTON 2.4.5 Affirmer la place du parc dans le paysage
- ACTON 2.4.6 Affirmer la place du parc dans le paysage
- ACTON 2.4.7 Affirmer la place du parc dans le paysage
- ACTON 2.4.8 Affirmer la place du parc dans le paysage
- ACTON 2.4.9 Affirmer la place du parc dans le paysage
- ACTON 2.4.10 Affirmer la place du parc dans le paysage

Priorisation des actions

OQP N°1 Renforcer l'attractivité du territoire en rivalisant son paysage

Priorisation des actions

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Sous OQP 1.1										
Sous OQP 1.2										
Sous OQP 1.3										
Sous OQP 1.4										

Cartes de sous-OQP

OQP N°1 Faire du paysage productif un support d'innovation et attractivité du territoire

Sous OQP 1.2 Préserver et renforcer les qualités paysagères agricoles du PNR

- Préserver et restaurer les paysages agricoles existants et les paysages agricoles émergents.
- Préserver et restaurer les paysages agricoles existants et les paysages agricoles émergents.
- Préserver et restaurer les paysages agricoles existants et les paysages agricoles émergents.

Fiches actions et actions Declics

OQP N°1 Faire du paysage productif un support d'innovation et attractivité du territoire

ACTION 1.2.2 Préserver et renforcer les qualités paysagères agricoles et forestières existantes et émergentes et leur typologies

Contexte

Les paysages du parc offrent une diversité de typologies agricoles et forestières qui permettent d'appréhender les enjeux de développement du territoire. Ils sont un support pour la diversification et l'innovation du territoire.

Objectifs

Cette action vise à soutenir une cartographie des chemins agricoles existants et émergents en vue de leur développement et de leur typologies.

Méthodes/Outils

Prise en compte des enjeux agricoles et forestiers existants et émergents.

Acteurs

Associations de producteurs, habitants, élus locaux.

Financement

Prise en compte des enjeux agricoles et forestiers existants et émergents.

OQP N°2 Habiter et appartenir au Parc Naturel Régional

Sous OQP 2.2 Préserver cet équilibre végétal, durable et équilibré sur le territoire

- Préserver et restaurer l'équilibre du patrimoine bâti et végétal.
- Préserver et restaurer l'équilibre du patrimoine bâti et végétal.
- Préserver et restaurer l'équilibre du patrimoine bâti et végétal.

OQP N°2 Habiter et appartenir au Parc Naturel Régional

ACTION 2.2.1 Travailler sur l'intégration paysagère des équipements touristiques (camping-car, aire de bivouac)

Contexte

Les sites du parc naturel régional offrent une diversité de typologies paysagères et culturelles qui permettent d'appréhender les enjeux de développement du territoire.

Objectifs

Prise en compte des enjeux agricoles et forestiers existants et émergents.

Méthodes/Outils

Prise en compte des enjeux agricoles et forestiers existants et émergents.

Acteurs

Associations de producteurs, habitants, élus locaux.

Financement

Prise en compte des enjeux agricoles et forestiers existants et émergents.

OQP N°3 Mettre les paysages en partage pour les donner à voir et à comprendre

Sous OQP 3.1 Faire de la mobilité un vecteur de découverte du territoire

- Préserver et restaurer les paysages agricoles existants et les paysages agricoles émergents.
- Préserver et restaurer les paysages agricoles existants et les paysages agricoles émergents.
- Préserver et restaurer les paysages agricoles existants et les paysages agricoles émergents.

OQP N°3 Mettre les paysages en partage pour les donner à voir et à comprendre

ACTION 3.1.4 Harmoniser et faire vivre la communication des boucles (géocaching, interventions artistiques, fond art)

Contexte

Les paysages du parc offrent une diversité de typologies agricoles et forestières qui permettent d'appréhender les enjeux de développement du territoire.

Objectifs

Cette action vise à soutenir une cartographie des chemins agricoles existants et émergents en vue de leur développement et de leur typologies.

Méthodes/Outils

Prise en compte des enjeux agricoles et forestiers existants et émergents.

Acteurs

Associations de producteurs, habitants, élus locaux.

Financement

Prise en compte des enjeux agricoles et forestiers existants et émergents.



Plan de paysage

03_ Les objectifs de qualité paysagère

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

Du diagnostic au projet de paysage



La Champagne Crayeuse



La Champagne Humide



Le Barrois

La révision en cours de la charte a amené le Parc à réfléchir à son paysage par le biais de la réalisation d'un diagnostic paysager mené par le groupement Indigo-Passeurs paysagistes. Ce diagnostic permet de comprendre la construction des paysages au travers des grandes composantes paysagères (la géologie, le relief et l'hydrographie, les boisements, l'agriculture, le bâti et l'urbanisation).

Le diagnostic fait également l'état des lieux des représentations sociales du paysage, notamment autour de ses dimensions techniques. Ils sont tantôt considérés comme des paysages exploités, touristiques ou naturels. Le diagnostic relève également une ambiguïté notamment autour

des paysages de la Champagne Humide qui semblent immuables étant pourtant soumis de manière violente au changement climatique et au changement de paradigme agricole (dépérissement des chênes, diminution des prairies au profit des grandes cultures, disparition de la ressource en eau). Le dernier constat est celui d'une difficulté à trouver la fierté locale.

Les entités paysagères du Parc

Le périmètre du Parc présente trois entités paysagères qui se distinguent par les reliefs et les activités que l'on y rencontre : la Champagne Humide, la Champagne Crayeuse et le Barrois.

Entre campagne cultivée et territoires de nature, les paysages ont été construits par l'Homme. Il en résulte un fort ancrage au territoire. Les entités paysagères se caractérisent principalement par des composantes rurales notamment liées aux pratiques agricoles.

Deux espaces se distinguent en sous-entité paysagère. La Plaine de Brienne-le-Château constitue une parenthèse de grandes cultures au sein de la Champagne Humide à l'est du territoire tandis que ses franges ouest sont marquées par la dynamique urbaine de l'agglomération Troyenne.

La Champagne Humide

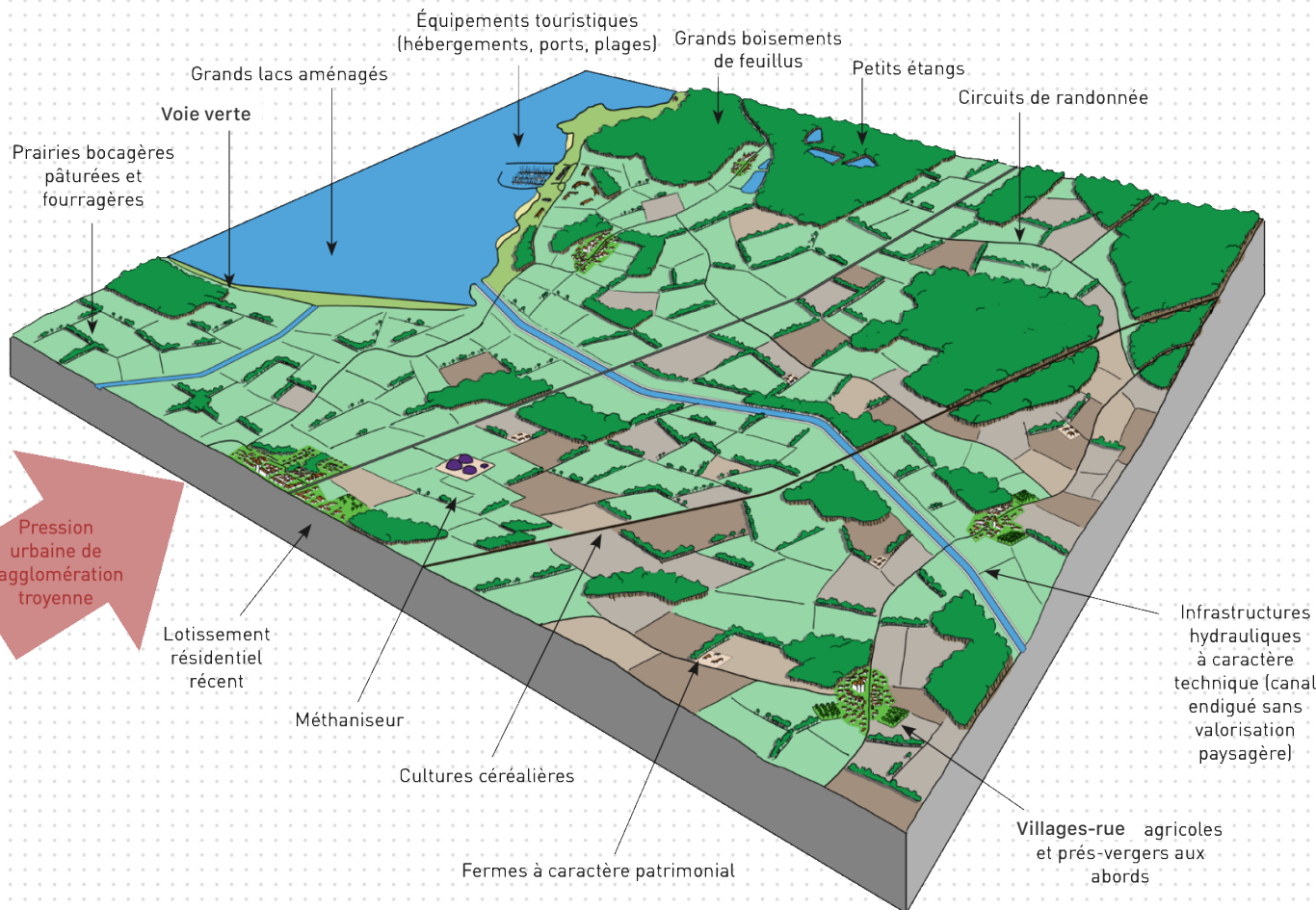
La Champagne Humide correspond au cœur du Parc autour des paysages forestiers, lacustres et d'une mosaïque agricole riche

Une mosaïque paysagère riche

Les paysages de la Champagne Humide, emblématiques et reconnus, représentent la majorité du territoire du Parc. Ce sont des paysages humides, naturels, équipés et agricoles qui s'organisent autour des lacs et des canaux créés par l'homme. L'eau est omniprésente, sous différentes formes : naturelles (rivières, étangs) et artificielles (lacs canaux endigués). Les paysages lacustres et forestiers sont dominants au sein de la Champagne Humide et sont accompagnés de prairies parfois bocagères. Cette agriculture à échelle humaine confère au Parc un cadre bucolique et pittoresque sur fond de forêts majestueuses. Aujourd'hui, quelques parcelles de grandes cultures, comme entre parenthèses, forment un net contraste avec les couleurs de la forêt et des prairies.

L'habitat humain s'est établi autour des routes principales et des lacs. On ressent un caractère rural et agricole qui peut trancher avec l'univers maritime de certains bords de lacs.

Au centre du Parc, les alentours des lacs sont bordés au sud-est et au nord-ouest par les deux vallées structurantes du territoire. L'apparition des lotissements dans le sud-est annonce le basculement dans la vallée de la Seine et vers l'agglomération troyenne tandis que les boisements denses autour de la rivière annoncent la vallée de l'Aube.



Bloc diagramme (Passeurs Paysagistes)

La Champagne Humide

La Champagne Humide correspond au cœur du Parc autour des paysages forestiers, lacustres et d'une mosaïque agricole riche



La Loge-aux-Chèvres



Mesnil-Saint-Père

Dynamiques paysagères

La Champagne Humide par sa quiétude et les paysages agricoles associés évoque souvent la naturalité et la durabilité, alors que pour beaucoup ces paysages ont été créés par la main de l'homme. La création des lacs et des canaux a complètement bouleversé et transformé les paysages de la Champagne Humide. On relève alors des dynamiques récentes et en cours sur le territoire :

- Aménagement des abords de lacs et de canaux pour le loisir et pour la gestion,
 - Retournement des prairies et augmentation des grandes cultures céréalières et légumineuses,
 - Étalement urbain résidentiel qui entraîne une
- Plan Paysage du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

perte progressive de l'identité architecturale locale et une banalisation du paysage,

- Disparition des vergers aux abords de villes et villages.

Enjeux de l'entité paysagère

Le diagnostic paysager de la charte relève plusieurs enjeux qui orientent vers l'action :

- Le caractère groupé des villages et de leurs silhouettes (maîtrise du développement des extensions résidentielles),
- La qualité des entrées et des centres-bourgs,
- Préservation des paysages prairiaux et forestiers (maîtrise du retournement des

prairies, valorisation de la méthanisation),

- Préserver et reconquérir les vergers traditionnels (intérêt paysager, génétique, écologique),
- Intégration et valorisation des équipements hydrauliques et de leurs abords (canaux, digues, abords des plages et des ports),
- Valorisation de la multitude d'étangs et des paysages prairiaux et forestiers.

La Champagne Crayeuse

Les paysages de la Champagne Crayeuse sont marqués par une mosaïque de grandes cultures, de villages groupés et de rus-oasis

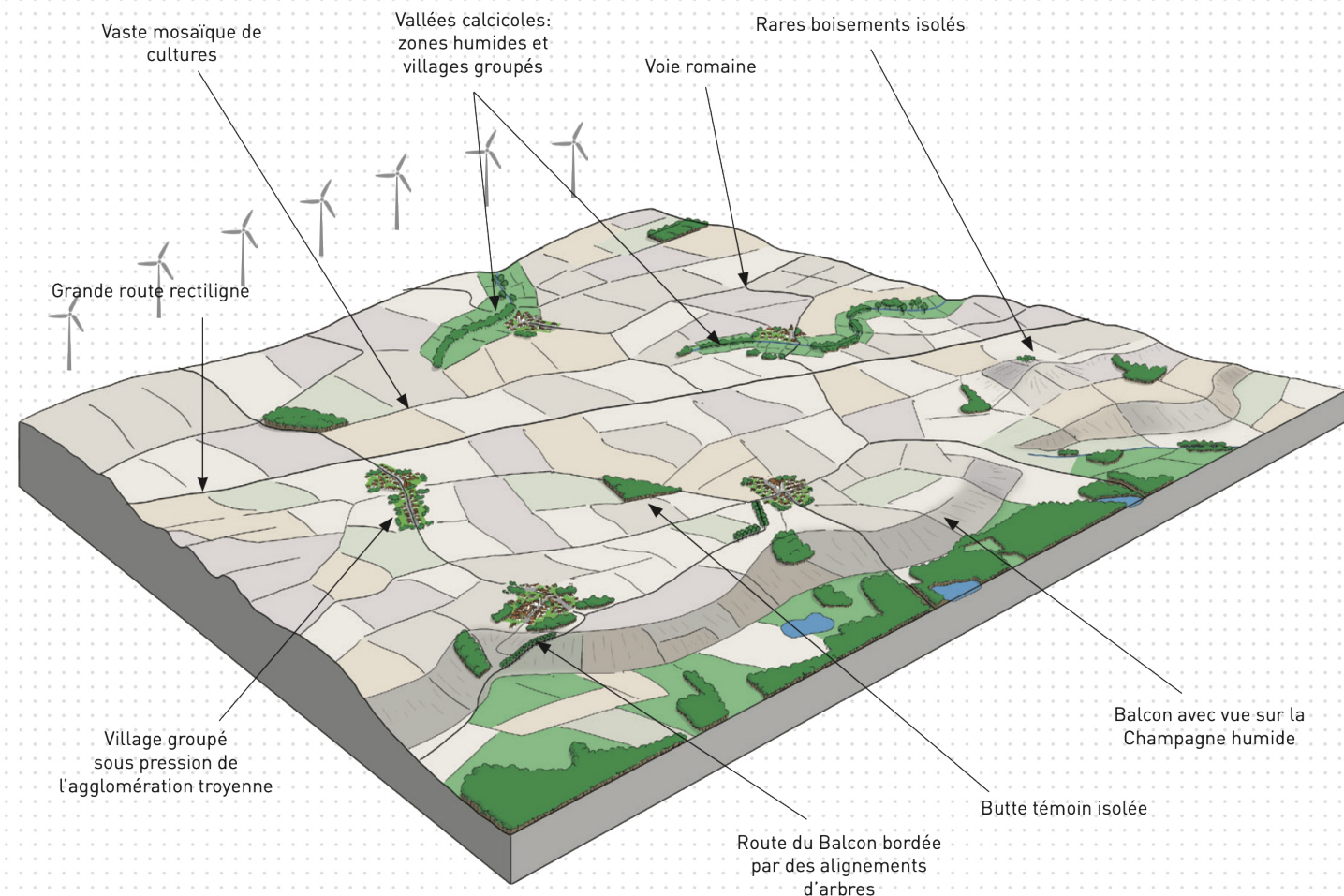
Des paysages marqués par les grandes cultures

L'entité paysagère est identifiée par son plateau crayeux, cultivé en openfield à l'horizon lointain, ponctué de villages et de petits boisements qui apparaissent comme des îles dans l'espace cultivé. Les parcelles de grandes cultures et les grandes fermes industrielles sont les éléments paysagers marquants.

Les agglomérations se constituent en bourgs agricoles et groupés, souvent accompagnés par des boisements et visibles de loin. L'importance des bâtiments agricoles au sein des villages et l'étendue limitée des enveloppes bâties traduit la dynamique de l'activité agricole du territoire. Le paysage géométrique est également renforcé par la présence de routes rectilignes qui dessinent le parcellaire agricole et relient les villages entre eux. Peu nombreuses, les routes de la crayeuse traversant les villages sont relativement fréquentées, notamment par les poids lourds.

L'horizon nord du territoire est balisé par une ligne d'éoliennes marquant la limite du Pnr. Parfois voilées par les fumées d'usines, elles participent également fortement à l'image d'un simple support équipé dans un objectif de production industrielle. On retrouve également plusieurs structures paysagères remarquables comme la vallée de l'Aube, les rus-oasis et le balcon du Parc.

Le plateau crayeux est traversé par la vallée de l'Aube et ses affluents qui forment des rus «oasis» dans le désert crayeux. Au sud, l'entité paysagère de la Champagne Crayeuse est limitée par une côte qui constitue le balcon du Parc offrant un belvédère sur les paysages du Parc.



Bloc diagramme (Passeurs Paysagistes)

La Champagne Crayeuse

Les paysages de la Champagne Crayeuse sont marqués par une mosaïque de grandes cultures, des villages groupés et de rus-oasis



Le balcon du Parc



Route rectiligne plantée

Dynamiques paysagères

Complètement artificiels, les paysages de la crayeuse ont été construits de la main de l'Homme. Le diagnostic de la révision de la charte de Parc relève plusieurs dynamiques paysagères suivantes :

- Etalement urbain résidentiel (partie ouest du territoire) et agricole (partie est du territoire entraînant une perte de lisibilité des caractéristiques architecturales locales
- Intensification des pratiques agricoles avec augmentation de la pollution des sols et dégradation de la biodiversité
- Disparition des zones humides et arrachage

des haies entraînant une baisse de la qualité environnementale des paysages

- Aménagement des entrées de villages
- Réhabilitation de certains ensembles patrimoniaux : halle en centre ville et bâtis remarquables
- Disparition des voies romaines
- Augmentation des éoliennes en limite du Parc

Enjeux de l'entité paysagère

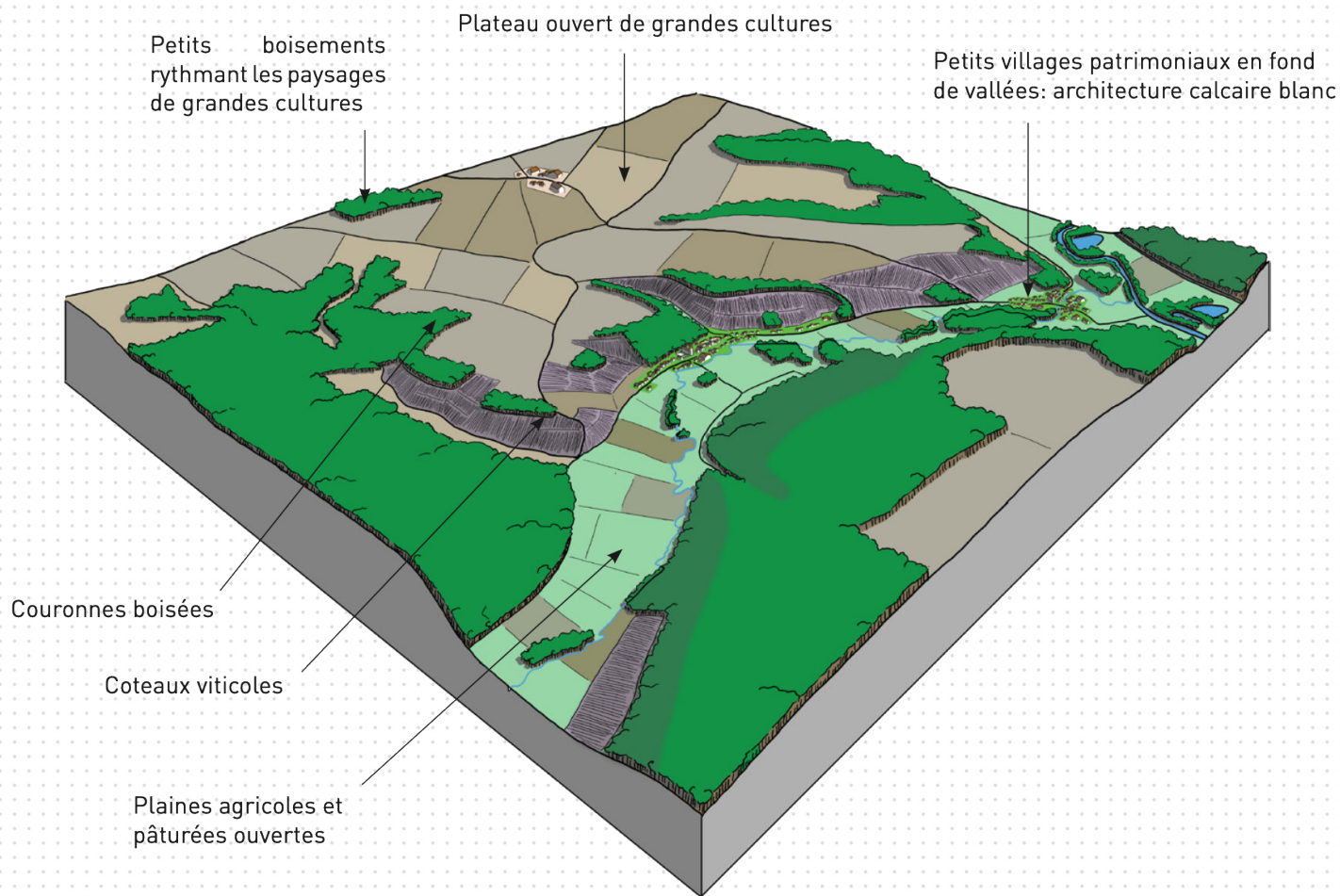
Le diagnostic paysager de la charte relève plusieurs enjeux qui orientent vers l'action :

- Préservation des caractéristiques paysagères des vallées calcicoles (prairies et végétation)

- Reconquête de la qualité environnementale du plateau crayeux (pratiques agricoles, végétation, éoliennes, etc.)
- Préservation du caractère groupé des villages et de leurs silhouettes (maîtrise du développement des extensions résidentielles et agricoles)
- Réaménagement des entrées et des centres-bourgs
- Réhabilitation des voies romaines
- Valorisation de la situation de balcon (aménagements en belvédère, etc.)

Le Barrois

Les paysages du Barrois sont caractérisés par un plateau entaillé de vallées viticoles



Bloc diagramme (Passeurs Paysagistes)

Des paysages marqués par les grandes cultures

Dans la partie sud du territoire du Pnr, les paysages sont complètement différents et s'apparentent aux paysages de la Champagne viticole : la Côte des Bar. L'organisation de ces paysages est étagée entre un plateau cultivé et des vallées viticoles. Ces paysages recouvrent une petite partie du territoire sud du Pnr mais présentent des caractéristiques très marquées, les paysages de la Côte des Bar forment une entité paysagère singulière et se démarquent du reste du Pnr. Les viticulteurs céréaliers façonnent au quotidien les paysages du Barrois autant sur les coteaux plantés de vignes que sur le plateau semé en céréales. Les paysages du Barrois sont largement expliqués par la géologie et la présence de calcaire dans le sol. Le Barrois se décompose de la manière suivante :

- Un plateau ouvert composé d'un vaste paysage dunaire offrant des vues sur des horizons lointains. Le paysage uniforme et répétitif est principalement composé de grandes parcelles de céréales et de légumineuses. Certaines irrégularités topographiques et végétales ponctuent ce vaste paysage.
- Les coteaux viticoles et les couronnes boisées avec des escarpements du plateau cultivé qui forment des coteaux calcaires pentus plantés de vignes. Les rangs et le cycle de production de la vigne créent un paysage à la fois géométrique et très évolutif au fil des saisons. Les parties les plus abruptes principalement situées en haut de coteaux sont couvertes de boisements de feuillus et forment des couronnes ou « chapeaux » arborés.

Le Barrois

Les paysages du Barrois sont caractérisés par un plateau entaillé de vallées viticoles



Dolancourt



Dynamiques paysagères

Les dynamiques paysagère suivantes ont été relevés lors du diagnostic de la révision de la charte. Les paysages du barrois sont très liés au socle géographique, bien qu'ils aient connu des transformations, notamment liées à la dynamique vertueuse de l'activité viticole, ces paysages illustrent globalement une certaine pérennité et stabilité sur les 50 dernières années. On relève ainsi :

- Progression de l'activité viticole sur les coteaux
- Perméabilisation des accès routes et chemins sur les coteaux
- Extensions urbaines sur les coteaux avec une Plan Paysage du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

perte de qualité architecturale des nouvelles constructions

- Fermeture des fonds de vallées
- Assèchement de zones humides pour la culture céréalière
- Intensification des cultures et disparition des arbres dans les parcelles cultivées

Enjeux de l'entité paysagère

Le diagnostic paysager de la charte relève plusieurs enjeux qui orientent vers l'action :

- Préservation de la diversité des paysages agricoles, particulièrement des prairies et vergers dans la zone de transition Champagne

Humide/ Barrois et sur les plateaux

- Préservation et renouvellement des alignements d'arbres le long des routes
- Maintien de l'ouverture des fonds de vallées et de leurs prairies
- Préservation des caractéristiques architecturales locales
- Intégration des équipements de sécurité liés à la culture sur les coteaux
- Valorisation des points de vue et de la situation de surplomb par rapport aux vallées viticoles (aménagements en belvédère, etc.)

Les trois objectifs de qualité paysagère du Parc naturel régional

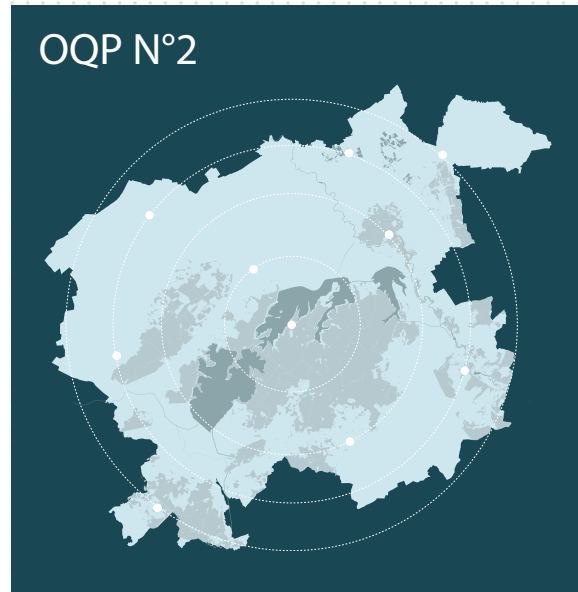
OQP N°1



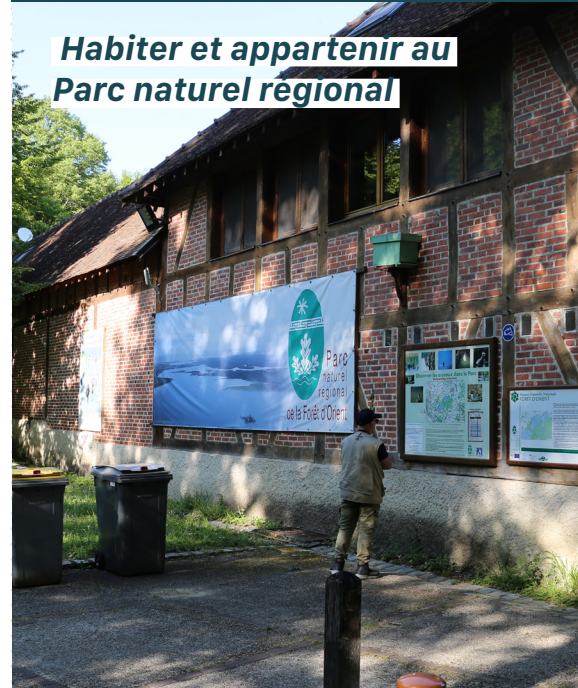
Faire du paysage productif un support d'innovation et d'attractivité du territoire



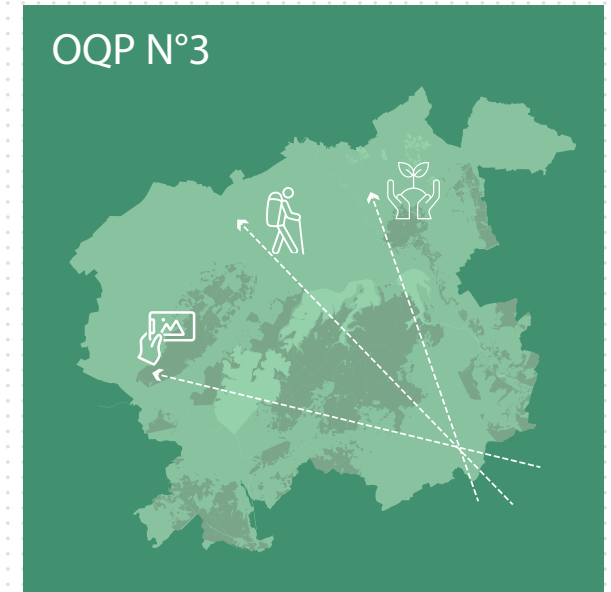
OQP N°2



Habiter et appartenir au Parc naturel régional



OQP N°3



Mettre les paysages en partage pour les donner à voir et à comprendre



OQP n°1



OQP N°1_Faire du paysage productif un support d'innovation et d'attractivité du territoire



L'objectif de qualité paysagère

La place des paysages forestiers

Les paysages forestiers forment le poumon du Parc. Ce sont dans un premier temps des paysages productifs à l'évolution contrôlée. Dans un second temps, ce sont également des paysages qui ont une dimension sociale forte et doivent répondre à des enjeux d'acceptabilité et d'accès du public tout en respectant les milieux en place.

Affirmer la mosaïque paysagère du Parc

La richesse du Parc se trouve dans la diversité de paysages rencontrés au sein du territoire. Paysages agricoles, forestiers, lacustres et urbains se côtoient avec une diversité sans

cesse renouvelée. Il s'agit là d'affirmer cette richesse et de la partager.

Un territoire en transition

Tout comme les autres territoires, le Pnr n'échappe pas aux questions de transition énergétique. Développés de manière équilibrée, intégrée et concertée, ces systèmes permettront de faire briller le Parc par son innovation.

Les sous-objectifs de qualité paysagère

- 1 **Préserver et renforcer les qualités paysagères agricoles du Pnr.**
- 2 **Faire rayonner les sites industriels**
- 3 **Maintenir et développer les surfaces boisées dans le cadre d'un usage durable**
- 4 **Investir la transition énergétique tout en respectant les paysages du Parc.**





Élevage proche de Brienne-le-Château



Mosaïque agricole, Champs-sur-Barse



Brévannes



Le Balcon du Parc

Un territoire de polyculture

Les paysages agricoles du Parc se révèlent être riches et représentent une mosaïque de cultures diversifiées. Caractérisée par la polyculture et l'élevage, la Champagne Humide marque une différence nette avec le paysage de grandes cultures de la Champagne Crayeuse tandis qu'au sud, le Barrois s'organise autour des coteaux viticoles et boisés. L'évolution des pratiques agricoles, des besoins et des usages ont fortement fait évoluer les paysages du Parc que ce soit à travers le remembrement ou l'abandon de certaines cultures. Il convient alors aujourd'hui de protéger cette mosaïque paysagère et de l'enrichir.

Tisser un lien entre espaces habités et agriculture

Au-delà des valeurs intrinsèques des paysages agricoles, il convient ici de donner une place à l'agriculture au sein des espaces vécus. Ainsi, le plan de paysage propose de s'intéresser à la relation de l'Homme avec ces milieux cultivés au travers des circuits courts, de la mobilité ou du mode d'habiter (bâti agricole).



Tuileries et briqueteries du Marmoret, Brévonnes



Carrière, Vendeuvre-sur-Barse



Extraction, Blignicourt

Le territoire du Parc possède plusieurs carrières à l'extraction diverse : sables, matériaux calcaires et argiles. L'exploitation du sous-sol se reflète directement dans les paysages, que ce soit au travers de l'architecture ou par le legs que laissent ces industries d'extraction (fossé, briqueterie, front de taille, étangs).

Donner à voir les sites d'extraction

La fermeture, tout comme l'ouverture des carrières sont soumises à la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Ainsi, à la fin du contrat d'exploitation le site peut être remis en état ou être support d'autres projets (énergétique,

écologique, etc..).

Le plan de paysage propose de s'intéresser au devenir des carrières et au lien que peuvent avoir ces sites avec les usagers du Parc. Qu'ils soient en activité ou non, ces espaces sont des lieux singuliers à l'impact conséquent sur les paysages.

Investir les espaces industriels

On retrouve sur le territoire et notamment au sein de la Champagne Humide, plusieurs zones industrielles et d'activités. Ce sont des espaces productifs qui constituent le cadre de vie de plusieurs centaines de personnes qui s'y déplacent quotidiennement pour travailler. Ce sont de grandes

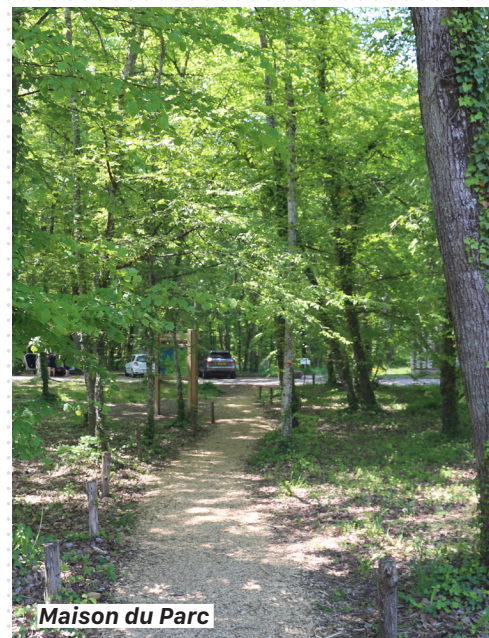
emprises minérales souvent déconnectées de l'espace urbain où le piéton a du mal à trouver sa place.



Vue aeriennne de la Forêt du Temple



Tas de bois



Maison du Parc



Anse du bois Foucaut

De la ressource au paysage

Avec l'aide de la Région, le Parc naturel a réalisé une Charte Forestière de Territoire sur ses 22 000 hectares de forêts et boisements. C'est un outil de gestion durable locale et multifonctionnelle qui permet la rencontre de l'ensemble des acteurs de la forêt, rendant possible un dialogue fertile sur des paysages qui dessinent une grande partie du territoire. Le plan de paysage propose de s'appuyer sur cette charte pour illustrer certaines actions et permettre d'animer la charte forestière de territoire et son plan d'actions.

Un nombre important d'actions a déjà été programmé, le plan de paysage propose de

reprendre ces actions et de les illustrer au travers du programme d'actions.

Il ne s'agit pas ici de plagier les actions de la charte forestière de territoire, mais bien de les mettre en avant tout en faisant le lien entre la ressource et le paysage.



Rupture architecturale, Dosches



Méthaniseur, Thénnelières



Eoliennes au nord du Parc

Un territoire au défi de la transition énergétique

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se doit d'être un territoire d'innovation et d'être moteur sur les questions de transition énergétique, aussi bien sur la sobriété énergétique (consommer moins) que sur la production grâce aux développements des énergies renouvelables (produire mieux). Au vu des caractéristiques paysagères du Parc, cette transition doit se faire en accord avec les qualités paysagères en place et souhaitées.

Les directives liées à ce sujet se font également à des échelles supérieures, les volontés du Parc doivent être en phase avec les documents de planification supérieurs (SRADDET, SCoT, PCAET, notamment

celui de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole) pour engager et mener à bien une démarche locale cohérente.

OQP n°2



OQP N°2_Habiter et appartenir au Parc naturel régional



L'objectif de qualité paysagère

Le plan de paysage propose d'affirmer les qualités du cadre de vie liées à l'habitat ou au développement humain sur le territoire pour ainsi faire émerger un sentiment d'appartenance et de fierté locale.

Préserver et restaurer l'identité du patrimoine bâti et végétal

La première intention paysagère est de révéler le riche patrimoine bâti et végétal et les savoir-faire qui construisent les paysages du territoire. En effet, maisons à pan de bois, halles, vergers sont autant de motifs qu'il faut révéler et mettre en valeur par le plan de paysage.

Retrouver des centres-bourgs vivants

Au sein de la Champagne Humide ou dans le

reste du territoire, les établissements humains s'organisent en centre-bourg. Le plan de paysage propose d'investir ces espaces habités pour en faire des lieux d'innovation paysagère et d'expérimentation sociale.

Miser sur un tourisme durable

Le Parc connaît une dynamique touristique importante dans le sillage des lacs qui polarisent une grande partie des flux. Il convient alors de trouver un modèle équilibré pour faire rayonner la richesse des paysages du territoire.

Les sous-objectifs de qualité paysagère

- 1 **Préserver et restaurer l'identité du patrimoine bâti et végétal.**
- 2 **Retrouver des centres-bourgs vivants tout en maîtrisant leur évolution.**
- 3 **Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré sur le territoire.**
- 4 **Affirmer la place du Parc dans le paysage.**





Château de Brantigny



La Loge-aux-Chèvres



Arbre isolé, Champagne Crayeuse



Verger, Brantigny

Une richesse architecturale et paysagère

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient possède une grande richesse architecturale et paysagère. En effet, les maisons à pan de bois, les anciennes halles, le petit patrimoine, les vergers et les arbres isolés sont autant de motifs identitaires que l'on retrouve sur le périmètre du Parc. Entre fierté locale et abandon de certains sites, les dynamiques sont multiples et peuvent amener une perte patrimoniale et un amenuisement de la fierté locale.

transition énergétique va faire partie intégrante des paysages du Parc et notamment sur la rénovation du patrimoine architectural. Les solutions apportées doivent respecter les savoir-faire sans dénaturer ni détruire les éléments en place.

Un bâti au défi de la transition énergétique

Comme préconisé sur les documents de planification supérieure (SRADDET, SCoT), la



Ruvigny (hors Parc mais dans le périmètre d'étude pour le renouvellement de la Charte)



Lusigny-sur-Barse



Brienne-le-Château

Un territoire habité

Le territoire du Parc naturel régional sur lequel se focalise le plan de paysage possède une répartition humaine en centre-bourg de petites et moyennes tailles, qui se répartissent le long des grands axes de communication (D619, D960 et D396). De plus, les dynamiques urbaines liées à Troyes et sa pression foncière dessinent des formes composites dans les paysages urbains qui peuvent rendre complexe la lecture de la ville.

Un paysage de passage

Les bourgs du Parc sont traversés chaque jour par plusieurs centaines de véhicules qui parcourent le territoire et fracturent les bourgs en deux. Sur ce

sujet, les volontés politiques sont diverses entre contournement et aménagements plus ponctuels. L'orientation globale tend vers un apaisement et une amélioration du cadre de vie.

Retrouver des centres-bourgs vivants

Ce sous-objectif cherche à penser l'espace urbain comme des lieux d'innovation. Lieux de vie et de rencontre pour les habitants du Parc, ce sont des espaces que le plan de paysage propose d'investir autour des questions de désimperméabilisation, de nature en ville ou de l'animation de l'espace public.

Reconnaître les villes du Parc

Les paysages habités du Parc possèdent des

identités propres qu'il convient de valoriser tout en faisant unité à l'échelle du Parc. Les entrées de villes et de bourgs seront donc traitées comme des vitrines du territoire.



La Voie Verte des lacs



Dienville



Belvédère du Croît



Mesnil-Saint-Père

Le tourisme sur le Parc naturel régional est globalement polarisé par les lacs qui attirent au-delà de la région troyenne. Ils proposent un tourisme varié entre activités nautiques, randonnées et sites patrimoniaux. C'est cependant un tourisme qui s'articule principalement autour de ces géants hydrographiques qu'il convient d'équilibrer sur l'ensemble du territoire.

Voir le territoire

Les paysages du Parc s'organisent en entités paysagères marquées et facilement identifiables. Leur compréhension est favorisée par les points de vue disséminés sur le territoire, associés au maillage de sentiers et de chemins qui parcourent

le Parc.

Diffuser l'offre touristique

Si logiquement les lacs offrent un potentiel touristique fort, le reste du Parc possède une large palette de paysages qu'il convient de partager (agricole, urbain, naturel). Cela permettra d'équilibrer les flux touristiques, de limiter la surfréquentation et de miser sur un tourisme plus durable. De plus, certaines logiques d'accueil sont obsolètes et méritent d'être repensées (base de Mesnil-Saint-Père qui est en cours, ou les entrées de forêt).

Faire du Parc un atout touristique

Le Parc en tant qu'outil d'ingénierie et relais local doit également être visible pour les usagers du Parc. La démarche Valeurs Parc naturel régional est un exemple déjà en place à valoriser et à renforcer pour diffuser plus largement cette plus-value.



Campagne de plantation, Pnr



Maison des Lacs de Mesnil Saint Père



La Maison du Parc

Le Parc est né avec l'apparition des lacs dans les années 70, fonctionnant autour de plusieurs commissions pour suivre les projets, formuler des orientations et des recommandations d'actions à mettre en place. Si l'outil Parc est relativement bien compris par les élus et leurs services, un travail de sensibilisation est à réaliser pour que les habitants puissent s'approprier la démarche multiple du Parc et sortir de la vision de surprotection que le Parc peut porter.

Identifier le Parc

Face à ce constat de manque de reconnaissance de l'outil, le plan de paysage propose des actions simples qui permettront d'identifier les spécificités

du Parc et de poser les bases d'un vocabulaire commun.

Faire ensemble

Ce sous-objectif vise à (re)connecter les habitants à la démarche du Parc et de le valoriser comme outil de proximité. Pour cela, le plan de paysage mise sur «le faire ensemble», l'événementiel et la festivité pour mettre le Parc au centre du cadre de vie des habitants.

OQP n°3



OQP N°3_ Mettre les paysages en partage pour les donner à voir et à comprendre



L'objectif de qualité paysagère

Les paysages du Parc nécessitent une mise en partage pour une appréhension et découverte collective.

La mobilité, les points de vue, l'éducation à la nature sont autant de thématiques qui permettent de comprendre et de découvrir les richesses du territoire.

La mobilité comme vecteur de découverte

Le plan de paysage propose de s'appuyer sur les réseaux de mobilités déjà existants pour permettre la découverte collective des paysages. C'est également un enjeu majeur pour l'amélioration du cadre de vie des habitants du Parc.

Protéger et partager le patrimoine naturel

La Champagne Humide forme un réservoir

de milieux et une biodiversité riche. La valeur de ces milieux réside dans leurs protections, mais également dans leur accessibilité et leur lien avec les usagers du Parc.

Guider et observer le territoire

L'animation et la mise en valeur des paysages passent également par une bonne lisibilité des unités de paysages. Ainsi, le plan de paysage propose d'investir la question des points de vue et de l'information pour un partage global des valeurs du Parc.

Les sous-objectifs de qualité paysagère

- 1 **Faire de la mobilité un vecteur de découverte du territoire.**
- 2 **Partager et protéger le patrimoine naturel.**
- 3 **Faire vivre la démarche paysagère au sein du Parc naturel régional.**
- 4 **Guider et observer le territoire**





Voie Verte, Brévonnes



Route départementale 960



La proximité avec l'agglomération troyenne permet une bonne desserte du territoire depuis et vers le pôle urbain par l'automobile. Ces axes de communication se présentent de prime abord comme des fractures au sein du Parc. Ce sont pourtant des médiums pour la découverte de ses paysages. C'est notamment le cas de la D960 implantée en situation de surplomb à la rencontre de la Champagne Humide de la Champagne Crayeuse.

S'appuyer sur un réseau de mobilité déjà existant

Le territoire du PnrFO possède déjà un réseau de circuits de randonnées pédestres de tous

niveaux. Ce sont des itinéraires qui s'organisent principalement autour des lacs et des milieux aquatiques. Au delà du maintien essentiel de ces itinéraires, ce sous-objectif cherche à retrouver des boucles de lectures des entités paysagères.

Qu'en est-il de la mobilité du quotidien?

Si le territoire reste voué à la voiture au quotidien, le Parc jouit de la Voie Verte des Grands Lacs Seine et Aube qui permet de connecter le centre de Troyes au territoire de manière quasi continue en moins de 1h30. Cependant, certaines liaisons douces sont inexistantes et rendent les déplacements difficiles voire impossibles. C'est par exemple le cas entre

Dienville et Brienne-le-Chateau, ou le long de la D619.



Anse du Bois Foucaut



Lac du Temple

Une des missions principales du Parc naturel régional est de protéger l'environnement. En effet, le territoire possède de nombreux réservoirs de biodiversité principalement humides et lacustres, mais aussi prairiaux et forestiers, réputés pour leur richesse biologique exceptionnelle. Véritable havre de paix pour la faune et la flore et faisant partie du paysage remarquable, la gestion de ces milieux s'inscrit dans une démarche de protection et de valorisation initiée par le Parc depuis sa création. On retrouve ainsi :

- La Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient,
- La Réserve Naturelle Régionale des prairies

- humides de Courteranges,
- Plusieurs sites Natura 2000

Concilier patrimoine naturel et accueil du public

La préservation des milieux naturels peut régulièrement se confronter avec l'accueil du public et certains usages sauvages. C'est un des objectifs du Parc de trouver ce juste équilibre entre protection et mise en lumière de cette richesse écologique.

Des paysages vivants

Face aux enjeux de l'érosion de la biodiversité, la qualité écologique des milieux aquatiques est un

enjeu majeur.

Ce sous-objectif de qualité paysagère prône ainsi le renforcement des qualités écologiques et des qualités paysagère du patrimoine naturel. Les paysages doivent s'affirmer comme de véritables espaces de vie.

Le plan de paysage ne s'arrête pas au terme de la troisième phase, il ne fait que commencer. C'est pourquoi son suivi par la maîtrise d'ouvrage est si important.

Les référents «plan de paysage»

Afin d'organiser les événements et d'animer la démarche, un ou plusieurs élus référents devront être désignés au sein du Parc.

Chacune des communes devra également désigner un interlocuteur privilégié pour l'ensemble des échanges avec le Parc. Ils feront remonter les informations et permettront la concrétisation des actions à l'échelle communale.

La charte d'adhésion et l'atelier «plan de paysage»

Le passage à l'opérationnel est parfois difficile. Cela s'explique par une démobilisation progressive des acteurs initialement mobilisés.

Pour éviter ce phénomène et assurer la continuité de la démarche au-delà des quelques mois d'étude, nous proposons la mise en place d'une charte d'adhésion. L'objectif est d'engager les partenaires essentiels à la concrétisation du programme d'actions par la signature d'un document-cadre. Les signataires se

réuniront ensuite périodiquement autour d'un atelier «plan de paysage», pour piloter et évaluer les différentes actions en cours. Ils s'appuieront sur le planning réalisé dans le cadre du plan d'action.

Les premières actions

Il s'agit de définir, au regard du projet de paysage, la nécessité, la pertinence et les ambitions en matière d'interventions paysagères à court terme.

Un travail de hiérarchisation des actions lors du plan de paysage permettra de cibler les actions à réaliser en premier.

Suivi et animation



Référents



Partenaires

00_Désignation des référents «plan de paysage»

- Création de la charte d'adhésion ;
- Organisation des événements et temps d'échange avec les partenaires ;
- Diffusion des avancées du plan de paysage ;

02_Organisation de l'atelier «plan de paysage» par les référents du PnrFO

- Définition des actions à mener et validation du calendrier de mise en œuvre ;
- Définition des moyens engagés et des porteurs de projets ;

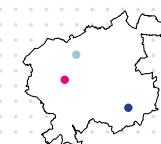


Planning

2022	2023
■	■
■	■
■	■
■	■
■	■
■	■

03_Lancement des premières actions

- Réalisation d'actions pilotes en lien avec les acteurs locaux (habitants, associations, commerçants, etc.)



Ex: **Action 2.3.1**
Action 3.1.1
Action 1.2.1





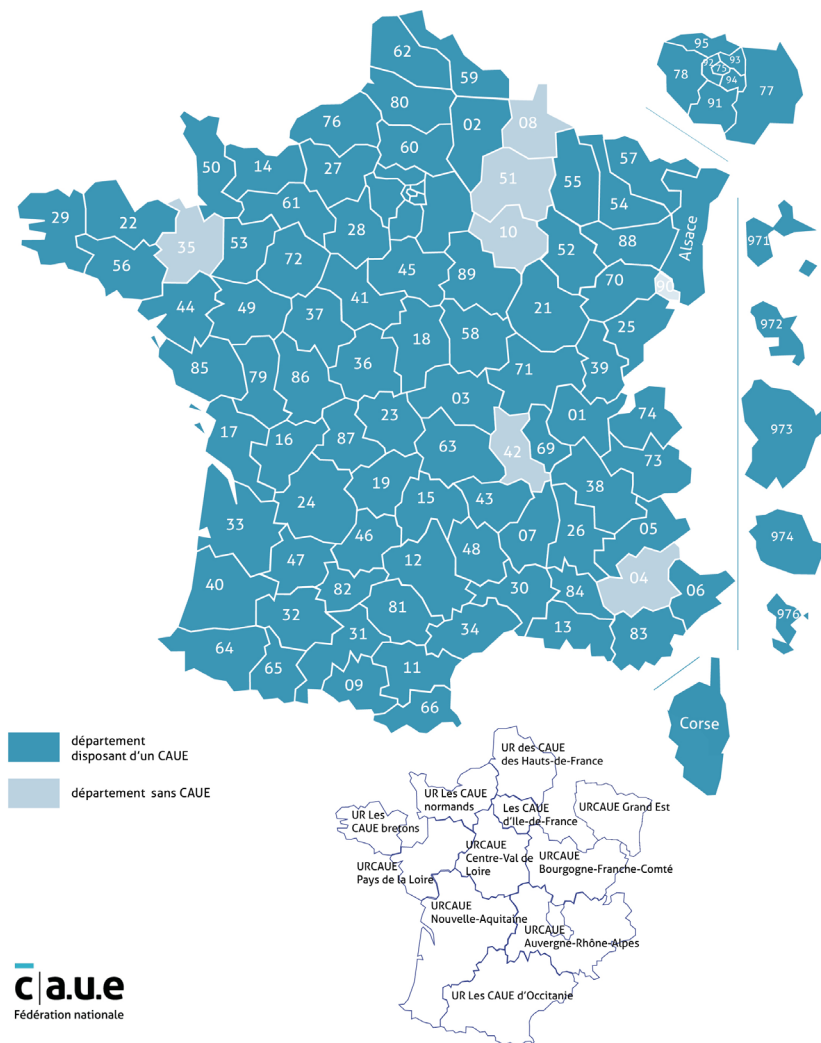
Plan de paysage

04_Programme d'actions

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

Le rôle du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

LES 92 CAUE
ET LES GROUPEMENTS RÉGIONAUX DE CAUE
EN 2022



Le plan d'actions présenté dans les pages suivantes mentionne à plusieurs reprises « CAUE » comme acteur identifié à la maîtrise d'ouvrage ou comme partenaire. On retrouve également plusieurs illustrations extraites du travail de plusieurs CAUE en France. Cependant il n'y a pas de CAUE sur le territoire départemental de l'Aube.

En effet, le département de l'Aube est l'un des 7 départements à ne pas en disposer.

Présentation des compétences et mission d'un CAUE

Les CAUE ont plusieurs missions : informer, sensibiliser, conseiller et former.

• Informer

Cette mission a pour objet de promouvoir une architecture moderne et un urbanisme à l'échelle de l'homme, dans le respect du patrimoine. Elle porte aussi sur tous les aspects qui contribuent à la qualité de l'environnement ainsi que sur les démarches et les possibilités d'actions offertes par les différents services administratifs et les professionnels. Les CAUE peuvent aussi porter cette mission d'information auprès d'un

conseil municipal, d'un groupement de communes ou d'une association pour informer sur un projet en particulier.

• Sensibiliser

Il s'agit de développer la culture et la pédagogie à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement et à la préservation de l'environnement. Les CAUE développent ainsi l'esprit de participation des citoyens en créant des espaces de partages d'expériences.

• Conseiller

Les CAUE ont vocation à conseiller les collectivités comme les particuliers. Cette mission est celle qui mobilise le plus les équipes des CAUE. Les CAUE conseillent les collectivités dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement. Ils conseillent aussi les particuliers dans leurs projets de construction, du choix du terrain à l'insertion du bâtiment.

• Former

Les actions de formation des CAUE sont dirigées vers les élus, les enseignants ou les professionnels du cadre bâti.

C'est un partenaire majeur pour le suivi et la mise en application des actions du plan de paysage.

OQP n°1



OQP N°1_Faire du paysage productif un support d'innovation et d'attractivité du territoire



OQP N°1_Faire du paysage productif un support d'innovation et d'attractivité du territoire

OQP N°1_Faire du paysage productif un support d'innovation et d'attractivité du territoire	22
Sous OQP 1.1 Préserver et renforcer les qualités paysagères agricoles du Pnr	23
Sous OQP 1.2 Faire rayonner les sites industriels	24
Sous OQP 1.3 Maintenir et développer les surfaces boisées dans le cadre d'un usage durable	25
Sous OQP 1.4 Investir la transition énergétique tout en respectant les paysages du Parc	26

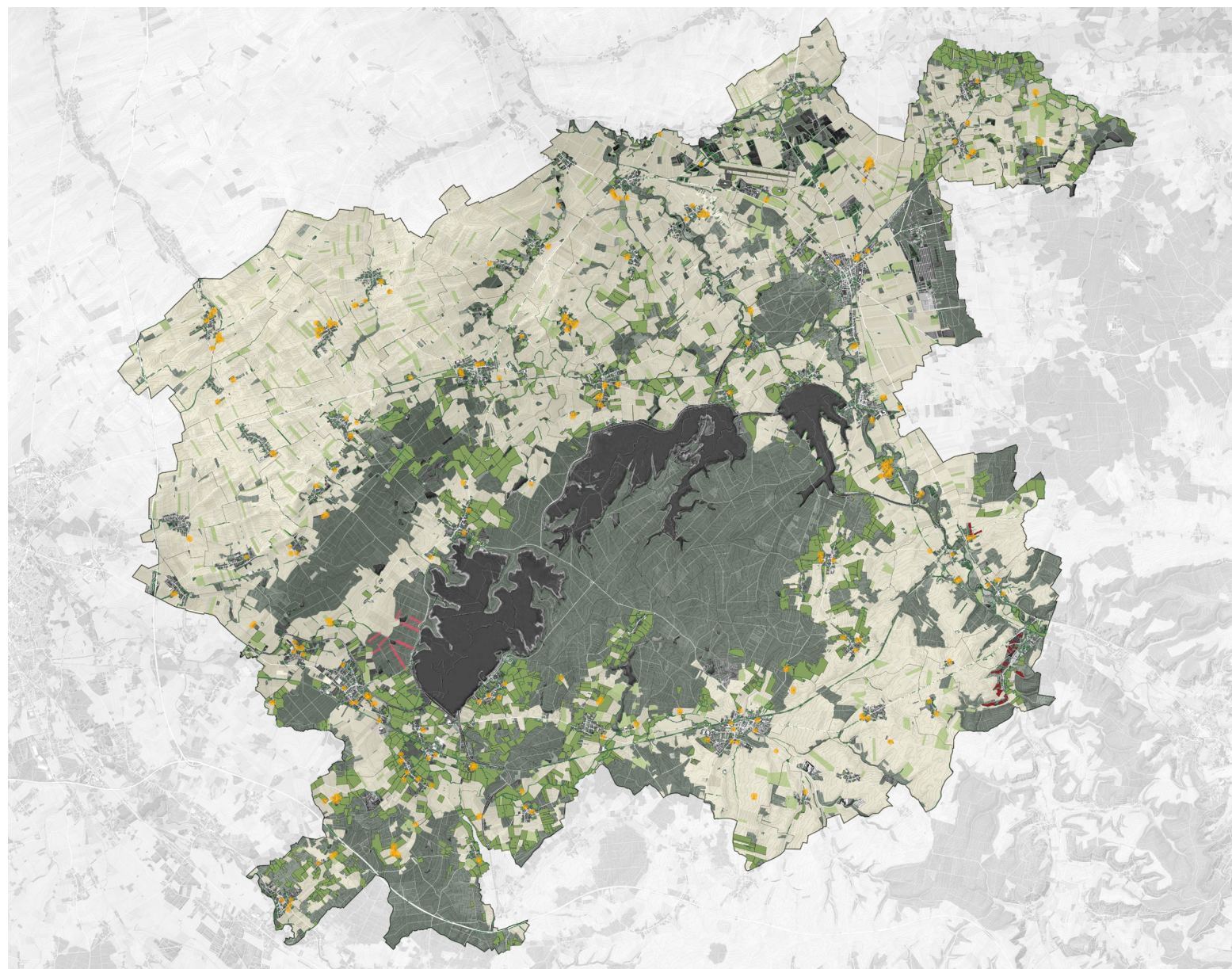
Sous OQP 1.1 Préserver et renforcer les qualités paysagères agricoles du Pnr	39
ACTION DECLIC 1.1.1 Maintenir, restaurer et recréer les infrastructures agroécologiques : les prairies, petites parcelles, mares, tas de bois, murets de pierre sèches, talus/reliefs existants, arbres isolés, haies	40
ACTION 1.1.2 Favoriser le maintien des chemins agricoles et leurs typologies	43
ACTION 1.1.3 Assurer la qualité des nouvelles constructions et améliorer l'intégration des bâtiments agricoles existants dans le paysage	44
ACTION INSCRITE 1.1.4 Protéger les fermes remarquables et accompagner les travaux de restauration	

Sous OQP 1.2 Faire rayonner les sites industriels	45
ACTION 1.2.1 Veiller à l'intégration et la reconversion des sites industriels (zones industrielles encore active ou non + anciennes carrières / gravières)	46
ACTION INSCRITE 1.2.2 Donner à voir les sites d'extractions, recenser et veiller à la préservation du patrimoine	

Sous OQP 1.3 Maintenir et développer les surfaces boisées dans le cadre d'un usage durable	
ACTION INSCRITE 1.3.1 Animer la Charte Forestière de Territoire (CFT) 2021-2023 en soutenant les actions en faveur du maintien du paysage boisé et de la conciliation des usages	
ACTION INSCRITE 1.3.2 Soutenir l'affouage communal et favoriser l'implantation de chaufferies bois avec un sécurisation de l'approvisionnement local issu de forêts en gestion durable	
ACTION INSCRITE 1.3.3 Accompagner la création d'une pépinière locale et expérimentale	

Sous OQP 1.4 Investir la transition énergétique tout en respectant les paysages du parc	
ACTION INSCRITE 1.4.1 Encourager les initiatives citoyennes de développement d'ENR (photovoltaïque)	
ACTION INSCRITE 1.4.2 Veiller à l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et la production d'ENR	
ACTION INSCRITE 1.4.3 Créer une commission ouverte de suivi des projets énergétiques	
ACTION INSCRITE 1.4.4 Veiller au bon développement des unités de méthanisation bien intégrées au territoire : schéma d'alimentation, paysage, agriculture, valorisation des déchets verts, etc	
ACTION INSCRITE 1.4.5 Développer un scénario de développement d'énergies renouvelables suivi par une commission ouverte de suivi des projets énergétiques	





- Maintenir, restaurer et recréer les infrastructures agro-écologiques :**
 - Les prairies, petites parcelles, mares, tas de bois, murets de pierre sèches, talus/reliefs existants, arbres, haies.
- Favoriser le maintien des chemins agricoles et forestiers (sommiers) et leur typologies
- Assurer la qualité des nouvelles constructions et améliorer l'intégration des bâtiments agricoles existants dans le paysage



La Champagne Crayeuse



La Champagne Humide



Le Barrois

Contexte

Le territoire du Parc naturel régional est en grande partie structuré par la présence de l'agriculture dont 380 exploitations agricoles dessinent 56% des paysages du territoire. Ce sont des paysages aux identités marquées qui s'organisent en quatre grandes régions :

- Les cultures céréalières et oléagineuses de la Champagne Crayeuse,
- L'élevage de bovins dans les prairies de la Champagne Humide
- Des cultures diversifiées dans la plaine de Brienne-le-Château.
- Une amorce du vignoble Champagne sur les coteaux du Barrois au sud du territoire.

Parmi cette mosaïque riche, les paysages d'élevage sont les plus fragiles. En effet, on compte une diminution du nombre d'éleveurs ainsi qu'une transformation des prairies en terres labourées (35% de la surface toujours en herbe transformée entre 1985 et 2010). C'est un déclin économique, mais également écologique, car les prairies et l'écosystème associé (mares, tas de bois, murets de pierres sèches, arbres haies) disparaissent.

Ces infrastructures agroécologiques ont pourtant un rôle essentiel dans la préservation de la ressource en eau, la limitation du ruissellement ou l'accueil de la biodiversité.

Maîtrise d'ouvrage

Agriculteurs accompagné par le Pnr, Syndicat DEPART avec les objectifs du SCoT

Acteurs

Agence française d'Agroforesterie, Syndicat DEPART (recensement des haies dans 4 EPCI de la Champagne Crayeuse), FDC10, CPIE Sud Champagne

LE FOSSÉ ET LA NOUE

Définition

Un fossé est une fosse longitudinale pratiquée dans le sol afin de délimiter des terrains ou de faciliter l'écoulement des eaux. Ils sont relativement profonds et ont des pentes abruptes. Une noue peut être appariée à un fossé large et peu profond dont les rives sont en pente douce. Généralement mise en place en milieu urbain, elle peut être adaptée au milieu rural.

Les fossés existants dans les versants peuvent être réaménagés comme suit pour réduire les transferts :

- Le fossé ou la noue végétalisée présentent une végétation permanente et dense (forte rugosité) (Photo 1).
- Le fossé ou la noue à redents sont constitués de petites buttes transversales créant une succession de compartiments se déversant les uns dans les autres et freinant ainsi les transferts (Photo 2).



Photo 1 : Fossé végétalisé



Photo 2 : Noue végétalisée à redents

Rôle et enjeux sur la qualité de l'eau

Les fossés/noues ont une fonction hydraulique d'évacuation des eaux. Ils peuvent collecter les eaux de drainage, les eaux de ruissellement d'une parcelle mais aussi les eaux de voirie. Leur fonction originelle peut apparaître antagoniste à celle d'une infrastructure Agro Écologique (IAE). Cependant, leur aménagement ou leur configuration peuvent permettre de leur donner un rôle favorable vis-à-vis de la qualité de l'eau.

La végétation au sein du fossé/noue exerce rugosité, résistance et friction sur l'écoulement de l'eau. Le débit est alors réduit, la hauteur d'eau et le temps de rétention hydraulique augmentent. En raison de l'augmentation de ce dernier paramètre et du contact eau/végétation au sein des systèmes d'assainissement agricoles, le temps de résidence augmente lui aussi, ce qui accroît le potentiel d'atténuation des polluants.

Quelques références :

- Pesticides : la rétention observée dans un fossé est corrélée aux propriétés physico-chimiques des molécules, au temps de contact, à la nature du substrat, à la vitesse d'écoulement et à la densité de végétation. On obtient généralement de bons résultats avec des vitesses d'écoulement inférieures à 0,3 m/s. Alors qu'une vitesse d'écoulement d'environ 1 m/s limite fortement la rétention des pesticides.

- Nitrate, phosphore, matières en suspension (MES) : les processus à l'origine de la réduction des concentrations en nutriments dans les fossés sont peu connus et soumis à une forte variabilité spatio-temporelle. L'abattement des concentrations de nitrates serait essentiellement lié à l'activité biologique (assimilation par les plantes et microorganismes) alors que la diminution des concentrations d'ammonium et de phosphore résulterait plutôt de processus physico-chimiques.

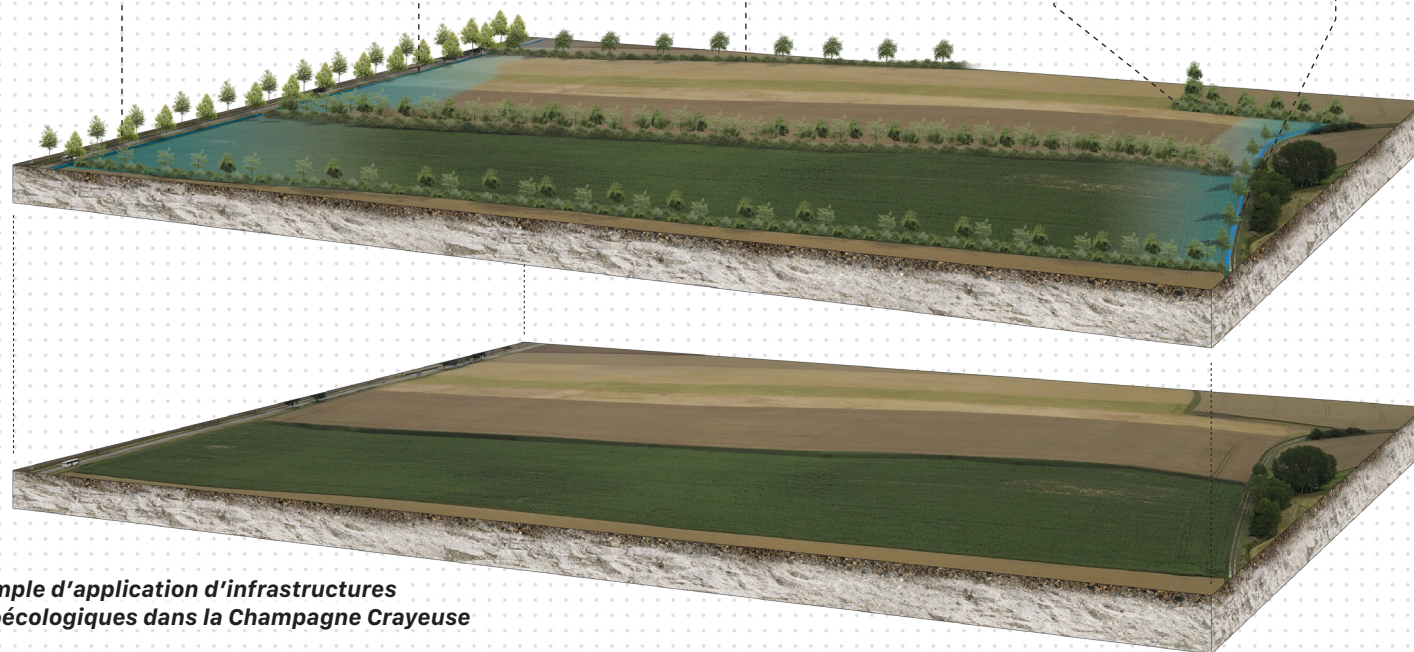
Maintien des arbres
d'alignement le long des
routes

Réalisation de noues

Plantation de haies
multi-strates

Contre l'érosion par
la plantation

Maintien des chemins
agricoles plantés



Exemple d'application d'infrastructures agroécologiques dans la Champagne Crayeuse

Objectifs de l'action

Cette action vise à accompagner les agriculteurs et les différents acteurs du territoire dans la restauration et le maintien des infrastructures agroécologiques. Elle peut s'exprimer par plusieurs registres d'interventions :

- La mise en place de fiches pratiques par infrastructures agroécologique reprenant l'aspect technique, réglementaire, économique et juridique. Ces fiches devront également intégrer les modalités de mise en place et d'entretien.
- La réhabilitation ou le renforcement de la trame agroécologique au niveau des secteurs stratégiques. Ces interventions pourront avoir lieu aussi bien dans les paysages de prairies que dans les paysages viticoles ou de grandes cultures ;
- L'accompagnement par le Parc dans le choix des infrastructures

agroécologiques adaptées selon l'exploitation et les dynamiques observées.

La plantation de haies dans la Champagne Crayeuse

Au sein de la Champagne Crayeuse plusieurs infrastructures agroécologiques pourrait trouver leurs places. La mise en place d'un réseau de haies pourrait permettre de limiter le ruissellement en favorisant l'infiltration. De plus, la multifonctionnalité de la haie pourrait favoriser la présence d'auxiliaires de cultures et renforcer la trame verte et bleue. À terme, la haie pourrait aussi être valorisée comme bois de chauffage ou bois d'œuvre associée à une gestion durable. La réalisation de noues ou fossés de drainage associés à un talus planté permettront également de limiter l'érosion ainsi que les mouvements de terres.

Fascine tressée
ou clayonnage

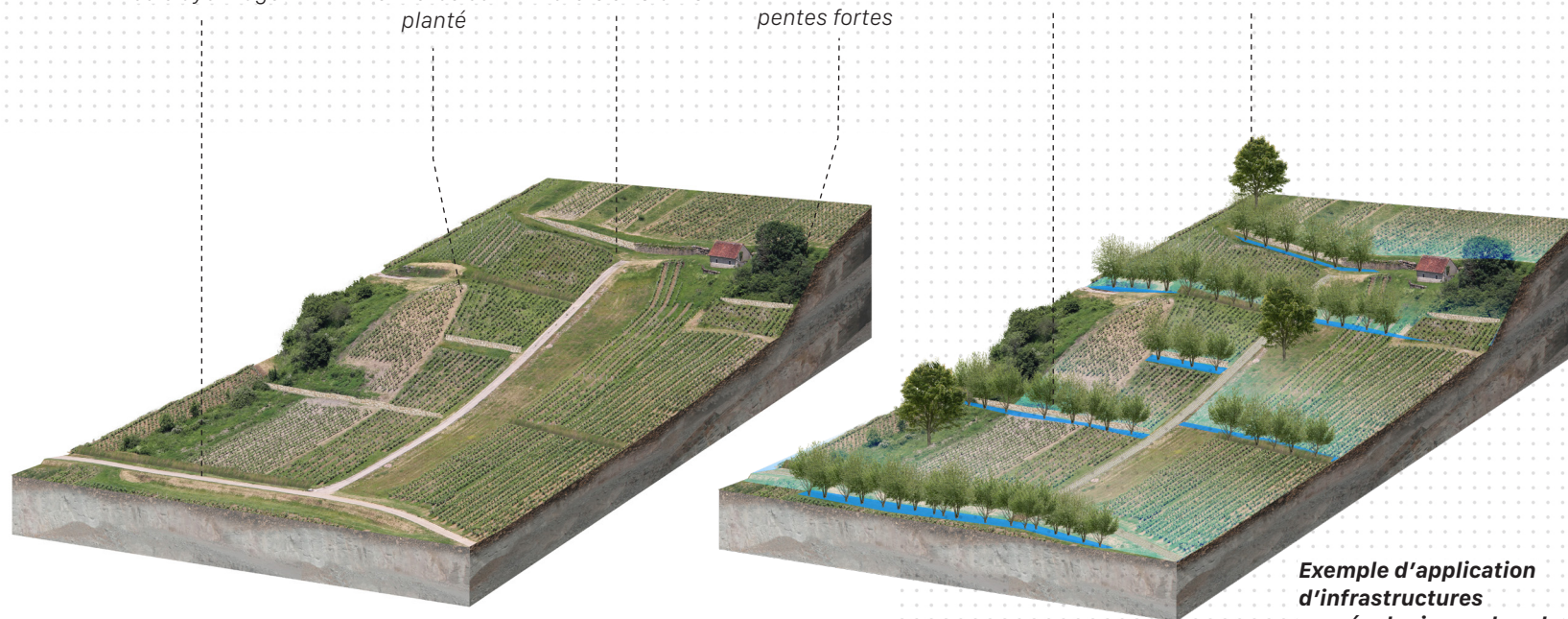
Talus
enherbé ou
planté

Restaurer les
murets existants

Créer de nouveaux
murets sur les
pentes fortes

Plantation d'arbres
fruitiers

Plantation
d'arbres isolés



**Exemple d'application
d'infrastructures
agroécologiques dans le
Barrois**

Tester la vitiforesterie dans le Barrois

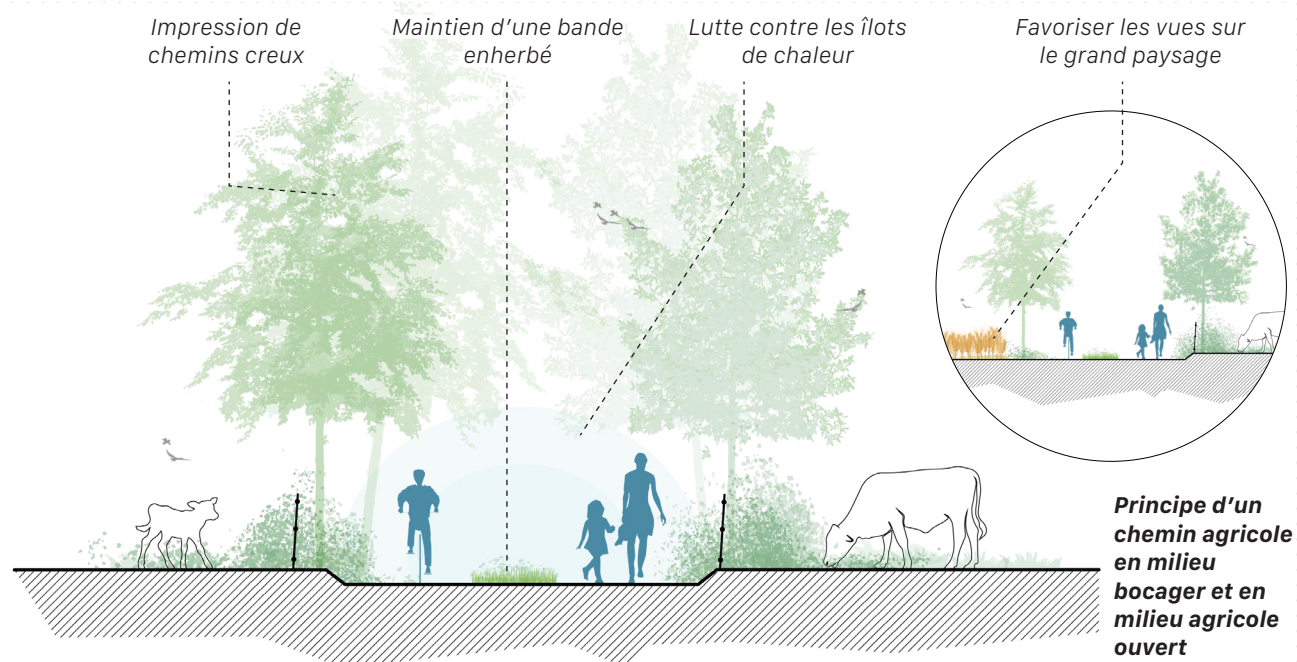
Les infrastructures agro-écologiques peuvent également être liées aux paysages viticoles. Plantation de fruitiers, maintien et renforcement des murets de pierres sèches sont autant d'outils qui permettront une gestion optimale des sols. De plus, la gestion de l'eau est essentielle à la bonne tenue du vignoble, la réalisation de fossés, l'utilisation de matériaux poreux sur les voies carrossables permettra également d'améliorer la gestion et le contrôle de la ressource en eau. Ces implantations agroécologiques doivent être réalisées en accord avec les valeurs paysagères du vignoble.

Mettre en place des associations près vergers

Si les prairies permanentes de la Champagne Humide assurent déjà une bonne qualité écologique du sol, planter des arbres fruitiers permettra de diversifier l'activité agricole en recherchant la complémentarité entre les arbres et les animaux. Bien que le rendement soit moindre que dans un verger traditionnel, cette association permet notamment la création d'habitats pour la biodiversité. Cela peut également simplement passer par la plantation d'arbres de plein champs (saules têtards).



**Exemple d'application d'infrastructures
agroécologiques dans la Champagne
Humide**



Contexte

Qu'ils soient agricoles ou forestiers, les paysages du Parc sont parcourus par un réseau de chemins relativement dense, qui permet l'accès aux exploitations agricoles. S'ils sont employés par les exploitations et leurs troupeaux pour relier différentes parcelles, ces chemins sont également des lieux de déambulation et de découverte du territoire pour les habitants et les touristes. On observe toutefois une dynamique de disparition de ces chemins par manque d'entretien ou au profit de l'agrandissement des parcelles labourées.

Objectifs

- Aboutir à une cartographie précise des chemins agricoles existants et oubliés
- Mettre en place un inventaire participatif pour le recensement et l'état des chemins
- Donner à voir la richesse de la mosaïque agricole et enrichir la trame verte et bleue
- Mettre en place un plan de gestion partagé entre les agriculteurs et les communes
- Créer une newsletter ou page internet pour le suivi du recensement et l'entretien des chemins ruraux
- Aboutir à une inscription dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi)

Maîtrise d'ouvrage

Pnr + Communes

Acteurs

Associations de chasseurs, habitants, ONF, Associations foncières, Syndicat DEPART

Coûts

Pour 100m (haies + bande enherbée) = 350€
Barrière = 500€, panneau d'informations = 1000€

Outils

Inscription des chemins au sein du PDIPR
Plan de gestion partagé

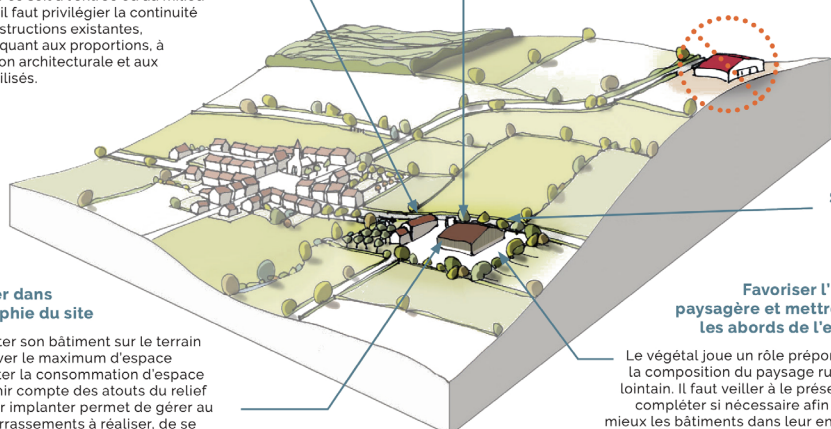
ACTION 1.1.3 Assurer la qualité des nouvelles constructions et améliorer l'intégration des bâtiments agricoles existants dans le paysage

Tenir compte du patrimoine bâti existant

Privilégier autant que possible une implantation dans l'environnement bâti existant. Que ce soit à l'entrée ou au milieu d'un village, il faut privilégier la continuité avec les constructions existantes, être vigilant quant aux proportions, à la composition architecturale et aux matériaux utilisés.

Proposer une volumétrie cohérente et des matériaux et des couleurs adaptés à l'environnement bâti et naturel

Eviter les implantations de bâtiment trop hautes (sommets ou ligne de crête) ou isolées, les volumes imposants visibles de loin et les couleurs trop vives



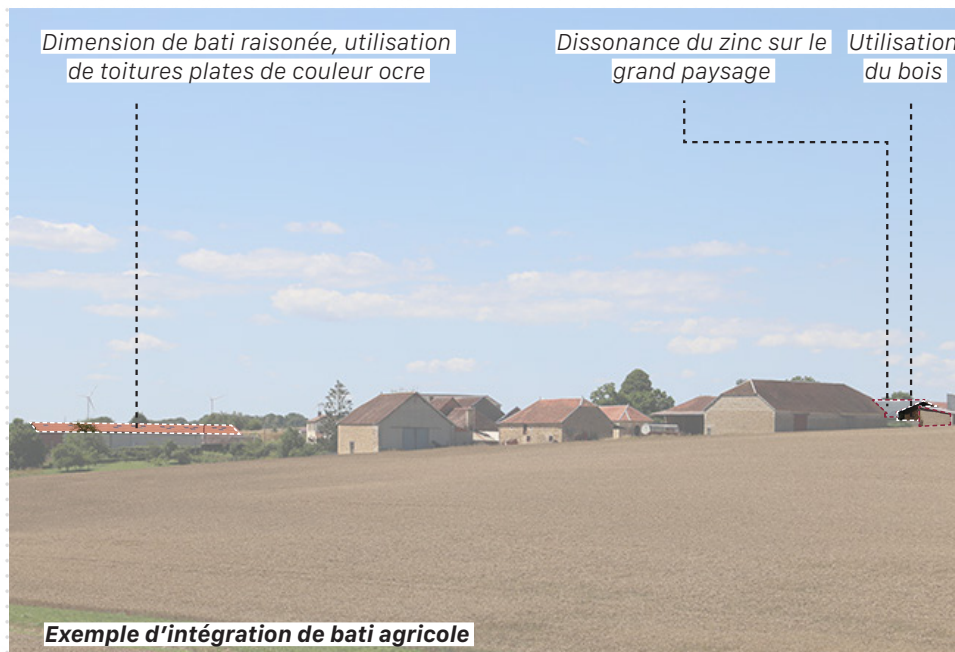
Soigner les accès

S'implanter dans la topographie du site

Bien implanter son bâtiment sur le terrain pour préserver le maximum d'espace libre et limiter la consommation d'espace agricole. Tenir compte des atouts du relief existant pour implanter permet de gérer au mieux les terrassements à réaliser, de se protéger des vents dominants et de la pluie et de réduire l'impact visuel de construction parfois visibles de très loin. Cela permet aussi de proposer une organisation de l'exploitation et une architecture qui valorisent l'espace et l'outil de travail.

Favoriser l'intégration paysagère et mettre en valeur les abords de l'exploitation

Le végétal joue un rôle prépondérant dans la composition du paysage rural proche et lointain. Il faut veiller à le préserver, voire le compléter si nécessaire afin d'intégrer au mieux les bâtiments dans leur environnement et les protéger ainsi des intempéries. De même, les abords participent pleinement à l'image de l'exploitation et leur traitement permet de mettre en valeur les bâtiments et de bénéficier de lieux de travail organisés et agréables.



Dimension de bati raisonnée, utilisation de toitures plates de couleur ocre

Dissonance du zinc sur le grand paysage **Utilisation du bois**

Exemple d'intégration de bati agricole

Contexte

La mosaïque agricole du Pnr entraîne également une diversité de construction en fonction des usages en place. Ainsi, les hangars qui s'agrandissent au gré des remembrements, tranchent avec des bâtiments d'élevage plus légers (pouvant également connaître des agrandissements), ainsi que les cabanes de vignes qui parcourent le Barrois. L'intégration des nouveaux bâtiments peut apparaître comme dissonant avec le paysage environnant où les choix individuels ont un impact direct sur la perception des paysages du territoire.

Objectifs

- Mettre en place un accompagnement personnalisé et systématique pour les projets d'extension, de reconversion ou de réhabilitation des bâtiments agricoles.
- Développer un guichet unique et multicompetence pour le porteur de projet (CAUE, Pnr, Chambre d'agriculture)
- Créer et diffuser un guide pour concevoir son bâtiment agricole avec le paysage
- Définir une palette de matériaux (bois, toiture) et de couleurs à privilégier pour une bonne intégration

Maîtrise d'ouvrage

Pnr, Chambre d'agriculture

Acteurs

CAUE, Pnr, Chambre d'agriculture

Outils

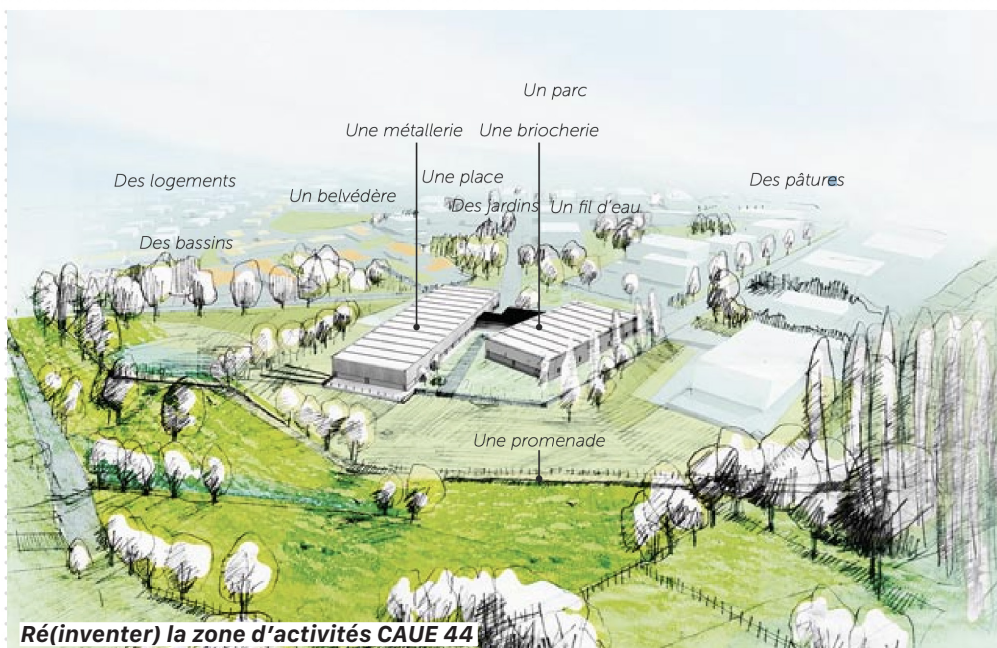
Mise en place d'un guide pour concevoir son bâtiment agricole
S'appuyer sur la fiche outil n°1 du Syndicat DEPART, « L'intégration du bâti agricole et viticole dans le paysage »



Veiller à l'intégration et reconversion des sites industriels

Entrée Nord et gare de Brienne-le-Château, zone industrielle de Vendeuvre-sur-Barse

-  Carrière en activité
-  Carrière en friches
-  Zone industrielle en activité
-  Zone industrielle en friche
-  Zone industrielle en reconversion
-  Étang lié à l'extraction
-  Carrière et gravière en activité/friche



Contexte

On retrouve sur le territoire des traces présentes et passées de l'activité industrielle et commerciale. Ce sont des espaces stratégiques car ils représentent des zones d'emploi importantes, rayonnant à l'échelle du Parc et au-delà. Ces zones sont éclatées sur l'ensemble du territoire et constituent ainsi des motifs récurrents à l'échelle du Pnr.

Souvent peu qualitatifs et fortement marqués par l'activité, ces espaces se retrouvent en rupture avec le tissu urbain. Il convient alors de recoudre ce lien entre zone d'activité et ville.

Objectifs

- Faire des zones d'activités des espaces intégrant de l'espace urbain
- Favoriser les modes doux pour une intégration durable dans le tissu urbain
- Développer de nouveaux usages vecteurs de lien social ainsi qu'une gestion innovante de l'eau
- Mettre en place une démarche paysagère lors de projets de construction ou de rénovation de bâtiments agricoles ou industriels
- S'inspirer du Guide Architectural et Paysager de PnrFO pour aboutir à une forme d'harmonisation entre les différents espaces industriels et d'activités

Maîtrise d'ouvrage

Propriétaires, EPCI

Acteurs

Pnr, habitants, Chambre de Commerce et d'Industrie, Communes, EPCI

Coûts/Financements

Prix de l'aménagement pour une zone d'activités ≈ 300€/m²

Système de noues pour gérer l'eau de pluie

Espace planté pour favoriser le ralentissement

Mise en place d'une voie partagée

Bardage bois pour intégrer les anciens bâtiments industriels



OQP n°2

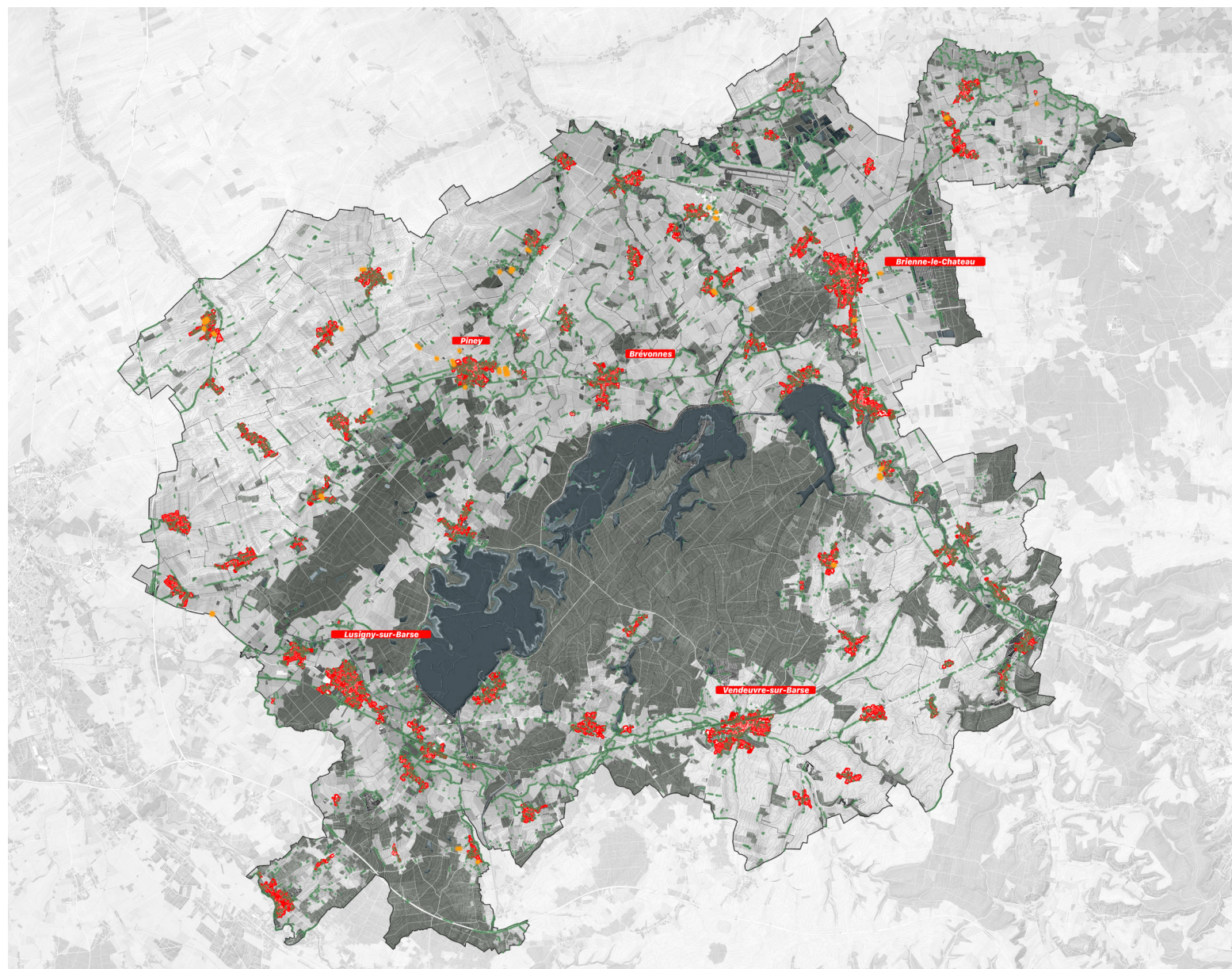


Habiter et appartenir au Parc naturel régional



OQP N°2_ Habiter et appartenir au Parc naturel régional

OQP N°2_ Habiter et appartenir au Parc naturel régional	27
Sous OQP 2.1 Préserver et restaurer l'identité du patrimoine bâti et végétal	28
Sous OQP 2.2 Retrouver des centres-bourg vivants tout en maîtrisant leur évolution	29
Sous OQP 2.3 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré sur le territoire	30
Sous OQP 2.4 Affirmer la place du Parc dans le paysage	31
Sous OQP 2.1 Préserver et restaurer l'identité du patrimoine bâti et végétal	49
ACTION DECLIC 2.1.1 Préserver le patrimoine végétal (cognassiers, noyers, poiriers, pommiers...)	50
ACTION 2.1.2 Adapter l'architecture au climat dans le respect des qualités paysagères	53
ACTION INSCRITE 2.1.3 Préserver et restaurer le petit patrimoine vernaculaire (calvaires, oratoires, fontaines, lavoirs, cadolles/cabotes)	
ACTION INSCRITE 2.1.4 Créer une bourse aux vergers et jardins partagés : initiatives citoyennes, concours de vergers, échanges de plants	
Sous OQP 2.2 Retrouver des centres-bourgs vivants tout en maîtrisant leurs évolutions	54
ACTION 2.2.1 Investir les franges agricoles et les espaces de transition	55
ACTION DECLIC 2.2.2 Maîtriser l'étalement urbain et l'intégration des nouveaux quartiers d'habitation	56
ACTION DECLIC 2.2.3 Qualifier les entrées de bourgs	59
ACTION DECLIC 2.2.4 Qualifier les traversées de bourgs par les axes routiers importants de manière à préserver ou restaurer des cœurs de bourgs vivants	62
ACTION DECLIC 2.2.5 Avoir une gestion innovante de l'eau et des espaces verts dans l'espace public : desimpermeabilisation, gestion différenciée, etc.	65
ACTION 2.2.6 Désimpermeabiliser et planter les cours d'écoles	68
ACTION INSCRITE 2.2.7 Assurer la mise en place de documents d'urbanisme dans les communes (PLU)	
ACTION INSCRITE 2.2.8 Renforcer la trame noire au sein des villages (maîtrise de l'énergie, astrotourisme, protection de la biodiversité)	
Sous OQP 2.3 Miser sur un tourisme multiple, durable et équilibré sur le territoire	69
ACTION 2.3.1 Travailler sur l'intégration paysagère des équipements touristiques (camping-car, aire de bivouac)	70
ACTION 2.3.2 Aménager des espaces d'accueil du public au niveau des lieux les plus touristiques (logique d'accueil, stationnement...)	71
ACTION DECLIC 2.3.3 Mettre en valeur les points de vue remarquables	72
Sous OQP 2.4 Affirmer la place du Parc dans le paysage	75
ACTION 2.4.1 Identifier et qualifier les portes routières du Pnr	76
ACTION 2.4.2 Créer des partenariats avec les écoles de paysage, d'architecture et de design pour développer des aménagements innovants	77
ACTION INSCRITE 2.4.3 Développer un vocabulaire commun d'aménagements et développer une gamme de mobilier «identifié» PnrFO (revêtements, gabarits de chemins, mobilier, micro-architectures, mobilier des distributeurs..).	
ACTION INSCRITE 2.4.5 Développer plus de lieux de ressources Parc dans les lieux public (mairies, écoles,...)	



■ Préserver le patrimoine végétal
(cognassiers, noyers, poiriers, pommiers...)

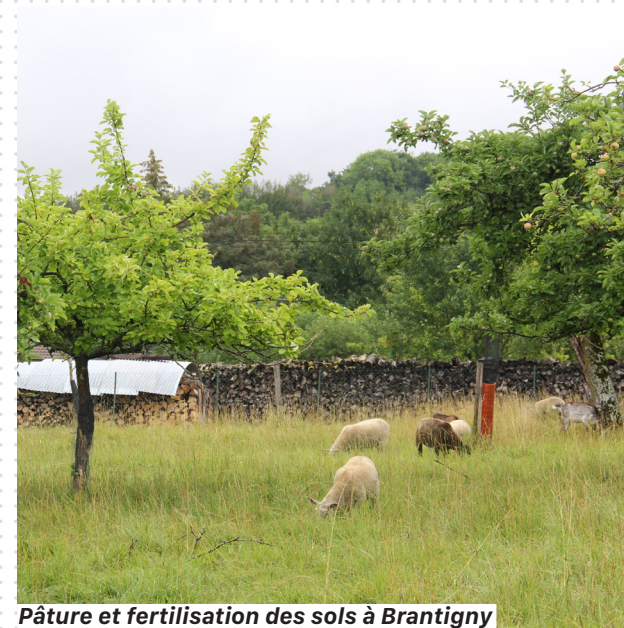
■ Adapter l'architecture au climat dans le respect des qualités paysagères



Fauche en gestion différenciée



Pollinisation par des ruches mobiles à Brévonnes



Pâture et fertilisation des sols à Brantigny

Contexte

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est fortement identifié par la présence de la forêt, de l'arbre et des lacs. Au delà de cette vision simplifiée, le Pnr possède un patrimoine arboré riche ayant des fonctions, des usages et des légendes divers.

Objectifs

Sur l'ensemble de communes du territoire du Parc, il semble intéressant d'adopter deux postures complémentaires pour préserver et pérenniser le patrimoine végétal arboré productif :

- Par la consultation des communes, faire remonter à l'outil Parc (SIG) les zones de vergers existantes en les classant par typologie et par gestionnaire.
- Par la consultation des communes et la diffusion d'appels à projets, intervenir ou déléguer une mission d'accompagnement des porteurs de projets en phase de concertation et de conception, pour nourrir le patrimoine végétal local et croiser les potentiels existants avec les enjeux de territoires.

Maîtrise d'ouvrage

Commune

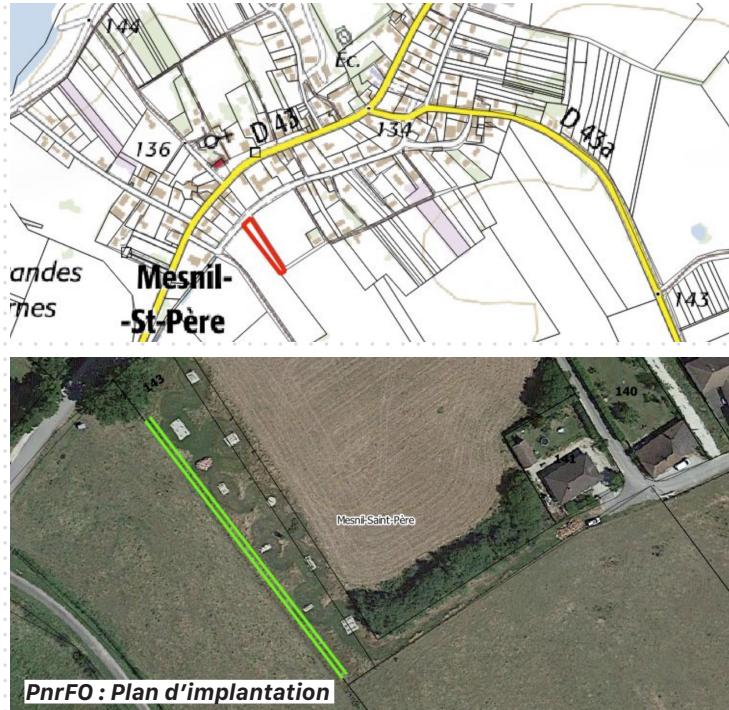
Acteurs

Commune, citoyens, associations, Pnr, CPIE

La Champagne Humide : Mesnil-Saint-Père - Trame Verte et Bleue



Atelier participatif - février 2022



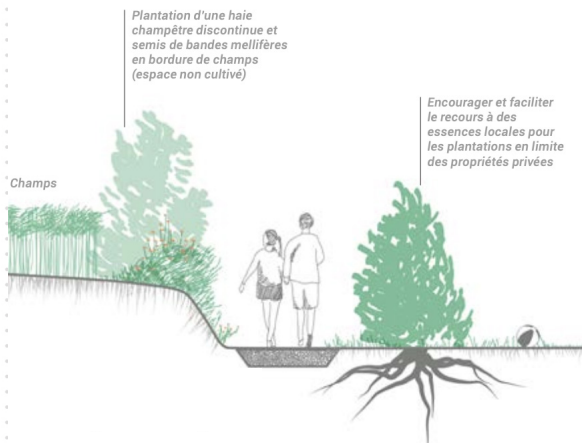
PnrFO : Plan d'implantation

Se saisir des initiatives locales pour initier des actions fertiles

Un chantier de plantation de haies a été initié par la professeure des écoles de la commune de Mesnil-Saint-Père en 2022.

Ce chantier encadré par le PnrFO dans le cadre du programme Trame Verte et Bleue (choix des espèces, nombre, emplacement...) a été financé par la DREAL Grand Est et la commune.

Cette plantation de 170 arbustes s'est déroulée sur le parcours de santé de Mesnil-Saint-Père qui longe la Petite-Rue. Le chantier participatif a réuni les agents du PnrFO, les enseignants, les enfants et leurs parents autour des enjeux de préservation du patrimoine végétal et de biodiversité.



Sentier piéton en bordure de champ - Illustration Atelier de l'ours



Vue d'une lisière plantée - Polis

Allez plus loin dans le rôle du végétal

- Faire des lisières plantées un bien commun à investir par les usagers du paysage (habitants, associations, agriculteurs...).
- Faire converger les initiatives individuelles (riverains, propriétaires...) en complément des actions collectives engagées (TVB).
- Adosser ces espaces en marge à des vecteurs de mobilités douces (voie verte, chemins ruraux, chemins de randonnées...); pour les faire rayonner et se connecter au territoire.

Plaine de Brienne : Lassicourt - Trame Verte et Bleue

La commune de Lassicourt a fait appel au PnrFO pour la création de vergers communaux et d'une haie en 2023 dans le cadre de financements TVB (Trame Verte et Bleue), soutenus par la DREAL Grand Est.

Le projet de plantation concerne deux zones distinctes :

- Une parcelle municipale sur laquelle un travail du sol a été effectué pour accueillir un verger communal qui valorisera l'espace (de futures habitations sont en construction juste à côté)
- Une parcelle municipale sur laquelle est implanté un terrain de football destiné à être remplacé par un verger et un linéaire de haie



L'arbre fruitier

Les arbres fruitiers sont générateurs d'interactions entre les habitants. Ils provoquent des moments de convivialité autour de leur plantation, des récoltes, de la cuisine ; ils permettent de sensibiliser les habitants sur la question d'une alimentation saine et locale, ou encore d'apprendre diverses techniques horticoles telles que la taille ou la greffe d'arbres.

Avec une très faible empreinte au sol, il a un fort impact à la fois sur l'espace (le cadre de vie), sur l'écosystème urbain (lutte contre les îlots de chaleur urbains, augmentation de la biodiversité, captation du carbone, création de biomasse etc.), sur la santé (production saine et locale) et sur les liens sociaux.

Champagne Crayeuse : Mesnil-Sellières - Trame Verte et Bleue

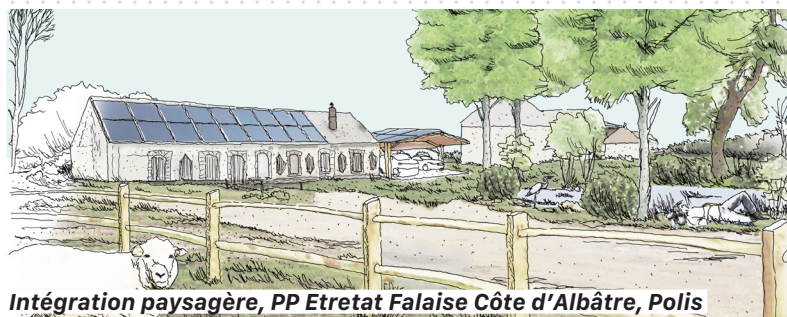
La commune de Mesnil-Sellières souhaite recréer des liaisons vertes dans ces paysages très ouverts par l'agriculture intensive.

Les haies 1 et 2 se situent le long de routes communales. Une petite rue reliant le village au nouveau pôle scolaire et sportif et une voie douce reliant ce même pôle à un lotissement récent pourraient être accompagnés d'alignements arbustifs dans le but de recréer des lignes paysagères.





Dosches



Intégration paysagère, PP Etretat Falaise Côte d'Albâtre, Polis



Chantier participatif d'éco rénovation, Enerterre, Cotentin

Contexte

L'habitat ancien est représentatif d'une culture constructive locale qui participe à la diversité des entités paysagères. Le bâti ancien a souvent été conçu selon des principes d'adaptation qui lui permettent de s'insérer au mieux dans son environnement. La standardisation des matériaux après-guerre et la déconnexion de la tradition locale ont souvent amoindri la qualité architecturale et technique des logements. La transition énergétique nécessite aujourd'hui la baisse des consommations énergétiques des logements du territoire. L'isolation des bâtiments constitue ainsi une réponse technique, mais aussi un risque de banalisation du paysage.

Objectifs

- Réaliser un guide d'écoringénierie à destination des communes et des particuliers afin d'orienter les projets de rénovation vers des solutions qui préservent les qualités architecturales du bâti et des paysages urbains.
- Promouvoir l'utilisation de matériaux locaux permettant la structuration de filières et la valorisation des savoir-faire, mais également de mobiliser les instances sur le conseil aux particuliers.

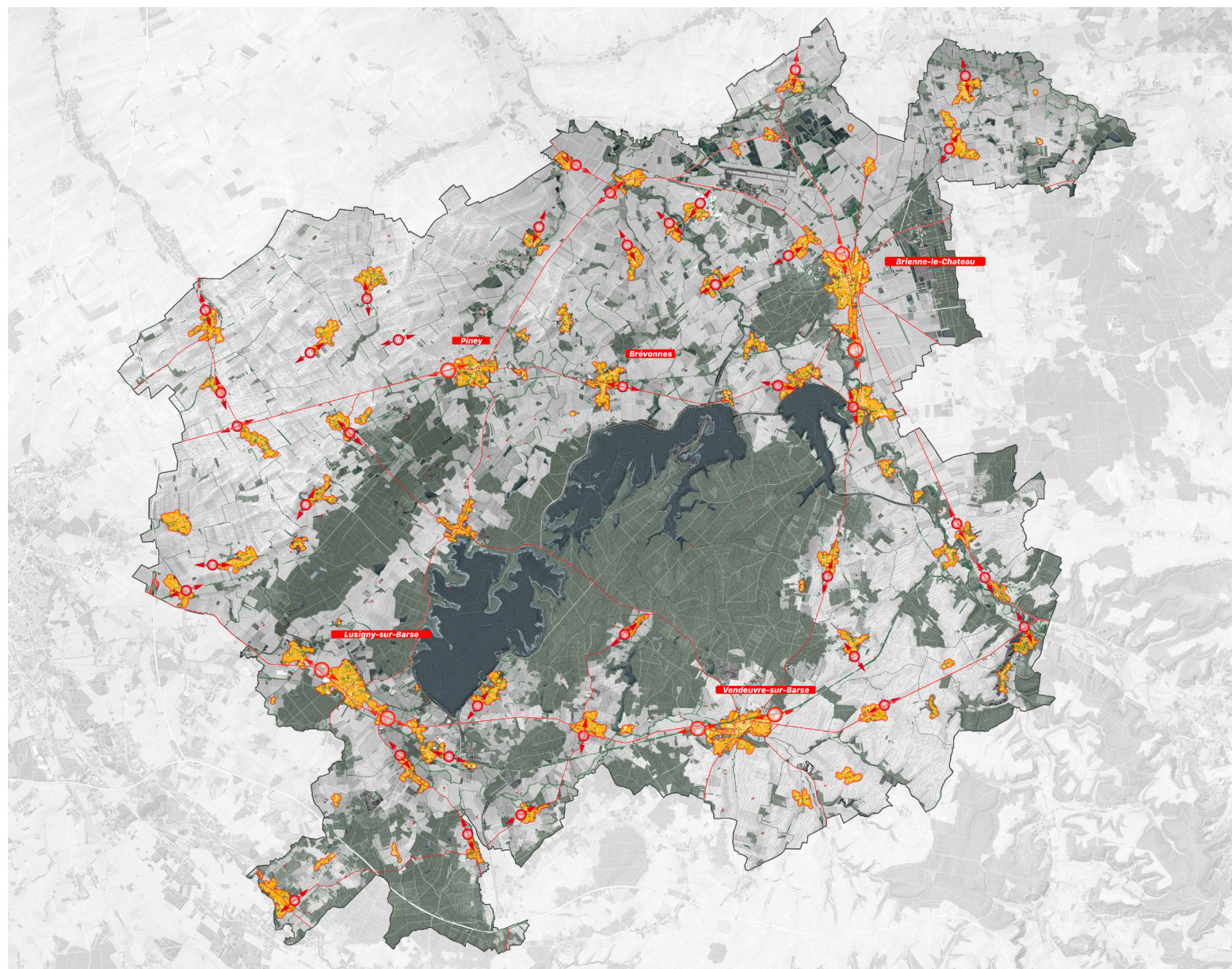
Maîtrise d'ouvrage

EPCI, Syndicat DEPART (via plusieurs objectifs du SCoT :

- Agir pour diversifier l'offre d'habitat et réinvestir les logements anciens
- Reconquérir le bâti ancien et penser l'habitat différemment pour s'adapter à l'évolution des modes de vie)

Acteurs

Pnr, CAUE, Propriétaires, Aménageurs, SDEA, UDAP




 Investir les franges agricoles et les espaces de transition


Maîtriser l'étalement urbain et l'intégration des nouveaux quartiers d'habitation

Qualifier les entrées de bourgs :

 Bourg-centre

 Autre bourg

 **Qualifier les traversées de bourgs par les axes routiers importants de manière à préserver ou restaurer des cœurs de bourgs vivants**

 **Avoir une gestion innovante de l'eau et des espaces verts dans l'espace public :**
Desimperméabilisation, gestion différenciée, etc.

Désimperméabiliser et planter les cours d'écoles



Schéma du potentiel des lisières agriurbaines, Atelier de l'Ours

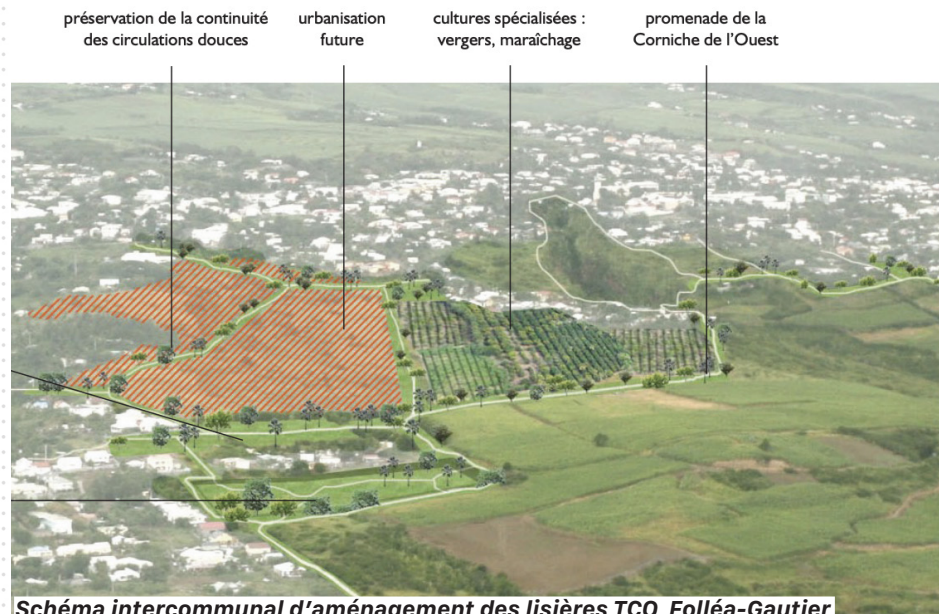


Schéma intercommunal d'aménagement des lisières TCO_Folléa-Gautier

Contexte

Les paysages du territoire sont fortement marqués par les usages du sol. L'agriculture identifie largement les paysages (Champagne Humide et Crayeuse, Barrois). Il en est de même pour les villages aux caractères affirmés qui représentent un morceau d'identité du territoire. De plus, l'application des Zones de Non Traitement (ZNT) implique une baisse de rendement et une exigence de gestion. Cette logique de lisière s'applique sur toutes les transitions entre paysages (agricole-urbain, espace naturel-urbain, zones d'activités-urbain). La lisière peut apparaître comme un espace en tension.

Objectifs

- Investir les « marges » dessinées par les ZNT et établir des conventions de gestion avec les agriculteurs afin d'épaissir et qualifier les lisières.
- Penser les lisières comme des potentiels d'aménités urbaines pour les habitants, une trame verte propice à la biodiversité, mais aussi comme un atout dans la structuration du système agricole local. En se dilatant, la mince limite se transforme en espace propice à la biodiversité, lieu de promenade, de dialogue entre ville et campagne.

Maîtrise d'ouvrage

Pnr

Acteurs

EPCI, agriculteurs, habitants, chambre d'agriculture, CAUE, Communes, département, Services de l'état

Outils

OAP thématique ou sectorielle, Alignement d'arbre : articles L.350-3 du CE
Eléments paysagers : Article L.151-23 du CU



Brienne-le-Chateau



Contexte

La maîtrise de l'étalement urbain a pour but la préservation des sols, leur potentiel agricole et écologique, leur cycle de l'eau face aux événements extrêmes (inondations, sécheresse...) et l'absorption du carbone. En un mot, c'est augmenter la résilience des territoires et maintenir la diversité et l'accueil du vivant.

L'intégration des nouveaux quartiers revient à concevoir un habitat en harmonie avec son contexte géographique et paysager, en soulignant les caractéristiques élémentaires des lieux (matériaux, méthode de constructions, disposition dans l'espace, végétation locale...).

Nous avons pris la commune de Thennelières

comme illustration des problématiques, de part sa diversité de situations d'habitats et sa position géographique à la frange du Pnr et de la zone d'influence de Troyes.

Objectifs

- Souligner l'utilisation des outils d'aménagements existants (PLU, OAP, SCoT...)
- Questionner le rapport aux limites des franges bâties face aux espaces cultivés et naturels
- Créer de la ressource et de la qualité par le végétal (arbres, haies, pelouses fauchées).
- Anticiper les enjeux du territoire de demain (ZAN...).

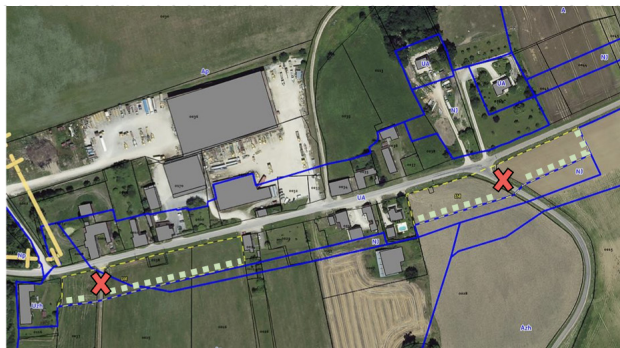
Maîtrise d'ouvrage

Commune

Acteurs

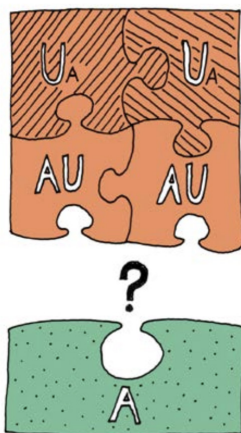
Commune, Pnr, Agence de l'eau, LPO

Exemple d'OAP - PLUi - Champ-sur-Barse



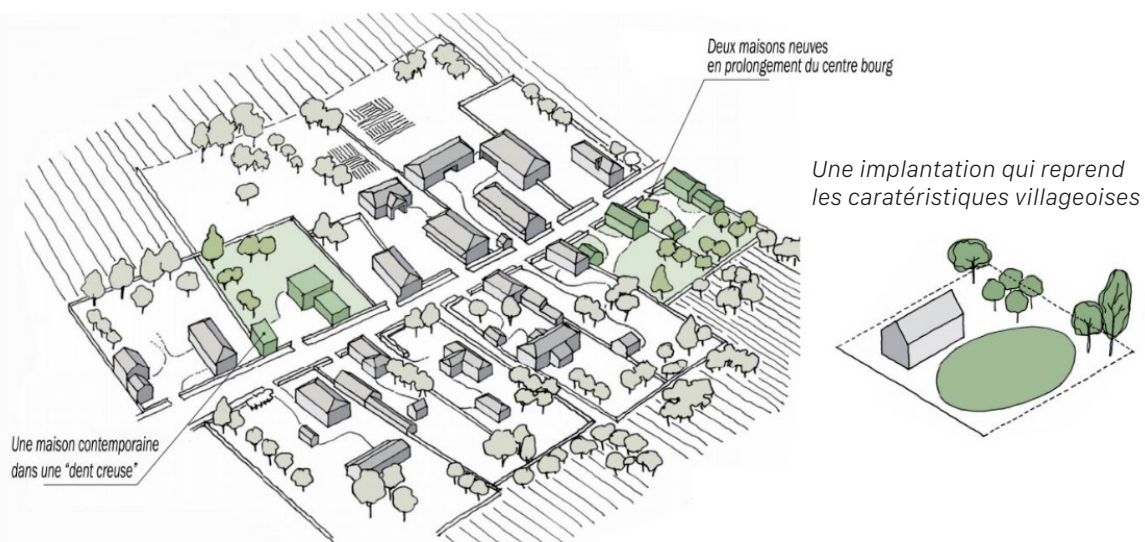
Légende

	Périmètre de l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
	Interdiction de créer des accès sur le chemin rural/agricole
	Espaces vert à réaliser faisant office de transition entre la zone agricole et la zone urbaine. La largeur de la bande d'espace vert n'est pas définie. Il peut s'agir d'un alignement d'arbres, de plantations d'arbre isolé, d'une plantation d'une haie, ect.



La posture multi-service de la lisière la rend difficile à traduire dans les documents d'urbanisme privilégiant le zonage à l'usage.

Implantation des nouvelles constructions, recommandations issues du Guide Architectural et Paysager du Pnr de la Forêt d'Orient.



Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Lorsque la commune possède un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ses OAP expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement.

Les prescriptions portent notamment sur les voies de desserte, les principes d'accès et les franges végétales à créer. Le rapport aux franges et aux limites des nouveaux quartiers et constructions est ainsi orienté (ouverture/fermeture/continue/discontinue).

La nature et les modalités d'implantations sont décrites dans les règlements du PLU ou à défaut préconisées par le bureau d'étude qui a réalisé le PLU.

Trouver la ressource

Lorsque la commune est en RNU, il est alors intéressant de se tourner vers d'autres outils en lien avec le territoire tels le Guide Architectural et Paysager du Pnr de la Forêt d'Orient ou les outils portés par le SCoT des Territoires de l'Aube.

Les permis d'aménager

Depuis le 1er mai 2017, le recours à un architecte ou à un paysagiste-concepteur est obligatoire pour l'élaboration du projet architectural, paysager et environnemental d'un permis d'aménager (PAPE) pour un lotissement dont la surface de terrain à aménager est supérieure à 2 500 m².

Travailler les lisières

Décider où et comment s'arrête la ville s'apparente à considérer la lisière comme un outil d'aménagement et un moyen de préfigurer les contours de la ville de demain. Parfois traduite dans les documents d'urbanisme, elle est bien souvent laissée à libre interprétation. Aussi, la posture multi-service de la lisière (limite, ressource, élément de paysage...), autant que les variations d'épaisseur de son linéaire, doit exister à partir de l'usage et non du zonage. Pour exister, la lisière doit être intégrée aux projets de construction récents et en devenir.

De nouvelles limites en construction



Planter de la bio-ressource et construire un cadre vivant



Extrait de la carte de synthèse du PLU de Thennelières



Principes d'actions

En intégrant les prescriptions du SCoT des Territoires de l'Aube et les intentions présentes dans les OAP du PLU de la commune de Thennelières, l'action vise la bonne intégration des nouvelles constructions à l'enveloppe urbaine, la préservation des arbres et vergers, ainsi qu'au maintien de l'espace agricole. Une première action de plantation d'une trame d'arbres le long des routes communales permet de renouveler années après années ce patrimoine identitaire. Une seconde action de plantation de haies en lisière de l'enveloppe bâtie met en valeur les franges urbaines, traite les entrées de villages, préserve les cônes de vues tout en constituant une bio-ressource pour la commune et un fort potentiel d'accueil pour la biodiversité locale.

Travailler les épaisseurs végétales

Une haie a pour principale fonction de séparer l'espace privé de l'espace public. Pour qu'elle présente un intérêt pour la biodiversité, elle doit remplir certains critères dans son épaisseur et sa composition. La listes des espèces d'arbres et arbustes est disponible dans le guide des essences végétales du PnrFO.



Entrée de ville non qualifiée

Lusigny-sur-Barse ouest - RD619



Entrée de ville non qualifiée

Mesnil-Sellières ouest - RD960



Entrée de ville qualifiée

Lesmont sud - RD960

Contexte

Le territoire est traversé par plusieurs routes départementales accueillant un fort trafic au quotidien. La valorisation et la mise en scène d'une entrée de commune nécessitent d'appréhender le contexte paysager dans lequel s'inscrit la route, puis la rue. La prise en compte des vues et perspectives sur la lisière bâtie doit guider le parti pris d'aménagement de l'entrée de ville ou de village. C'est sur la base de cette lecture paysagère qu'arbres, arbustes, vivaces, annuelles, couvre-sols et prairies trouvent leur juste place.

Objectif

- Valoriser l'identité locale (le patrimoine bâti et naturel) pour éviter la banalisation des paysages.
- Améliorer le cadre de vie des habitants et sécuriser les déplacements (aménagement de la voie, ses accotements et la signalétique).
- Prise en compte des déplacements piétons et cycles des riverains ainsi que les entrées/sorties.
- Mettre en scène les spécificités de la commune (silhouette bâtie du village, éléments émergents, matériaux).
- Utiliser le végétal pour mettre en scène la découverte et le parcours dans la commune en lien avec le rythme des saisons.

Maîtrise d'ouvrage

Communes, Conseil Départemental de l'Aube, DDT

Acteurs

Commune, département, Pnr, Bureau d'étude

Coûts

150€ à 300€/m² en fonction des matériaux choisis

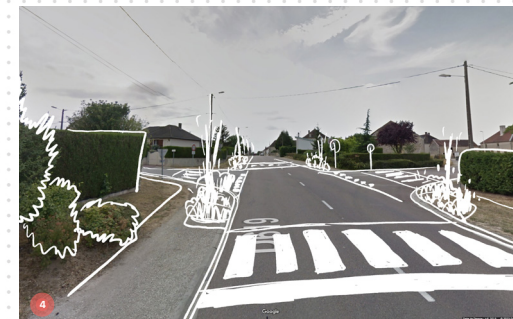
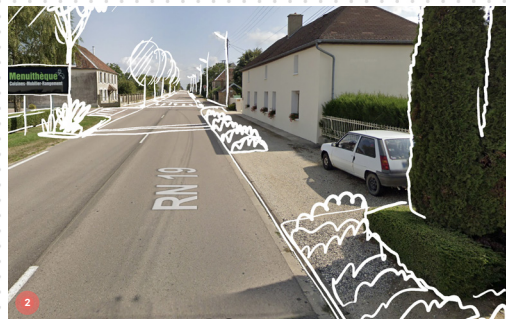
CARTE DE SYNTHÈSE des deux principales ENTRÉES DE BOURG À MAGNY-FOUCHARD



Des communes marquées par un trafic quotidien très important

La gestion des entrées de bourgs va de pair avec la nécessaire réduction de la vitesse des automobilistes. La solution actuelle mise en place sur les axes à fort trafic sur le territoire est une réduction de la largeur de la chaussée couplée avec des plantations latérales et en îlot pour marquer le seuil des zones d'habitats.

Magny Fouchard



Exemples d'aménagements d'entrée de bourg réalisés récemment à Sourdon D619



« Effet de porte » donnée par les arbres



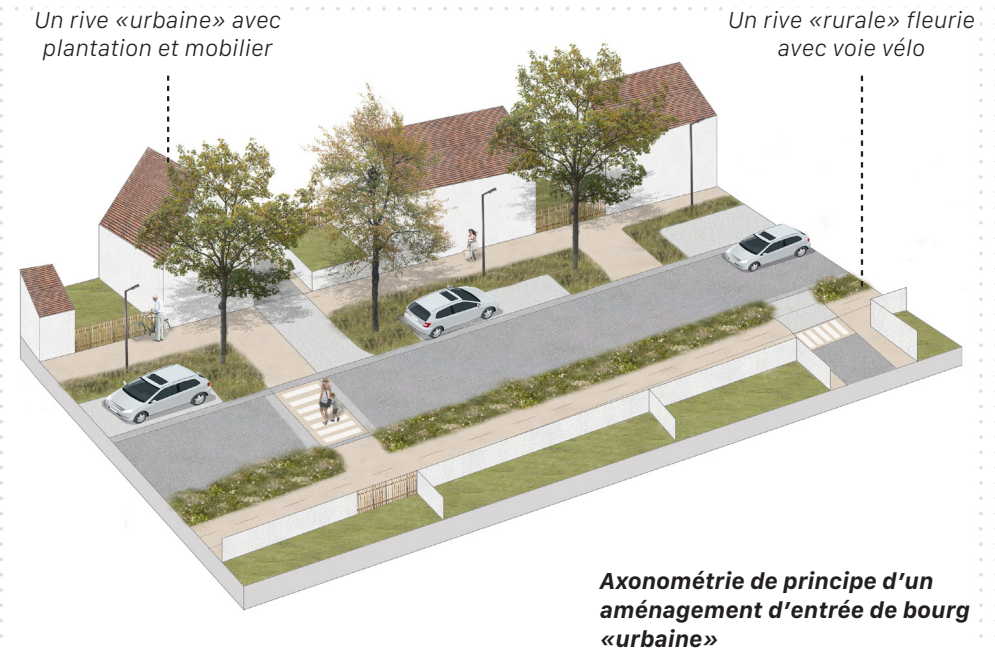
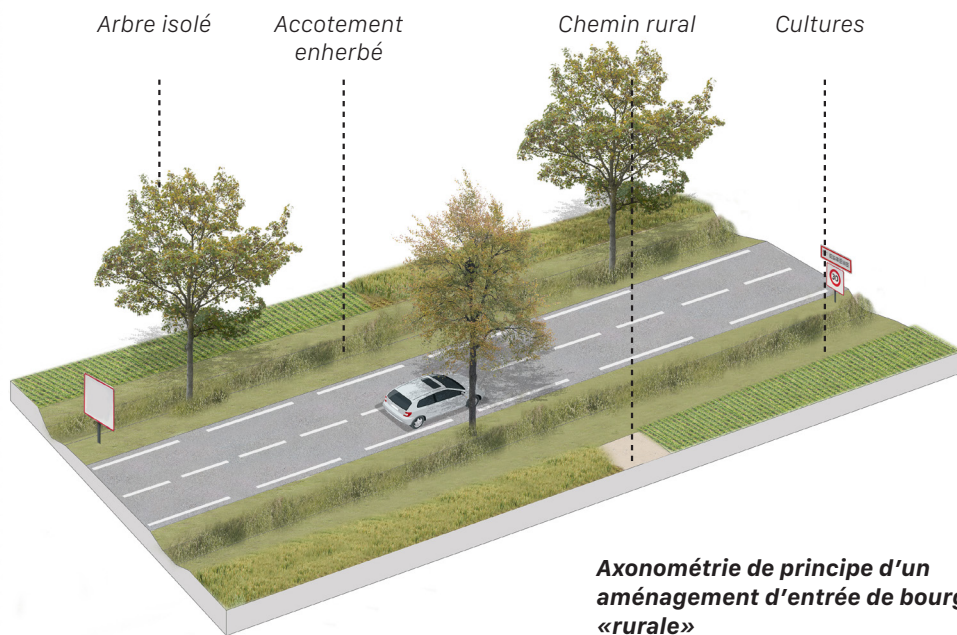
« Épaisseur verticale » de l'alignement d'arbres



« Transition d'échelle » entre la plaine et le village

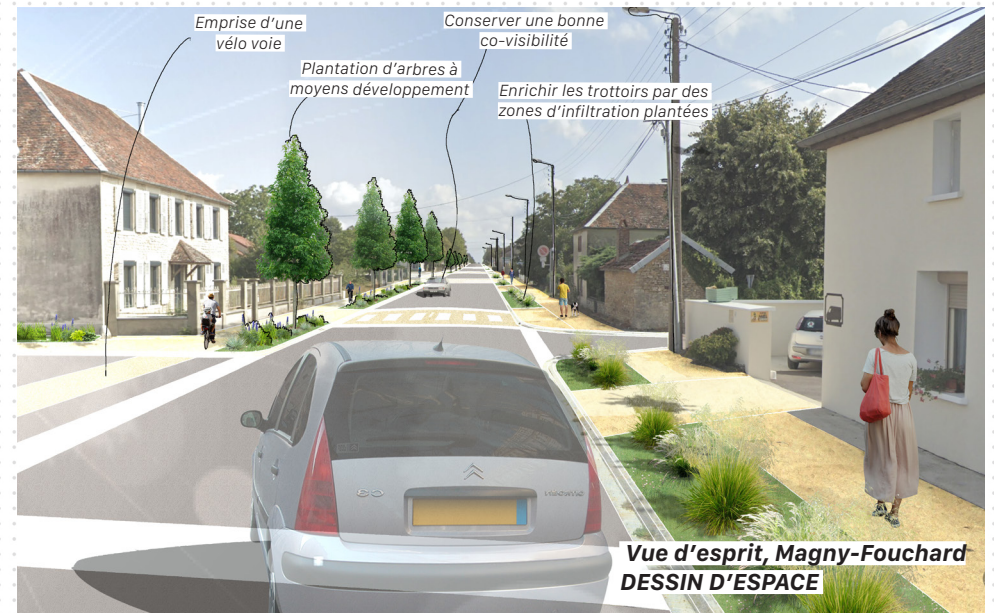


« Mettre en scène les intersections majeures »



Principes d'actions

- Réaliser une transition lisible entre la campagne et le bourg.
- Améliorer la sécurité en abaissant la vitesse en entrée de bourg.
- Redonner de la qualité aux espaces et participer à l'évolution vertueuse du territoire.
- Révéler les usages et mettre à distance les espaces habités par une rive « urbaine » plantée (stationnement, mobilier...).
- Développer une rive « rurale » fleurie avec une voie vélo partagée.
- Veiller à une bonne co-visibilité des usagers.
- Renouveler les arbres isolés et les éléments de repère dans le paysage.
- Entretenir les vues sur les paysages environnant lointain.





Lesmont - Monuments des commémorations - RD960



Agence Magnum - Sainte-Luce-sur-Loire (44)

Contexte

La forme des villages du territoire est différente selon l'entité paysagère dans laquelle ils se trouvent. En Champagne Crayeuse on retrouve principalement des villages rues, dans le Barrois des villages groupés et en Champagne Humide des villages dispersés.

La logique d'implantation des bâtiments agricoles déterminait autrefois la structure villageoise. Aujourd'hui, la majorité des granges et des étables ont perdu leur usage historique et les néo-ruraux préfèrent le pavillon à l'habitat ancien des centres-bourgs. Les cœurs des bourgs sont aujourd'hui dessinés pour et par l'automobile.

Objectifs

Cette action vise à apporter une vision différente de l'accès et de l'usage du centre bourg.

- Valoriser la trame existante propre à chaque village et la compléter par celle des nouvelles mobilités.
- Mettre en place des aménagements pour habiter et se déplacer en toute sécurité.
- Valoriser le patrimoine architectural bâti existant.
- Intégrer une vision de planification des actions et des aménagements.

Maîtrise d'ouvrage

Commune, Conseil Départemental de l'Aube, DDT

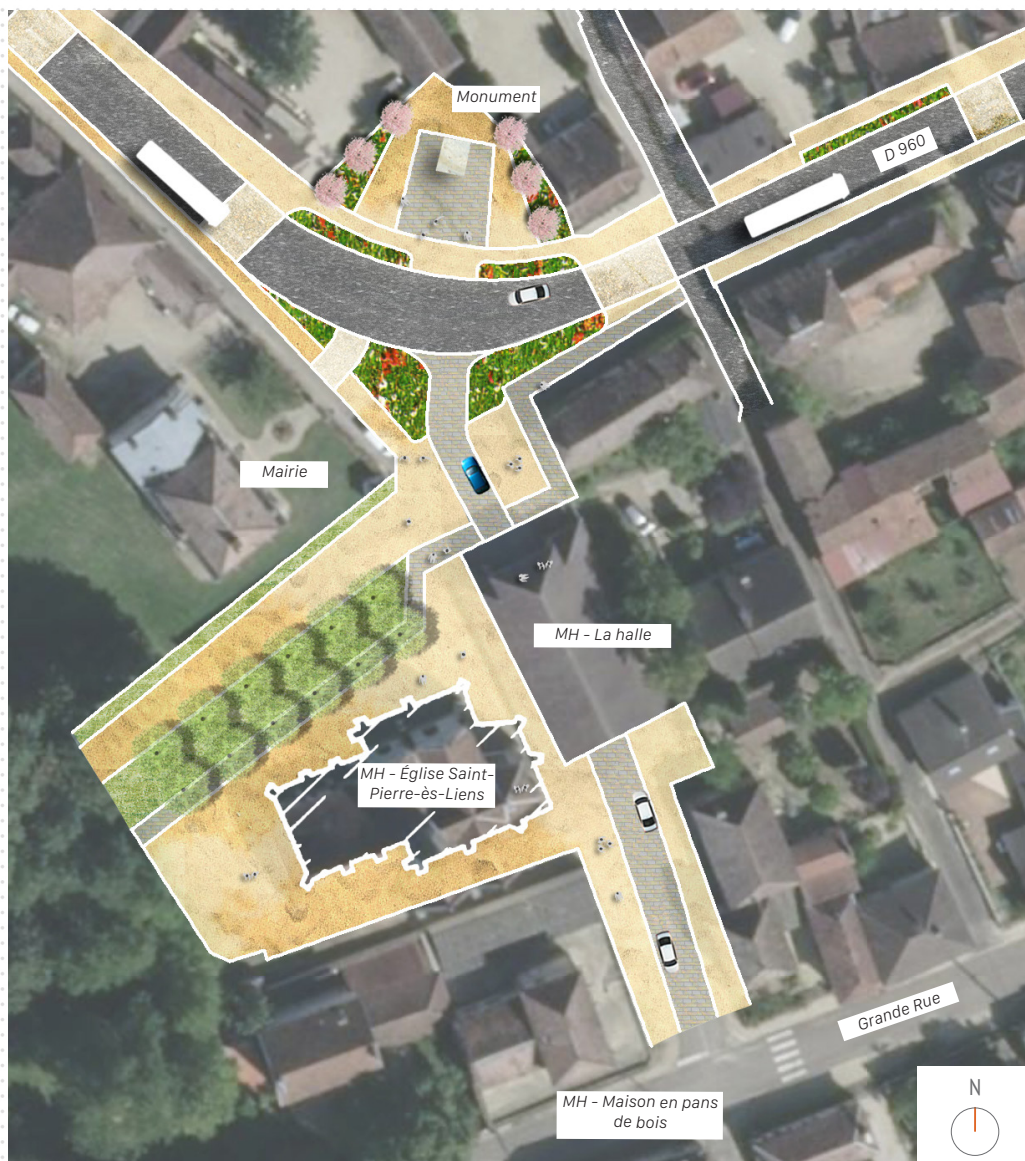
Acteurs

Commune, département, Pnr, Bureau d'étude

Coûts

150€ à 300€/m2 en fonction des matériaux choisis

Lesmont - vue d'esprit d'aménagement de la traversée et de ses abords



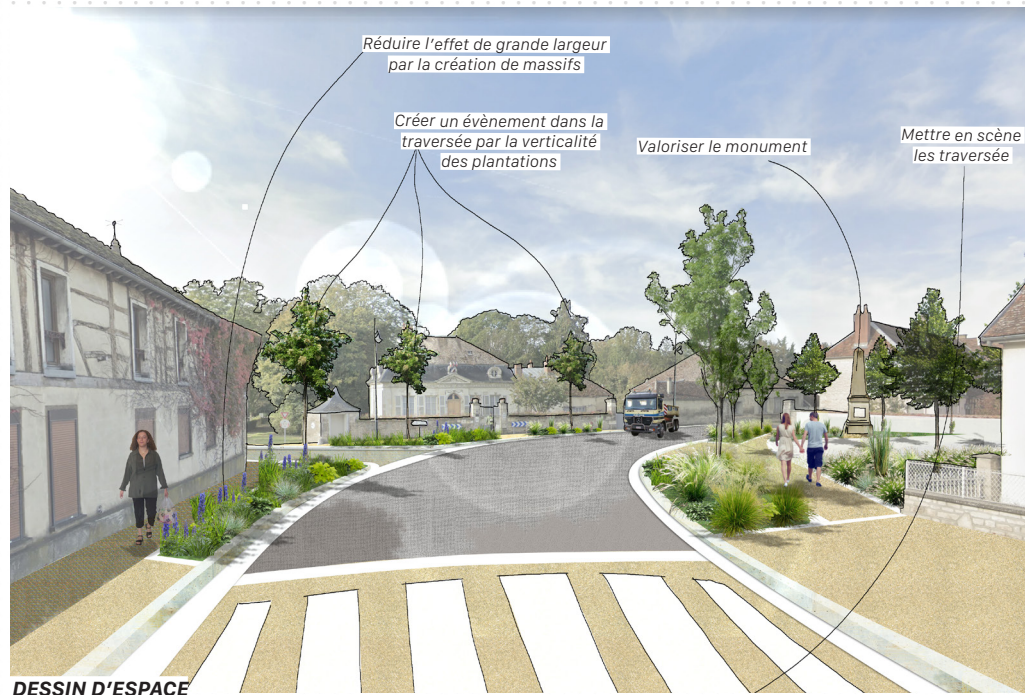
DESSIN D'ESPACE

Bossancourt - vue d'esprit d'un scénario d'aménagement de la traversée du centre bourg; Grande Rue; Rue Prochon et Rue de la Vierge



DESSIN D'ESPACE

Lesmont - croquis d'aménagement de la traversée et de ses abords



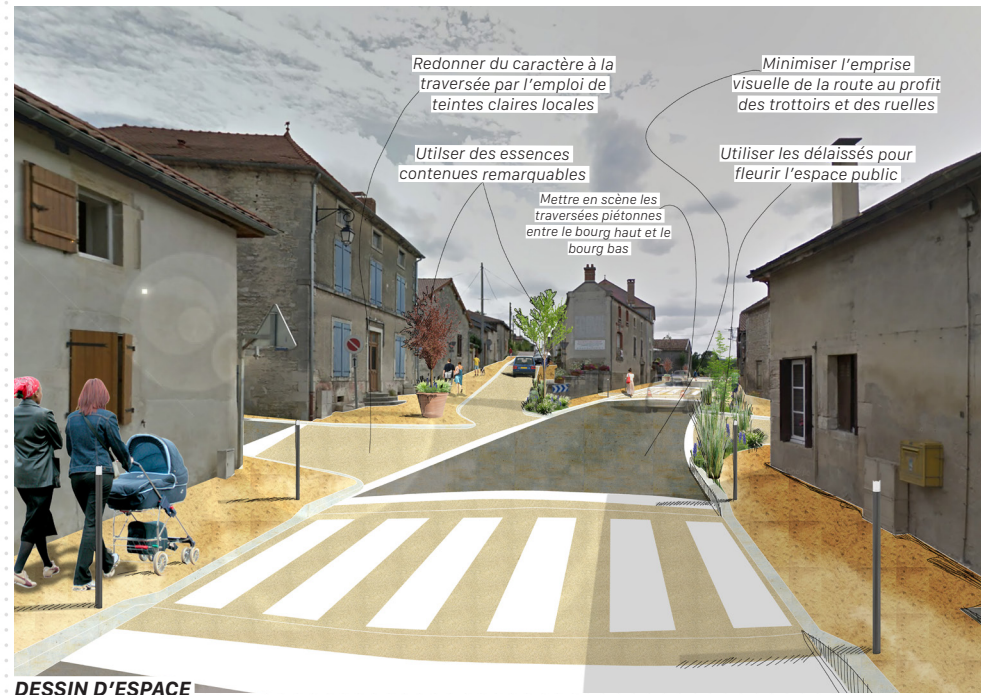
Habiter et déplacer en toute sécurité

Pour chaque aménagement à l'échelle du village, la mobilité doit être optimisée et sécurisée pour permettre une vie quotidienne paisible (aller à l'école, faire ses courses, travailler, se réunir...). L'espace commun est aménagé par la collectivité et/ou le département et doit être vu comme une scène où l'on aménage un cadre propice à l'expression. Ses habitants sont également acteurs en réalisant l'entretien de leurs biens (bâti, clôtures, haies) ou en verdissant les trottoirs par exemple.

Un cœur de bourg vivant et connecté à l'ensemble de son village

À l'échelle de chaque commune, une réflexion sur la hiérarchisation des voies et des espaces de stationnement est nécessaire pour adapter les gabarits et revêtements des sols aux usages. Il est alors nécessaire de connecter les espaces entres-eux, et notamment de permettre des continuités entre les nouvelles extensions et le centre-bourg (ainsi que ses commerces, équipements et services).

Bossancourt - croquis d'un scénario d'aménagement de la traversée du centre bourg; Rue Grande Rue; Rue Prochon et Rue de la Vierge



Être conseillé en amont du projet

Le temps de réflexion permet de se poser les bonnes questions sur la conception et l'intégration du projet, pour le rendre unique et évolutif dans le temps.

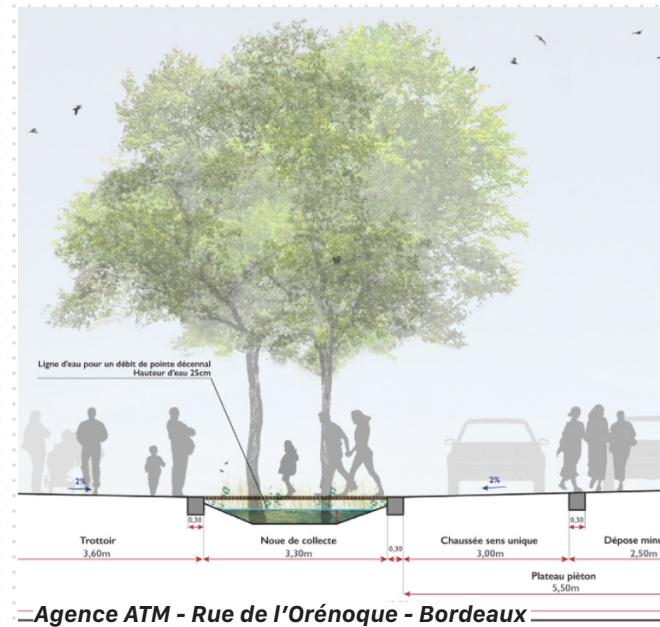
En appui de l'expertise de professionnels expérimentés de la construction ou de l'aménagement (architecte, maître d'oeuvre, artisan, géomètre, urbaniste...), de partenaires institutionnels et d'associations locales (Envirobot Grand-Est, Architectes des Bâtiments de France, Direction Départementale des Territoires - DDT, ADEME...), le Parc met à disposition l'expertise de son équipe, pour échanger sur les premières intentions d'un projet, tant d'un point de vue réglementaire qu'architectural, paysager, environnemental ou encore par estimatif budgétaire pour chaque porteur de projet.



Place du 8 mai, Vendeuve-sur-Barse



Le bras de la Barse



Agence ATM - Rue de l'Orénoque - Bordeaux

Contexte

Adopter une gestion innovante de l'eau et des espaces verts dans l'espace public est un enjeu majeur pour le Pnr. Les aménagements réalisés par certaines communes rurales du Parc au cours des dernières décennies mènent à une forte imperméabilisation des sols, notamment à proximité d'espaces humides tels que les cours d'eau. On observe en certains lieux une tension entre, d'une part la nécessaire densification des communes et leur développement économique, et d'autre part une volonté de retrouver les qualités intrinsèques de la ruralité : de l'espace, de la nature, un cadre de vie apaisant.

Objectifs

- Intégrer la gestion des berges et le rapport à l'eau dans le projet.
- Penser et fabriquer collectivement des lieux de rencontre en cœur de ville et de village.
- Valoriser les espaces verts pour leur qualités et leurs vertus écologiques (ombrage, infiltration des eaux, atténuation du vent...)
- Anticiper les enjeux du territoire de demain (ZAN).
- Conseiller les porteurs de projets en amont des projets architecturaux ou d'aménagements.

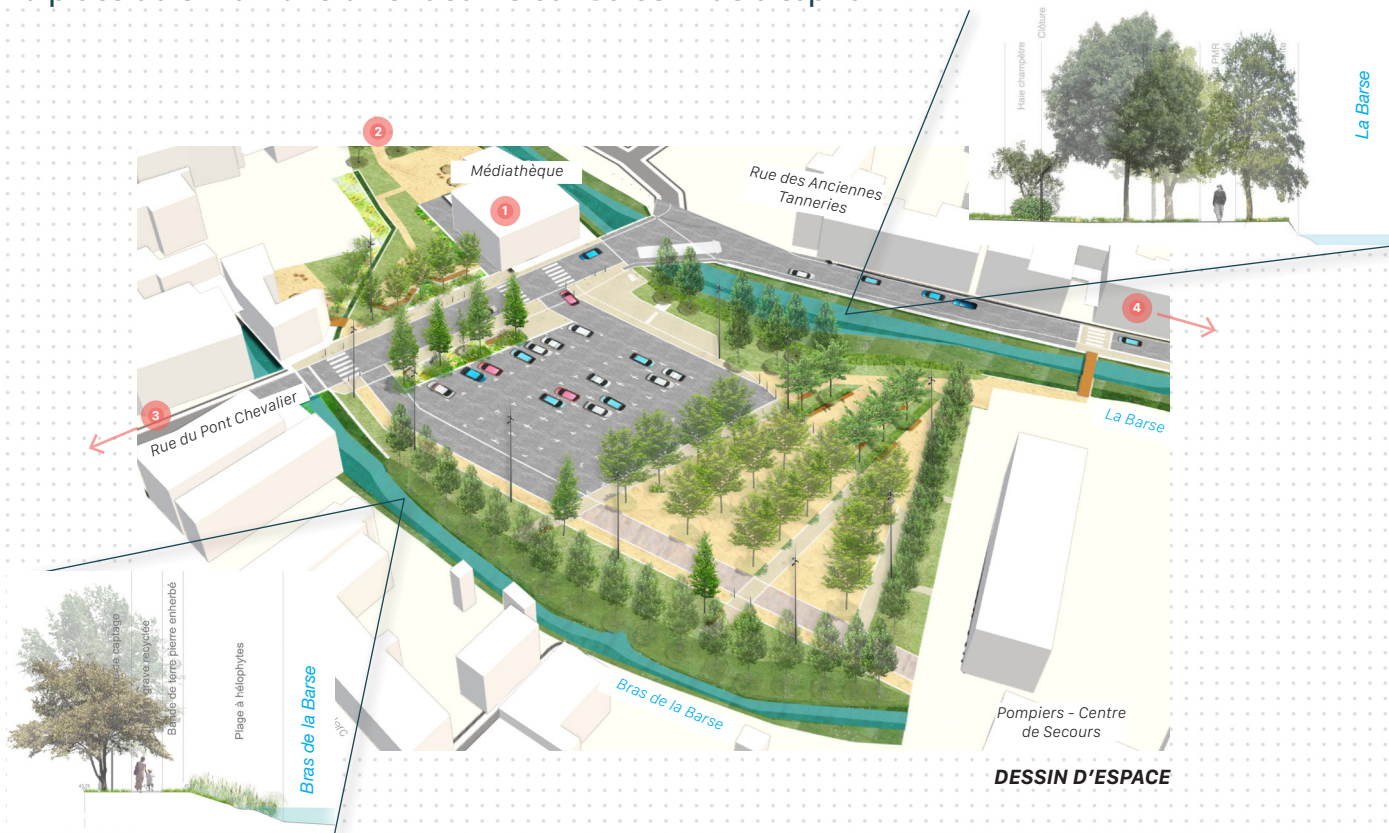
Maîtrise d'ouvrage

Commune, Agence de l'eau

Acteurs

Commune, citoyens, Pnr, département, Agence de l'eau

La place du 8 mai 1945 à Vendeuvre-sur-Barse - vue d'esprit



Désimperméabilisation des sols

L'intention est de proposer un schéma hydraulique simple, en gravitaire à ciel ouvert, depuis le cœur de la place du 8 mai jusqu'aux espaces verts plantés. La démarche est la structuration de la place en plusieurs zones de collecte des eaux en fonction de la micro-topographie, de la trame viaire, des contraintes multiples, des exutoires et des volumes d'eau estimés. Ce découpage alimente différents scénarii intégrés au dessin de l'esquisse. L'ensemble des actions au regard de la gestion de l'eau, c'est-à-dire la collecte, les cheminements, les stockages, les traitements éventuels, les alimentations et diffusions, les évacuations, seront sources de paysage et de dessin de l'espace public.

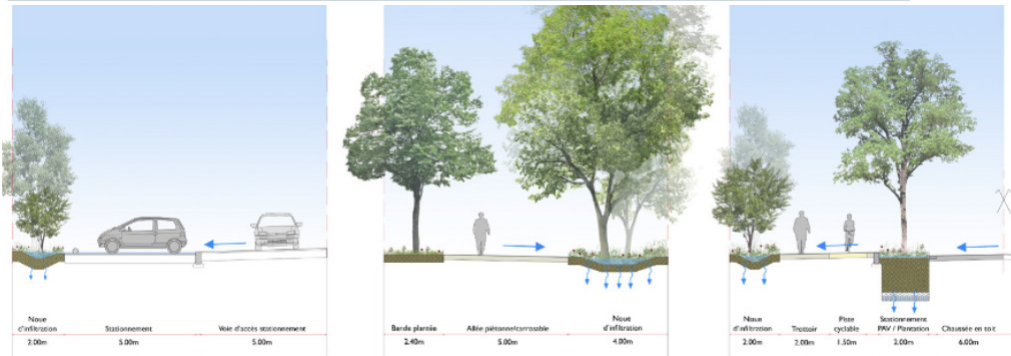


Vue d'esprit d'un scénario de projet de la place du 8 mai : l'esplanade jardin



DESSIN D'ESPACE

Principe de gestion gravitaire des eaux de pluie par typologie d'espace



Coupe de principe stationnements ©ATM

Coupe de principe venelles ©ATM

Coupe de principe voie principale ©ATM

Références et matériaux proches



Lieux collectifs, espaces de rencontre

- Encourager la coproduction et la concertation pour une meilleure appropriation du projet et un meilleur vivre ensemble.
- Susciter la création de communautés habitantes et permettre les usages partagés, la mutualisation des lieux et des services (espaces extérieurs de voisinage, sport en plein air, atelier de bricolage, mise en scène saisonnières...).

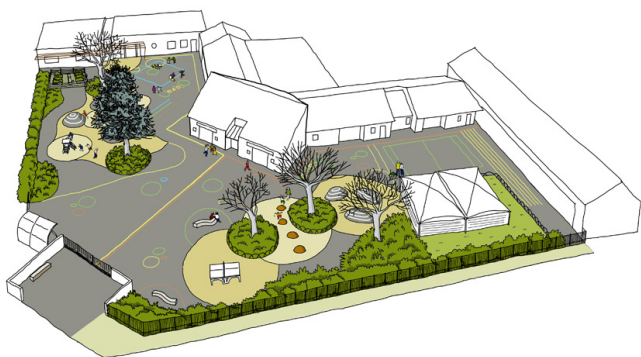
Liens social

Les projets intergénérationnels ont pour finalité de renforcer le lien social à travers des réalisations et des activités communes. Ces projets enrichissent la vie de la commune et de ses habitants. Ils permettent la transmission des savoir-faire et de la mémoire, donnent lieu à des rencontres conviviales et, plus globalement, contribuent au bien vivre ensemble des habitants.

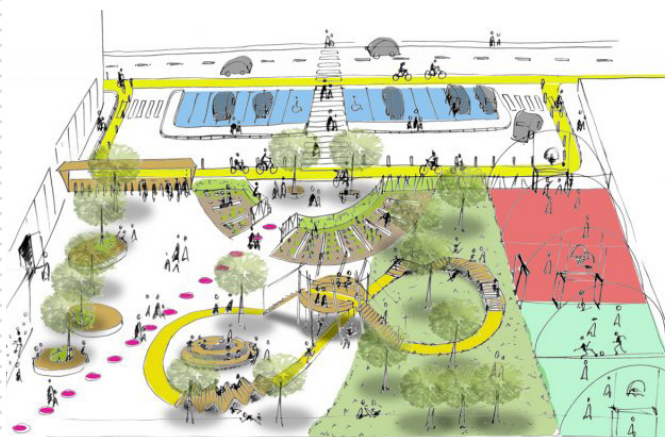
La trame bleue, dans la continuité des actions pilotes menées sur les berges de la Barse

Vendeuvre-sur-Barse a mené un projet de voie douce et de désimperméabilisation d'un parking au sein de sa commune. Le projet a été couplé à une volonté de reconquête des berges par ses habitants. Menée en 2020, cette nouvelle voie verte a été saluée par ses habitants.

Cette action répond également aux objectifs de réduction de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols qui passeront notamment par la renaturation d'espaces artificialisés.



Ecole primaire de Fossé, Sativa paysage (41)



La cour d'école de demain, Guilherand-Granges (07)



A la recherche des usages, Guilherand-Granges (07)

Contexte

La carte scolaire du territoire est assez bien répartie sur le territoire, des écoles primaires et maternelles présentes dans un grand nombre de communes. On retrouve également quatre collèges qui se situent au sein des plus grands pôles urbains du territoire (Lusigny-sur-Barse, Vendevre-sur-Barse, Piney et Brienne-le-Château). Ces équipements rythment la vie des villages et structurent l'espace public. La conception originelle des écoles visait la mise en sécurité et la facilité d'entretien. Les cours d'école sont alors pour la plupart entièrement minéralisés. Cette action s'inscrit donc dans le contexte de changement climatique

(augmentation de la température, des précipitations et des sécheresses).

Objectifs

- Diversifier les usages au sein des cours d'école (jeux, jardinage, etc..)
- Gérer l'eau et les impacts du changement climatique (inondations, îlots de chaleurs).
- Faire des cours d'écoles des lieux d'expérimentations et de sensibilisation à la biodiversité.
- Favoriser le «faire ensemble» et la démarche participative avec les enfants pour la conception et la réalisation.

Maîtrise d'ouvrage

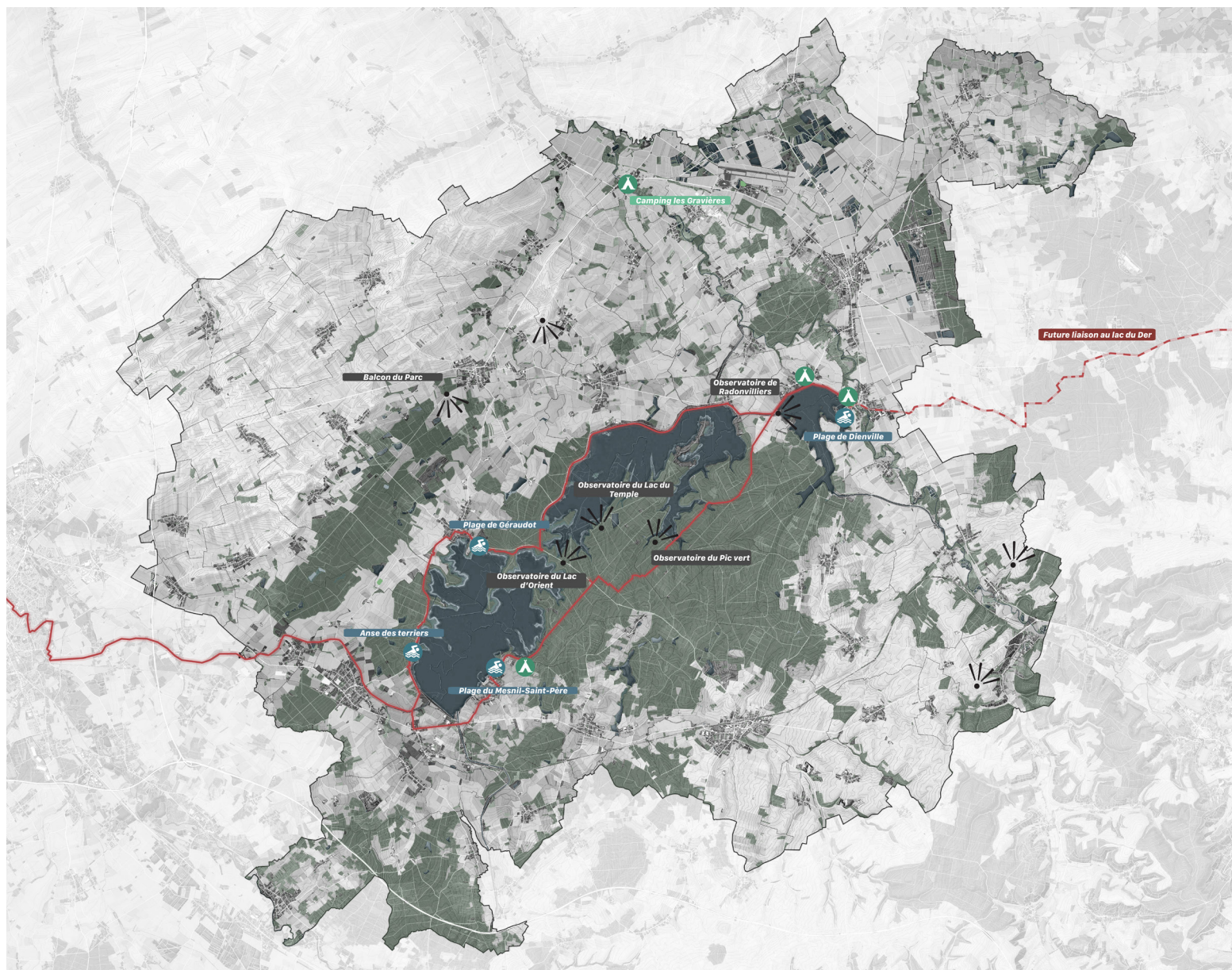
Communes (écoles), département (collèges), EPCI

Acteurs


Ecoliers collégiens, CAUE, Pnr, éducation nationale

Coûts

Ecole primaire de Fossé : 120 000 €



 **Travailler sur l'intégration paysagère des équipements touristiques :**
Camping, gîtes, camping-car

 **Aménager des espaces d'accueil du public au niveau des lieux les plus touristiques (logique d'accueil, Parking...)**

 **Mettre en valeur les points de vue remarquables.**



Contexte

Les lacs du Parc naturel régional structurent le tourisme du territoire. L'offre d'accueil est multiple (gîtes, campings, aires de camping-car, logements insolites). Depuis, plusieurs années on remarque une augmentation du tourisme d'itinérance (camping-cars, vans). Cela entraîne une augmentation de la fréquentation des parkings et des flux routiers. Le bivouac est également une demande croissante pour découvrir de manière intime les paysages du Parc. Il convient alors d'aménager des espaces d'accueil permettant le développement et la gestion de ce type de tourisme.

Objectifs

- Répondre à la demande croissante du tourisme d'itinérance sur le territoire et complémentaire de l'offre existante (gîtes, campings).
- Aboutir à une cartographie équilibrée entre confort et bivouac sauvage.
- Construire une offre de bivouac identifiable en utilisant les matériaux locaux provenant du Pnr.

Maîtrise d'ouvrage

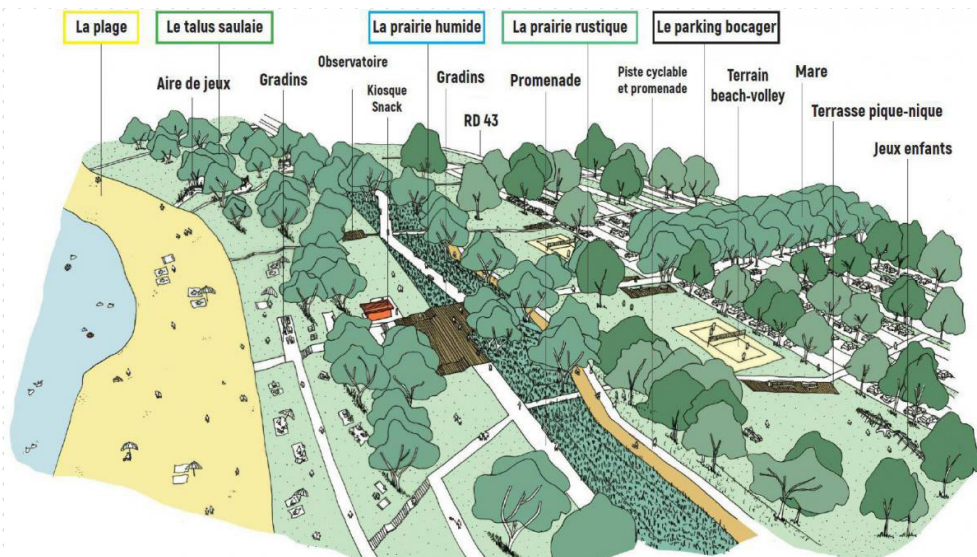
Pnr

Acteurs

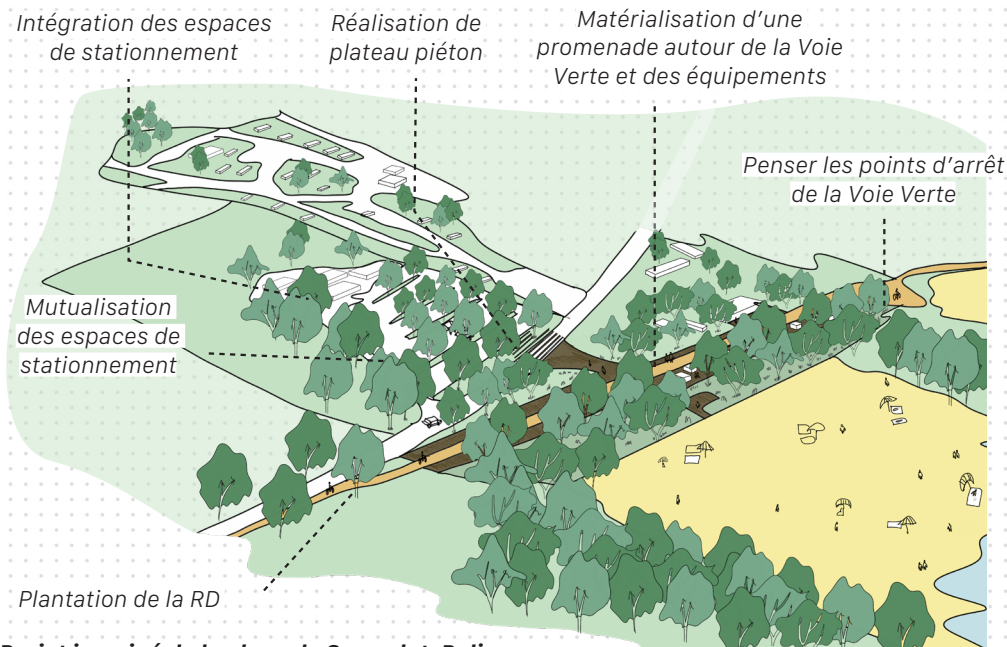
Office de tourisme, EPCI, ONF, Propriétaires forestiers

Côuts

Entre 8000 et 12000 €/unité



Projet en cours d'élaboration par le Département à Mesnil-Saint-Père, Agence Babylone



Projet imaginé de la plage de Geraudot, Polis

Contexte

Les lacs du Parc naturel régional drainent un tourisme conséquent depuis Troyes et sa région, mais également au-delà. Plusieurs sites, notamment autour des lacs, souffrent de surfréquentation. L'aménagement du littoral de Mesnil-Saint-Père est une première pierre dans la logique d'aménagement durable d'espaces pouvant accueillir du public. Une réflexion globale est menée en plusieurs séquences d'aménagements basée sur les usages (se déplacer, profiter, se garer).

Objectifs

- Accueillir le public de manière durable sur les espaces fortement fréquentés.
- Penser la perméabilité des espaces (stationnement, cheminements).
- Connecter les futurs aménagements aux réseaux de mobilités existants.
- Mettre les usagers en sécurité en réduisant la place de la voiture.
- Mettre en lien les différents équipements sur site.
- Travailler une palette végétale et de matériaux en accord avec les valeurs paysagères du Pnr

Maîtrise d'ouvrage

Département

Acteurs

Pnr, Communes, Office du tourisme

Coûts

Prix de la requalification de la base de Mesnil-Saint-Père : 17 millions d'euros pour 31 hectares



Vers la Champagne Humide



Vers la Champagne Crayeuse



Belvédère du Croît

Contexte

Malgré l'absence de grandes émergences topographiques, force est de constater que plusieurs points de vue remarquables sont présents sur le territoire. Ces situations en belvédères permettent une compréhension globale des paysages. On en retrouve sur toutes les entités paysagères du Parc. Quelques points de vue sont également aménagés pour l'observation de la faune et de la flore (Radonvilliers, observatoire du Pic Vert). Il faut pouvoir gérer le stationnement et l'accessibilité à ces points d'intensité du territoire.

Objectifs

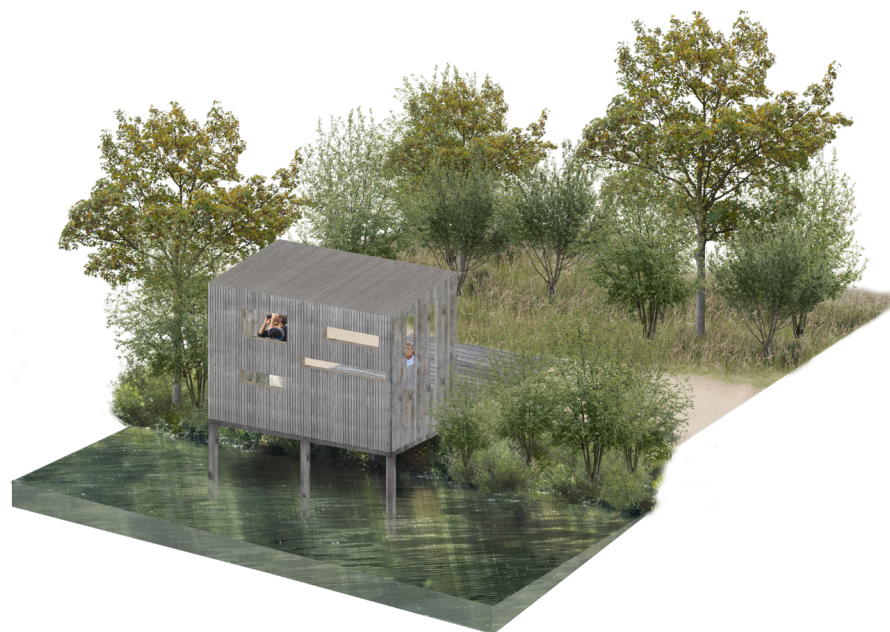
- Valoriser les vues du territoire dans un premier temps par une cartographie précise des points de vue.
- Aménager les points de vue en accord avec les qualités paysagères des unités rencontrées (aménagement léger, structure lourde).
- Accompagner les aménagements de points de vue par des panneaux d'informations pour la compréhension du paysage observé.
- Mettre en place un plan de gestion pour éviter la fermeture des vues.
- Intégrer ces points de vues dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT)

Maîtrise d'ouvrage

Pnr

Acteurs

Habitants (inventaires participatifs), association de randonneurs, offices de tourisme, communes, EPCI



Etant multiples et associés au paysages du territoire, les points de vues sont à valoriser en fonction de leur implantation. Ainsi, cette action vise à avoir une lecture des entités paysagères tout en mettant en valeur les paysages du Parc.

Une mise en valeur de paysages hydrographiques à proximité des lacs

La Champagne Humide est marquée par les paysages forestiers, lacustres et pastoraux. Les aménagements de certains belvédères pourront ainsi mettre en valeur ces paysages. L'utilisation du bois ainsi que la légèreté des aménagements permettront de respecter la faune en place et agiront comme des observatoires. Ces équipements devront également être mis en réseau avec la Voie Verte des Grands Lacs Seine et Aube pour créer des points d'arrêts pour le cycliste ou les randonneurs.

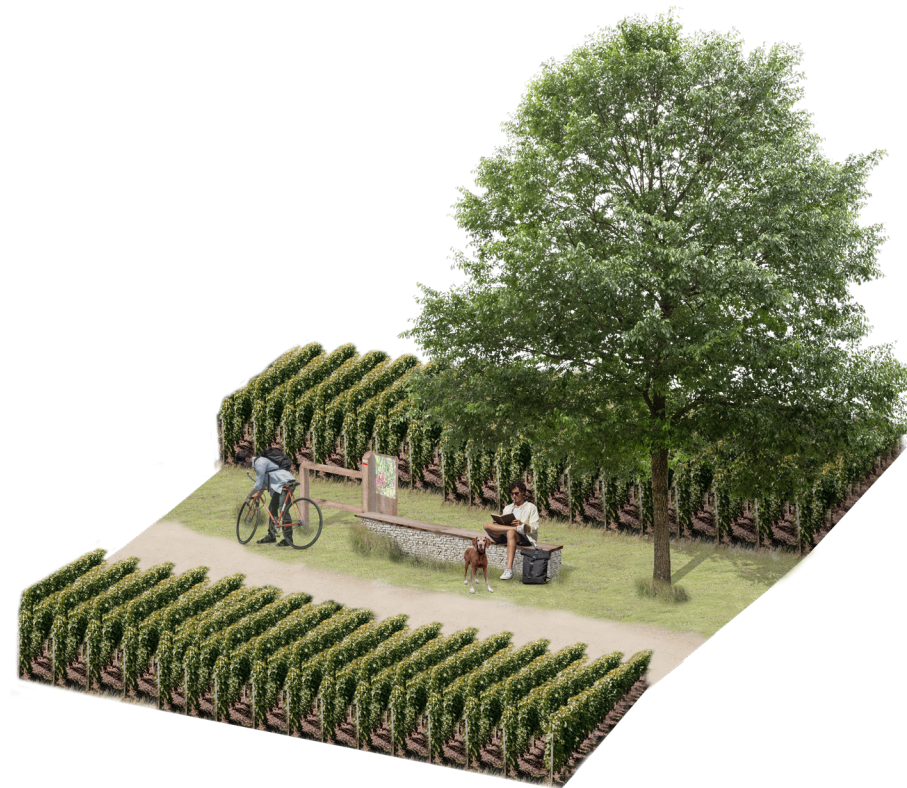
De plus, les paysages forestiers seront également mis en avant avec des structures en belvédère qui permettront un temps d'arrêt au niveau de la



canopée forestière.

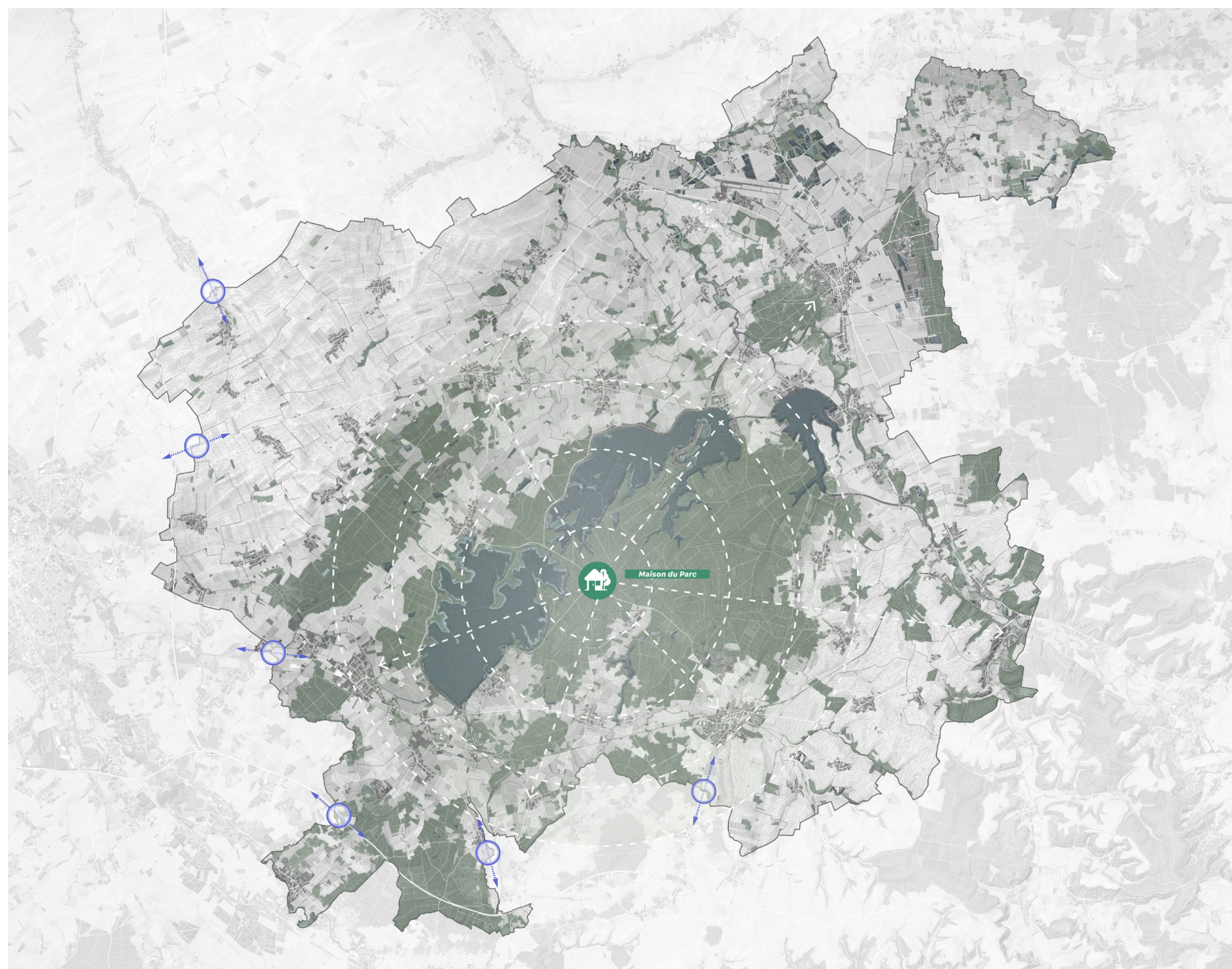
Entité paysagère de la Champagne Crayeuse

Au sein de la Champagne Crayeuse, les points de vues s'ouvrent sur un paysage plus global qui permet d'apercevoir les franges du Pnr. Des points de vue et itinéraires sont déjà mis en valeurs, comme celui du balcon du Parc ou le panorama du Croît. L'action vise à se baser sur le vocabulaire simple d'aménagement déjà employé et de le diffuser largement sur les points de vues remarquables. L'utilisation de la brique, du bois et du torchis rappelleront les techniques de construction identitaires du territoire. De plus, des range-vélos favoriseront l'arrêt et le repos.



Entité paysagère du Barrois

Au sein de l'entité paysagère du Barrois, les coteaux viticoles et les crêtes forestières dominent et les points d'arrêts sont rares. Cette action, en lien avec la « Route des points de vue remarquables de la Côte des Bar », vise à permettre au visiteur de s'arrêter et de prendre le temps d'observer les paysages viticoles. Comme pour les autres unités, le vocabulaire d'aménagement utilisé est sobre et inspiré de la viticulture. Bois et pierres sèches seront ainsi utilisés pour fabriquer le module et rappelleront le travail des viticulteurs. Un ou plusieurs arbres pourront accompagner ces points d'intérêts et fonctionneront comme des totems dans des paysages sans grandes émergences verticales.



Identifier et qualifier les portes routières du Pnr.

Créer des partenariats avec les écoles de paysage, d'architecture et de design pour développer des aménagements innovants.



Porte routière du Pnr, Thennelières



Contexte

Le Parc naturel régional est synonyme de territoire rural reconnu pour la richesse de son patrimoine naturel, culturel, paysager et architectural. La pression urbaine que connaît le territoire et l'agrandissement à venir du Pnr rendent la lecture de cette richesse complexe.

Objectif

Cette action vise à matérialiser les entrées dans le Parc naturel régional. Ces entrées devront être aménagées de manière simple pour comprendre instinctivement l'entrée sur le territoire. Le vocabulaire d'aménagement peut passer par un

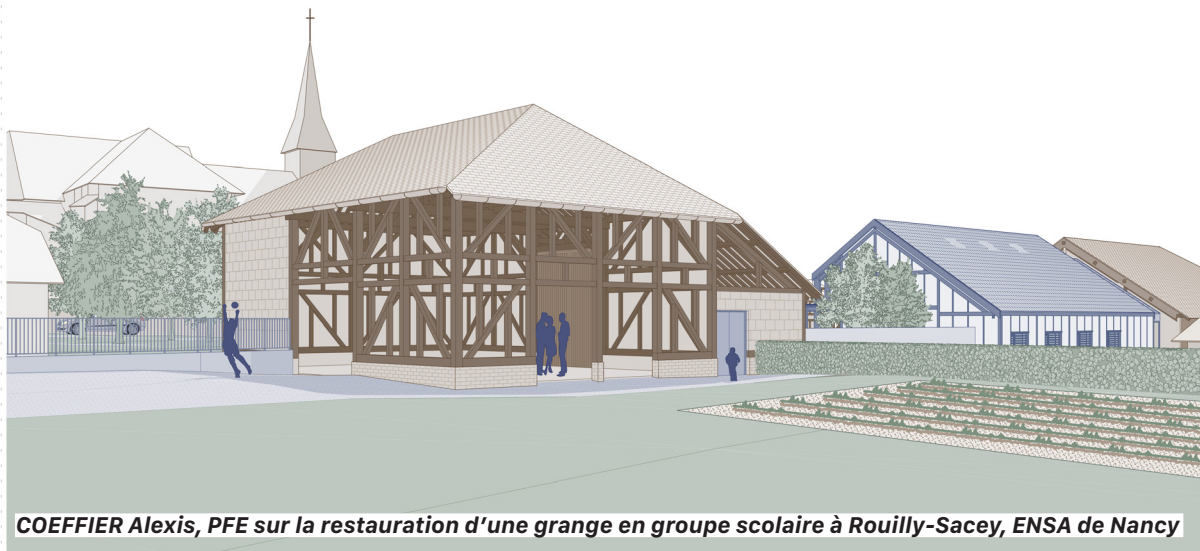
changement de matériaux, l'utilisation d'une palette végétale précise ou simplement par la présence d'un totem qui matérialise l'entrée dans le Pnr.

Maîtrise d'ouvrage

Pnr (prescriptions), département (réalisation)

Acteurs

EPCI, habitants, communes



COEFFIER Alexis, PFE sur la restauration d'une grange en groupe scolaire à Rouilly-Sacey, ENSA de Nancy



Résidence d'architecture îlot Thiennot, Piney

Contexte

En tant qu'outil d'ingénierie, le Parc a l'habitude de travailler de manière partenariale avec architectes, paysagistes et urbanistes pour poser un regard neuf sur le territoire. En témoignent les résidences d'architecture et de paysage qui ont déjà eu lieu sur le territoire. Ces démarches ont également pour objectif de créer un débat fertile au sein des communes entre habitants, élus et professionnels.

Objectifs

- Encourager le partenariat avec des écoles d'architecture, de paysage ou d'urbanisme.

- Combiner plusieurs écoles pour avoir une approche plus globale sur les thématiques visées.
- Favoriser le format de workshop d'atelier «hors les murs» déjà mis en place sur plusieurs Parcs naturels régionaux. C'est une réflexion prospective avec l'élaboration d'un diagnostic, d'orientations stratégiques et enfin d'un programme d'actions. Le tout, présenté en fin d'immersion des étudiants.
- Investir les thématiques de l'énergie, de l'agriculture, du cadre de vie, de la mobilité ou la vitalité des bourgs.

Maîtrise d'ouvrage

Pnr

Acteurs

Écoles d'architecture, de paysage, d'ingénieurs, de design, communes, habitants

Coûts

15000€ pour un atelier «Hors les Murs»

OQP n°3



OQP N°3_ Mettre les paysages en partage pour les donner à voir et à comprendre



OQP N°3_ Mettre les paysages en partage pour les donner à voir et à comprendre

OQP N°3_ Mettre les paysages en partage pour les donner à voir et à comprendre	32
Sous OQP 3.1 Faire de la mobilité un vecteur de découverte du territoire	33
Sous OQP 3.2 Partager et protéger le patrimoine naturel	34
Sous OQP 3.3 Faire vivre la démarche plan de paysage au sein du Parc naturel régional	35

Sous OQP 3.1 Faire de la mobilité un vecteur de découverte du territoire 79

ACTION DECLIC 3.1.1 Améliorer la connexion douce entre certains bourgs en aboutissant à une complémentarité entre les tracés existants et futurs (voie verte, sentiers de découverte et mobilité quotidienne). 80

ACTION 3.1.2 Harmoniser et faire vivre la communication des boucles (géocaching, interventions artistiques, land art) 83

ACTION 3.1.3 Organiser des temps artistiques et culturels (événementiels et ponctuels) pour mettre en valeurs les paysages du Pnr 84

ACTION INSCRITE 3.1.4 Réaliser un schéma directeur des mobilités douces (pédestre, vélo et équestre) / schéma directeur vélo

ACTION INSCRITE 3.1.5 Identifier et aménager les lieux d'intermobilités sur le territoire

ACTION INSCRITE 3.1.6 Requalifier les sentiers de randonnées sur le territoire avec des thématiques principales / Développer une typologie de circuit de randonnée

Sous OQP 3.2 Partager et protéger le patrimoine naturel

ACTION 3.2.1 Continuer la sensibilisation du public à l'évolution des paysages via la mission Education à l'Environnement et au Développement Durable du Parc (EEDD) 85

Sous OQP 3.3 Faire vivre la démarche plan de paysage au sein du Parc naturel régional

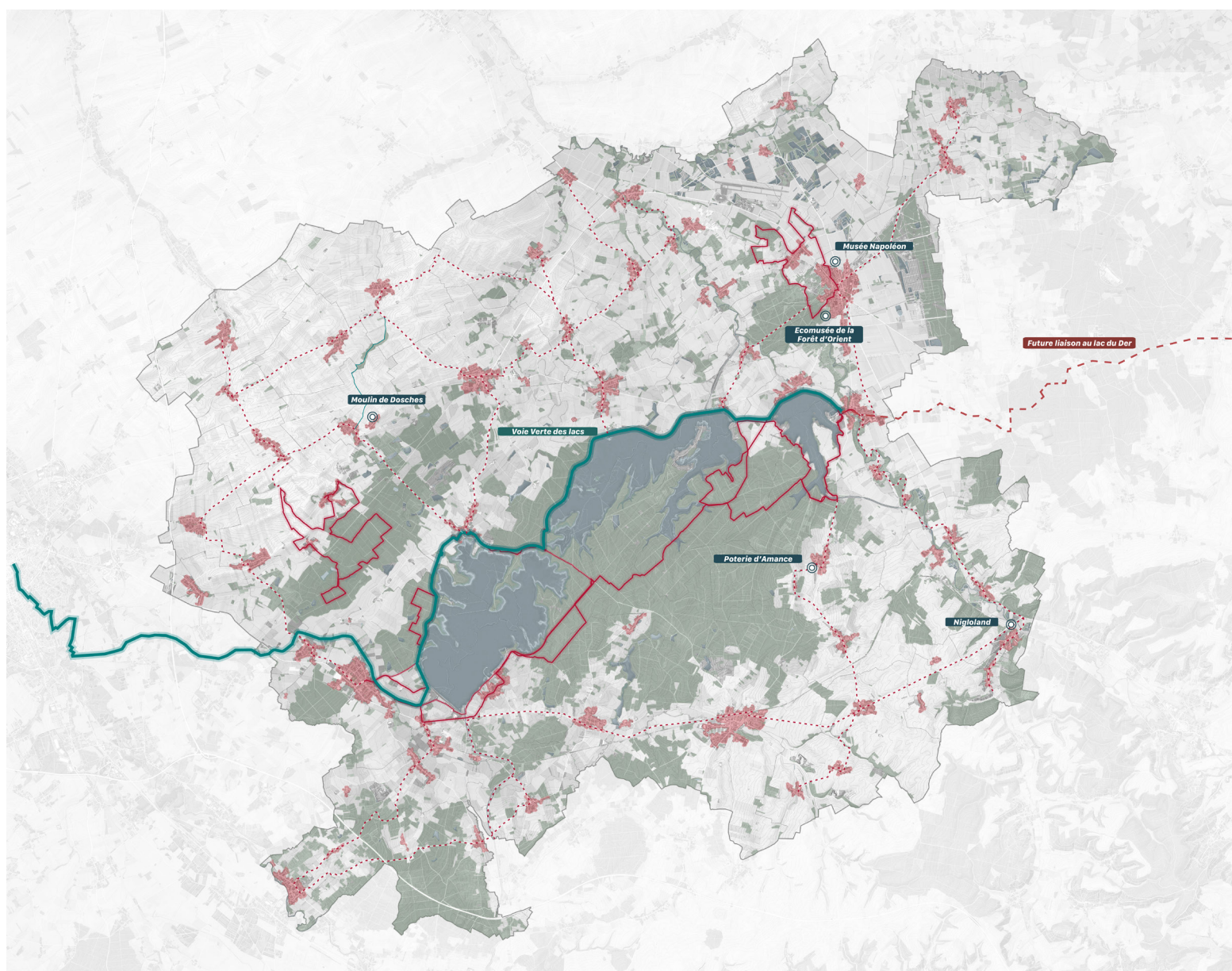
ACTION 3.3.2 Organiser des visites d'opération 86

Sous OQP 3.4 Guider et observer le territoire

ACTION INSCRITE 3.4.1 Réaliser des cartes touristiques thématiques

ACTION INSCRITE 3.4.2 Cartographier et ré(ouvrir) les points de vue permettant des ouvertures sur les paysages du Parc

ACTION INSCRITE 3.4.3 Créer des abris léger pour randonneurs et touristes



--- Améliorer la connexion douce entre certains bourgs en aboutissant à une complémentarité entre les tracés existants et futurs :

Voie verte, sentiers de découverte et mobilité quotidienne

— Harmoniser et faire vivre la communication des boucles : Géocaching, interventions artistiques, land art

Organiser des temps artistiques et culturels (évènementiels et ponctuels) pour mettre en valeurs les paysages du Pnr



Contexte

La mobilité apparaît comme un enjeu majeur pour le Pnr. En effet, impulsé par la Voie Verte des Grands Lacs Seine et Aube, touristes et habitants sont demandeurs du développement des modes de déplacement doux qui permettent une découverte des paysages du territoire. Si les mobilités autour des lacs sont assez bien développées, on remarque une disparité entre certains villages. De plus, la présence de plusieurs axes routiers majeurs (D619, D960, D396) forment des fractures ou le cycliste peine à trouver sa place.

Objectif

- Aboutir à une cartographie précise et complémentaire des tracés à l'échelle du territoire.
- Penser aussi bien le développement des itinéraires pour le tourisme que pour la mobilité du quotidien en identifiant collectivement les tronçons à réaliser en priorité.
- Dresser une typologie d'aménagements en fonction des ambitions et des moyens disponibles.
- Mettre en valeurs les entités paysagères par le développement des mobilités.

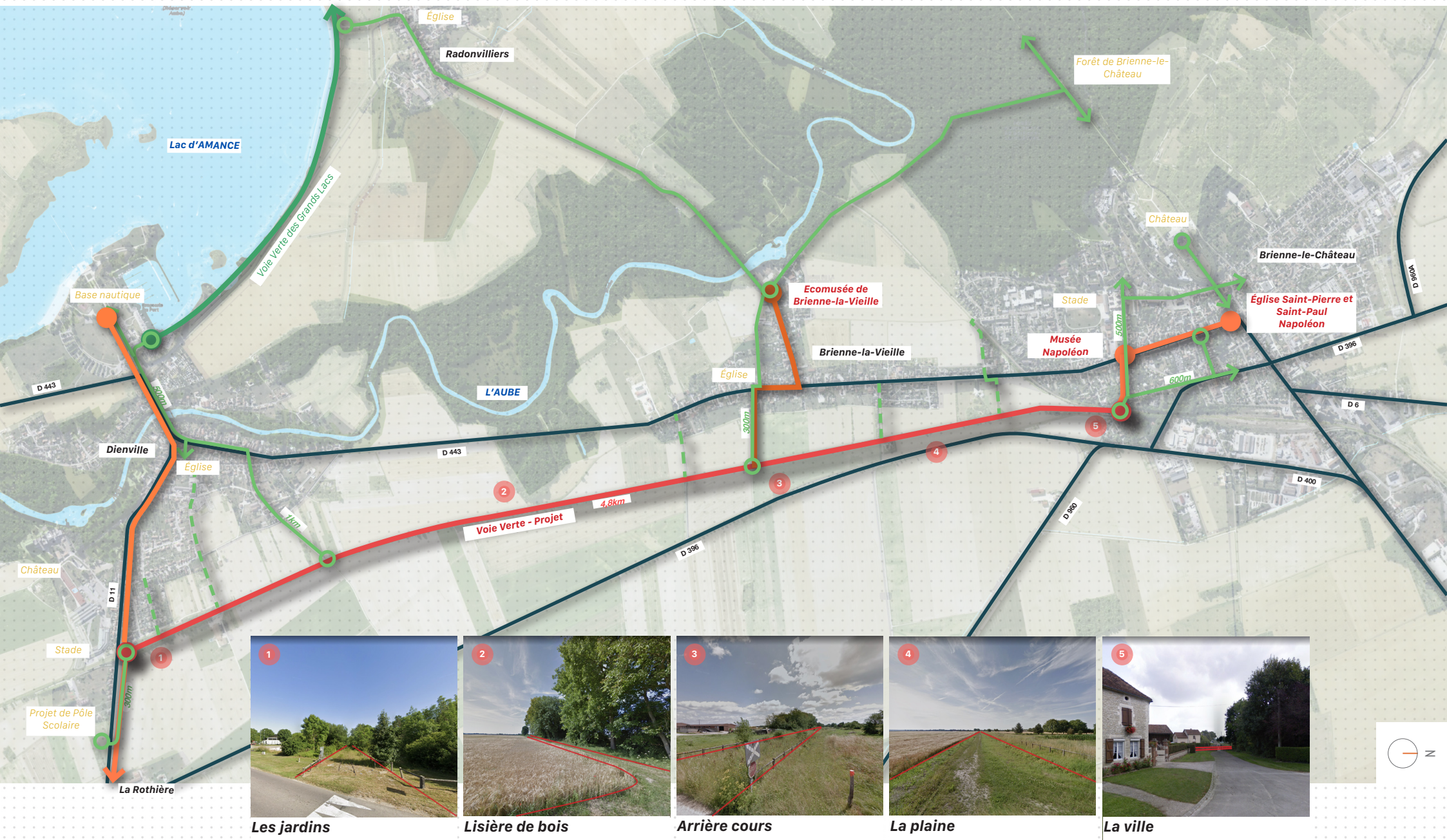
Maîtrise d'ouvrage

DDT, Conseil Départemental de l'Aube, EPCI

Acteurs

Pnr, Habitants, Associations, départements

EXEMPLE DE CARTE DE SYNTHÈSE POUR LA PLANIFIER L'IMPLANTATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE DIENVILLE ET BRIENNE-LE-CHÂTEAU



Les jardins



Lisière de bois



Arrière cours



La plaine



La ville

La voie verte parfaite

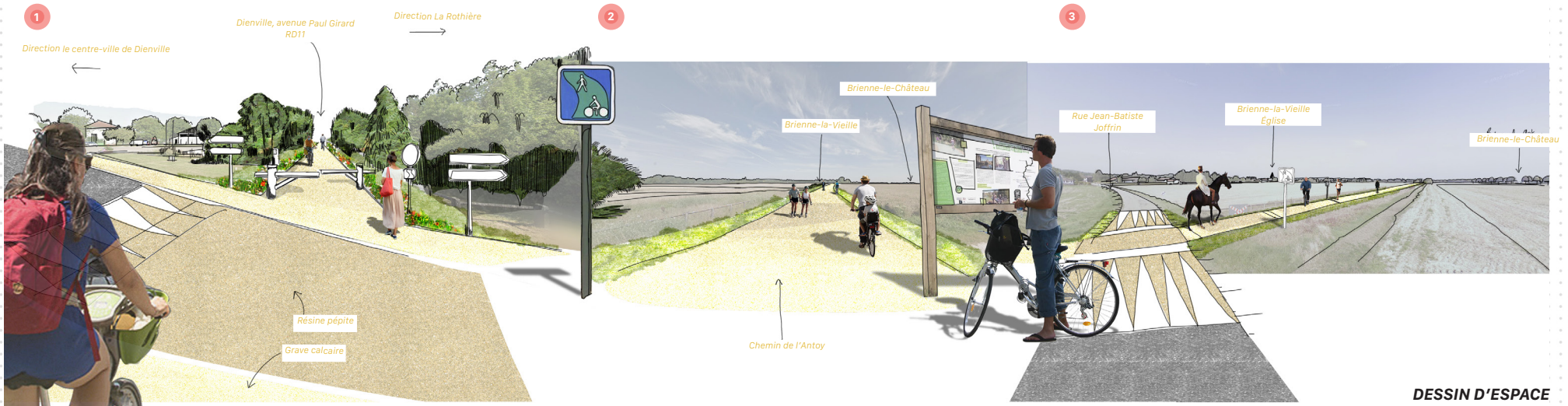
- Un revêtement et une largeur adaptés à tous les usages et une continuité avec les accroches existantes.
- Une signalétique grand format en lien avec tous les équipement du territoire (Communes, Pnr, EPCI...).
- Mobiliers et équipements sur l'ensemble du linéaire.

La voie verte réalisable

- Un revêtement stable avec une largeur minimum pour le passage et l'entretien.
- Une signalétique unique dédiée à la voie.
- Mobiliers et équipements sur les accroches majeures du linéaire.

La voie verte à minima

- Un revêtement stable avec une largeur minimum pour le passage et l'entretien.
- Une signalétique unique dédiée à la voie.





Topoguide de boucles de randonnées Triangle vert (Atelier de l'Ours)



Les tremblants flottants Pnr des Vosges du Nord



Géocaching terra aventura

Contexte

Le Pnr dispose de nombreuses boucles de randonnée qui sont renseignées sur son site internet. Des livrets guides sont disponibles à la Maison du Parc.

Dans sa mission d'éducation au développement durable, le Parc propose également des balades sur ces itinéraires. Le pôle Relations aux publics et valorisation du territoire s'appuie également sur ces boucles pour mettre en place un certain nombre d'activités.

Cependant, certains tracés manquent d'attrait à cause d'un déficit de balisage et d'entretien sur certains tronçons. C'est par exemple le cas du sentier de la Salamandre qui se referme et

disparaît progressivement.

Objectif

- Harmoniser la communication des boucles d'interprétation, disponibles en ligne ou en version papier le cas échéant.
- Il s'agit aussi de donner envie aux habitants de parcourir et redécouvrir ces boucles à différents moments de l'année en poursuivant la programmation culturelle, artistique et sportive autour de ces itinéraires.
- Des œuvres participatives peuvent par exemple être réalisées et mises en place le long d'un parcours pour interpeller le promeneur.

Maîtrise d'ouvrage

Pnr, Département

Acteurs

ONF, CPIE, Communes, Offices du tourisme, Associations de randonneurs, Habitants, CEN



Les orgues des Landes, Pnr des Landes de Gascogne

Le partage des eaux, Pnr des Monts d'Ardèche

Contexte

La résidence du plan de paysage, ainsi que le questionnaire diffusé dans le cadre de la révision de la charte, ont mis en lumière un manque d'identification des actions du Parc sur le territoire. Une vision trop naturaliste est souvent relevée. Le Parc souffre de cette image et les habitants ont du mal à se saisir de l'outil d'ingénierie qu'il incarne. De plus, le Ministère de la Culture a une convention avec les Pnr pour favoriser « le développement de la culture en milieu rural ainsi que les potentialités et la richesse des expériences conduites par les Pnr sur leur territoire ».

Objectif

- Impliquer les habitants autour des valeurs du Parc pour favoriser une meilleure appropriation des enjeux du territoire.
- Viser une potentielle retombée économique de certaines interventions artistiques (tourisme, consommation).
- Avoir une programmation tournante pour mettre en valeur toutes les communes du Pnr.
- Miser sur le retour de la fédération des Parcs naturels régionaux sur la mise en place de résidences artistiques et culturelles.

Maîtrise d'ouvrage

Pnr

Acteurs

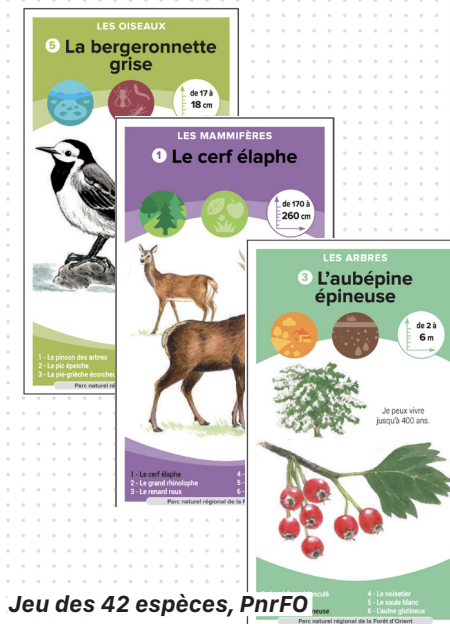
Habitants, troupes artistiques, communes, associations

Budget

10 000 € : événement temporaire
1 500 000€ : Le partage des eaux



Sortie nature, PnrFO



Jeu des 42 espèces, PnrFO

Contexte

L'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie des missions du Pnr de la Forêt d'Orient. Il contribue à la diffusion des messages de préservation du patrimoine naturel, architectural et paysager. Plusieurs actions sont déjà en cours sur le territoire. On peut citer le jeu des 42 espèces à destination des scolaires et des habitants, ainsi que le développement d'un atlas de biodiversité communal qui concerne 22 communes. Ce dernier permet de développer, créer, partager la connaissance sur la biodiversité des communes et la diffuser de manière à ce que le plus grand nombre puisse se l'approprier.

Objectif

- Multiplier les interventions liées à l'EEDD et communiquer sur celles en cours.
- Intégrer toutes les dimensions du développement durable (gestion des déchets, énergie, changement climatique, etc..)
- Avoir un programme large pour mobiliser un maximum d'acteurs du territoire adultes (conférences, rencontres), scolaires (accueil de séjours) ou professionnels (formations, retours d'expériences, développement et élargissement de la marque « Valeurs Parc »).

Maîtrise d'ouvrage

Pnr

Acteurs

Habitants, troupes artistiques, communes, associations



Visite de site Pnr Normandie Maine, PP Anjou Bleu Communauté



Visite de site OGS Baie de Somme, PP Etretat Falaise Côte d'Albâtre

Contexte

La démarche paysagère est encore abstraite pour certains élus du territoire. Il est parfois difficile de se projeter sur un projet que l'on ne se figure pas, dont on ne peut pas matérialiser l'objectif ni la forme.

Certains territoires connaissent les mêmes problématiques de développement urbain, rural ou touristique. Les traitements sont multiples en fonction du territoire et des forces en présence. Il est plus facile de se confronter à l'objet et à ceux qui l'ont mis en place pour avoir un retour d'expérience.

Objectif

- S'inspirer ailleurs par le retour d'expériences.
- Favoriser les échanges d'élus à élus et techniciens à techniciens.
- Multiplier les thématiques (urbaine, énergétique, touristique, paysagère) pour une montée en compétences globales des acteurs du territoire.
- Utiliser le réseau des Parcs naturels régionaux pour une organisation plus facile de ces visites d'opérations.
- Miser sur plusieurs jours de voyage pour s'imprégner des problématiques et des solutions apportées.

Maîtrise d'ouvrage

Pnr

Acteurs

Communes (élus+techniciens), Fédération nationale des Pnr,

Coûts

Environ 5000€/unité pour 2 jours de voyage
Prévoir un voyage par an



Plan de paysage

05_Annexes

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

Lexique du plan de paysage

Architecte des Bâtiments de France (ABF)

L'architecte des Bâtiments de France dépend du ministère de la Culture et de la Communication et exerce, en général, sous l'autorité du Préfet de département au sein d'une Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) présent dans chaque département. Son rôle a été réaffirmé et étendu à chaque étape législative portant sur le patrimoine, l'environnement, l'architecture et l'urbanisme. Il assure aujourd'hui l'application de nombreuses lois codifiées aux codes du patrimoine, code de l'urbanisme et code de l'environnement.

Chemin rural

Un chemin rural (ou chemin de campagne) est un chemin situé dans un paysage rural et cultivé, habituellement connecté à une route, à un maillage bocager et/ou à des chemins forestiers. Souvent bordé de talus, de haies et/ou fossés, il a longtemps été un élément structurant des paysages cultivés et de la vie rurale.

En France, un chemin rural est juridiquement défini comme chemin affecté à l'usage du public, mais appartenant au domaine privé de la commune, non classé dans la voirie communale.

Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La DETR est un concours financier destiné aux communes et groupements qui souhaitent entreprendre des travaux d'investissements divers

dont la liste est définie et renouvelée chaque année par un collège d'élus territoriaux.

Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements.

Elle est également destinée à soutenir la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux, inscrites dans un contrat signé entre l'État et les groupements de communes.

Direction Départementale des Territoires (DDT)

La Direction Départementale des Territoires met en œuvre dans le département les politiques relatives à la promotion du développement durable, au développement et à l'équilibre des territoires urbains et ruraux grâce aux politiques agricole, d'urbanisme, de logement, de construction et de transports et à la prévention des risques naturels.

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

C'est la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac) qui est chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent. Elle intervient dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation

du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes, du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France.

Dynamique paysagère

Processus selon lequel un espace donné présentant certaines formes naturelles ou artificielles connaît une transformation liée tant aux évolutions des espèces et des milieux vivants qui les composent qu'à l'activité humaine qui s'y déploie. Les dynamiques en cours peuvent être envisagées à partir des facteurs d'évolutions actuels.

Entité paysagère

Les entités paysagères sont des espaces homogènes en termes de composantes paysagères, de perceptions et de représentations sociales. L'entité paysagère est une échelle pertinente pour la compréhension du cadre de vie des habitants, au-delà des limites administratives et pour la conception d'une politique globale des paysages.

Lexique du plan de paysage

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Infrastructure agroécologique

Les infrastructures agroécologiques (IAE) sont des habitats semi-naturels (spontanés ou aménagés), souvent placés de façon interstitielle dans l'espace agricole et gérés de manière extensive, la dynamique « naturelle » de l'habitat étant favorisée. Elles sont le plus souvent gérées par des agriculteurs.

Il existe une diversité d'IAE dont les haies, arbres isolés, bosquets et lisières forestières, les bandes enherbées, jachères fleuries et prairies permanentes, ainsi que les IAE humides telles que les mares, prairies humides et fossés à redents.

Objectif de Qualité Paysagère (OQP)

Un objectif de qualité paysagère est une « formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des

aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ». Formuler des objectifs de qualité paysagère c'est comprendre comment ce paysage a évolué dans le temps et tenter de réfléchir ensemble à son évolution.

Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. En France, ces objectifs de qualité paysagère doivent dorénavant figurer dans les SCoT.

Office National des Forêts (ONF)

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1966, l'ONF a pour principales missions la gestion des forêts domaniales et des forêts publiques relevant du régime forestier ainsi que la réalisation de missions d'intérêt général confiées par l'Etat.

L'ONF développe également diverses prestations de services : gestion, expertise, travaux, au profit de tous clients dans ses domaines d'excellence que sont les espaces naturels, l'environnement, la filière forêt bois et le développement des territoires.

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU, PLUi), les OAP expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives qui peuvent :

- Porter sur un secteur donné du territoire (OAP dites de «secteurs» ou de «quartier»). Ce type d'OAP définissent en particulier les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone ;
- Avoir une approche plus globale sur un enjeu spécifique (OAP dites «thématiques»)

Plan de paysage

Le Plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage, qu'il s'agisse de sa protection, de sa gestion ou de sa prise en compte dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture). Il se pense à l'échelle opérationnelle du paysage et des bassins de vie que sont les entités paysagères.

Résidence d'architecture et/ou de paysage

La résidence d'architecture et de paysage est un projet culturel créant les conditions d'une rencontre entre un architecte mandataire accompagné d'un ou plusieurs autres professionnels, et des populations, élus, habitants ou acteurs locaux, sur un territoire et dans un contexte donnés.

L'équipe mandataire est accueillie pendant

Lexique du plan de paysage

plusieurs semaines au sein d'un territoire où elle est en immersion. Elle habite et travaille sur place. La résidence d'architectes a vocation à contribuer et ouvrir le regard des habitants et des acteurs locaux sur les problématiques contemporaines liées à l'identité des villes et des territoires. Elle doit également susciter le débat sur la production architecturale, les usages et les modes de vie ainsi que sur les liens entre l'habitat et l'environnement local, qu'il soit urbain, naturel ou agricole.

Avec l'appui du Parc qui mobilise son propre réseau autour du projet, les résidents associent à la démarche, les populations, les élus, les acteurs locaux et plus largement l'ensemble des habitants. Durant leur temps de résidence, l'architecte et son équipe sont invités à rendre visible ce qui est là, à révéler des potentiels, des opportunités.

Il ne s'agit pas de concevoir un projet, mais plutôt de produire une pensée, un récit, et de les partager avec ceux qui vivent dans le territoire d'accueil.

A l'issue de la résidence, une restitution de la démarche est organisée. Donnant lieu à un temps convivial, elle constitue un moment de valorisation et de rencontre ouvert à tous.

Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS).

Syndicat d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (DEPART)

Le syndicat DEPART est un syndicat mixte porteur de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il regroupe neuf intercommunalités et plus d'une centaine d'élus des territoires de l'Aube. Son fonctionnement est celui d'un établissement public, avec un Bureau et un Comité syndical. Le syndicat DEPART permet de faire dialoguer des territoires à la fois urbains, périurbains et ruraux autour d'enjeux communs et se fixer des objectifs partagés.

Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA)

Le syndicat départemental d'énergie de l'Aube est l'autorité organisatrice des distributions publiques d'électricité et de gaz et porte plusieurs compétences : l'éclairage public, l'achat de l'énergie, les infrastructures de charge pour véhicules électriques, les énergies renouvelables.

Syndicat Départemental des Distributions d'Eau de l'Aube (SDDEA)

Acteur historique dans le département de l'Aube depuis 1943, le SDDEA et sa Régie interviennent sur cinq compétences différentes : eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et démoustication.

Financeurs potentiels des actions du plan de paysage en 2023

OQP N°1 Faire du paysage productif un support d'innovation et d'attractivité du territoire

- 1.1.1**
 - AMI « Plantons des haies » Plan de relance, par le ministère de l'agriculture
 - AMI « Trame Verte et Bleue » de la Région Grand-Est
 - DREAL
 - Programme «Eau & Climat» 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- 1.1.2**
 - FEADER via le GAL du Pnr de la Forêt d'Orient,
 - Ministère de la Transition Ecologique programmé «Financer les Sentiers de Nature»
- 1.1.3**
 - FEADER via le GAL du Pnr de la Forêt d'Orient
- 1.2.1**
 - Programme «Eau & Climat» 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Le site internet <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/> facilite la recherche d'aides des collectivités territoriales et de leurs partenaires locaux (associations, établissements publics, entreprises, agriculteurs) en rendant visibles et accessibles tous les dispositifs financiers et d'ingénierie auxquels ils peuvent prétendre.

OQP N°2 Habiter et appartenir au Parc naturel régional

- 2.2.2**
 - Communes
 - PnrFO
 - Associations
 - DREAL Grand Est
 - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- 2.2.3**
 - Commune
 - SDDEA
 - Conseil Départemental de l'Aube
 - DETR - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
 - DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- 2.2.4**
 - Communes
 - Conseil Départemental de l'Aube
 - DETR - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
 - DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- 2.2.5**
 - Communes
 - Conseil Départemental de l'Aube
 - DETR - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
 - DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- 2.2.6**
 - Le programme «Eau & Climat» 2019-2024 de l'Agence de l'eau
 - Agence de l'Eau Seine Normandie
 - PnrFO
 - Région Grand Est
- 2.3.2**
 - Programme «Eau & Climat» 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
 - Région Grand Est
 - Ministère de la Mer (Appel à projets « Port de plaisance exemplaire »)
- 2.3.3**
 - LEADER, Région «Soutien aux actions de mutualisation des opérations d'inventaire général du patrimoine culturel»

OQP N°3 Mettre les paysages en partage pour les donner à voir et à comprendre

- 3.1.1**
 - Région Grand Est
- 3.1.2**
 - Conseil Départemental de l'Aube
- 3.1.3**
 - Région avec le Label « Programme Ambassadeur culturel du Grand Est et le Programme Soutenir les lieux et les projets de spectacle vivant structurants »
 - LEADER
 - Ministère de la Culture,
 - Direction Régionale des Affaires Culturelles
- 3.2.1**
 - DREAL
 - Région Grand Est
 - PnrFO

Les financements des divers organismes indiqués ici peuvent varier d'année en année. Les aides indiquées sur cette page ne sont donc valables que pour l'année 2023. Une mise à jour annuelle des aides disponibles sera proposée sur le site internet du PnrFO <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/architecture-et-paysage/plan-de-paysage/>

